

CULTURE & PROXIMITÉ

PAROLES DE NOUVEAUX ACTEURS CULTURELS LOCAUX

DOSSIER

Du mécénat au partenariat

RÉGION

Chemins
de traverse
en Pays
de la Loire

DÉBAT

Sociétés
à but non
lucratif
en Europe



Musiques actuelles en résidences

Edito

La solidarité contre l'exclusion et la fracture sociale ? Des mots qui deviendraient bien sentencieux si les actes quotidiens de nombre de nos concitoyens n'annonçaient un changement de perspectives. Au lieu de confondre la solidarité avec la charité, on devrait se rappeler qu'elle signifie traduire en actes les slogans de notre république pour éviter de les reléguer au rang des vœux pieux. Elle confirme une volonté partagée de progresser vers une *liberté* offerte à chacun de se construire un avenir digne de ce nom, de rétablir une *égalité* des chances, dans un élan de *fraternité* où l'Autre, quel qu'il soit, n'est pas approché au travers de ses "manques" mais de ses richesses personnelles.

"Culture & Proximité" dit que les rencontres artistiques et l'expression culturelle jouent un rôle de premier plan dans l'évolution de notre environnement social vers un renforcement des solidarités à l'échelle locale. Diverses initiatives, dans ce numéro d'été, en sont une nouvelle fois les témoins. Des lieux de parole ouverts aux habitants se multiplient pour apprendre à mieux se connaître et se reconnaître. Des associations culturelles renforcent une économie locale et créent des postes de travail pour des personnes en rupture avec le marché de l'emploi. Sur certaines disciplines artistiques, amateurs et professionnels se rapprochent.

Signe des temps peut-être, des entreprises semblent se préoccuper de plus en plus de la solidarité, engagent des partenariats renforcés avec le monde associatif. Cette tendance est d'autant plus stimulante qu'elle n'est pas simplement le fait des chefs d'entreprises, mais se manifeste chez les salariés eux-mêmes.

L'extension de tels partenariats entre entreprises et associations peut conforter les ressources et l'économie de ces dernières, mais ne se suffira pas à elle-même. Son évolution est peut-être une opportunité, mais la croissance de l'emploi dans le secteur des associations culturelles, notamment celles de petite dimension, émergentes et inventives, ne sera effective que grâce à des soutiens accrus de la puissance publique.

Ces soutiens peuvent passer par la création de cadres réglementaires conçus comme des systèmes généralisés destinés à faciliter leur développement. Tel est l'objet de notre débat sur la question d'un statut de société à but non lucratif.

Ils peuvent aussi, bien sûr, consister en une augmentation de la redistribution des richesses nationales sur ces initiatives locales. Le "1% culturel", slogan des gouvernements qui se sont récemment succédés, est encourageant, mais l'on sait qu'en majeure partie les finances publiques restent toujours affectées au fonctionnement de grandes institutions culturelles. Alors pourquoi pas, en vue de doubler la création d'emplois dans le secteur associatif et ouvrir la porte à de nouvelles aventures artistiques, lancer le slogan du "2% culturel" ? Voilà de quoi méditer pendant les vacances !

Bruno Colin, Réjane Sourisseau, Luc de Larminat.

REGION PAYS DE LA LOIRE : **CHEMINS DE TRAVERSE**

Le Conseil Régional, la DRAC, le FAS	6	Mosaïque... ... Maillage
Culture et "Pays"		
Carrefour des Mauges	8	Un projet culturel ambitieux
Composer l'économie		
Tremolino	10	Partager les risques
CRIC	11	Créer des emplois culturels
Conditions humaines		
Le Chabada	13	Consolider les emplois
Tout le Monde à l'Usine	14	Participation des artistes
Champ du Rock	15	Implication de bénévoles
Initiatives d'entreprises		
Tissé métisse	16	La culture solidaire
Délits d'encre	18	Un polar pour tous
Théâtre et amateurs		
Théâtre à Suivre	19	Une tribune populaire
À Machecoul et à Couëron	20	Les amateurs à l'honneur
Histoires de paroles		
La Plaizanterie	21	Des cabarets-débats
Le Rayon vert	23	Des causeries
Piano'cktail	24	Des salons philosophiques
Canal 15	25	Regards citoyens

DOSSIER : DU MECENAT AU PARTENARIAT

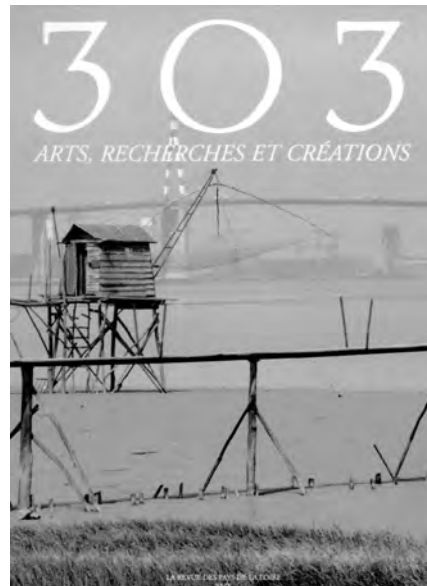
Entretien avec D. Barré, Mécénart Centre	30	Entreprises et associations,
La Compagnie Carus	33	une vraie relation à construire
"La Station", Drancy	34	Des lieux, outils de travail,
"La Source", La Gueroulde	35	mis à disposition par les entreprises
Fondation Générale des Eaux	37	Le salarié-parrain,
Fondation des Brasseries Kronenbourg	38	un lien entre deux mondes
L'avis de l'IMH-Entreprendre pour la Cité	39	Des salariés préoccupés par la solidarité
Tendances	40	

MUSIQUES ACTUELLES EN RESIDENCE

Direction de la Musique et de la Danse	44	Le programme "Résidences d'artistes musiques actuelles"
Claude Barthélemy	45	Un nonet en Lorraine
"Musiques métisses" et "Les Hauts de Garonne"	46	Deux festivals pionniers des résidences
Casa Musicale	48	Danse nomade
Cafés-musiques	50	Résidences de musiciens

DEBAT : SOCIETES A BUT NON LUCRATIF, UNE QUESTION DE STATUT ?

Entre économie et volontariat...	54	... le cœur des associations balance
Dans la lignée du mouvement coopératif ?	56	La coopérative de travailleurs en France
	57	Les coopératives de solidarité sociale italiennes
Le but non lucratif...	58	... dans le sport ?
	59	... en Grande Bretagne !
	60	La société à finalité sociale belge
Eléments de synthèse	62	
Appels	64	Le Sous-Marin de Vitrolles face au Front national
	65	Apprendre avec des bulles
Petites annonces	66	Emplois, stage



303 UN EXEMPLE UNIQUE DE REVUE REGIONALE

Créée en 1984 par Jacques Cailleteau, 303 met en lumière le patrimoine architectural, artistique et historique de la Région des Pays de la Loire.

Pour la première fois, une région s'est dotée d'un outil ouvert aux Beaux-Arts, à la création, à la recherche, et qui a pour seul but de faire sortir de l'ombre une identité culturelle souvent méconnue.

Sa vocation lui a d'ailleurs donné son titre : 303 est la simple addition des codes départementaux : 44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire, 53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée.

Tant dans le propos que dans la forme, 303 est reconnue pour sa très grande qualité, une iconographie inédite illustre des textes rédigés par de grands spécialistes : historiens, chercheurs, journalistes, critiques d'art...

En 1991, distinguée parmi trente revues françaises et étrangères, 303 a reçu le Prix Vasari International de la revue d'art.

Quatre numéros paraissent chaque année dont un thématique : en 1992, le Patrimoine Maritime et Fluvial ; en 1993, les Arts de la Table et du Vin ; en 1994, les Parcs et Jardins ; en 1995, les Arts Décoratifs ; en 1996, un nouveau Patrimoine Maritime et Fluvial ; en 1997, le spécial Musique.

Réalisée par une association subventionnée par la Région des Pays de la Loire, 303 est diffusée par abonnement, en librairies et dans les maisons de la presse.



303 Arts, Recherches et Créations - Hôtel de la Région - Ile Beaulieu - 44266 Nantes Cedex 02

Tél : 02 40 41 40 34 - Fax : 02 40 41 62 68

Chemins de traverse

Enquête coordonnée par Réjane Sourisseau et Luc de Larminat
Correspondante Pays de la Loire : Béatrice Lemoine

Réputée pour son patrimoine, la région des Pays de la Loire qui regroupe la Mayenne, la Loire-Atlantique, la Vendée, la Sarthe et le Maine-et-Loire, est aussi le berceau d'initiatives culturelles vivantes : au détour d'un spectacle, d'un livre, d'une toile ou d'une émission télévisée, la culture rejoint l'économie et rencontre l'expression populaire.

Des Mauges à Nantes, d'Angers à Saffré, de Saint-Nazaire à La Roche-sur-Yon, l'action culturelle cimenter la coopération entre communes et associations, sert de pilier à la construction d'une micro-économie locale et à la création d'emplois, insuffle de l'énergie à une nouvelle génération d'associations, correspond aux désirs d'ouverture des comités d'entreprise...

Proposer à un public des débats sur des sujets épineux, sur l'art ou la philosophie, partager l'aventure théâtrale avec des amateurs, construire une télévision locale avec des habitants, n'est-ce pas donner carte blanche à une parole citoyenne ?

Visitons ces acteurs culturels qui frayent de nouveaux chemins.

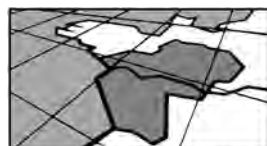


M.C. Escher's "Day and Night" © 1997 Cordon Art - Baarn - Holland. All rights reserved

Dans les Pays de la Loire, les institutions – le Conseil régional, le Conseil général, la DRAC et le FAS – tentent de trouver leurs marques entre la gestion d'un patrimoine riche, les problèmes d'aménagement d'un territoire où le milieu rural reste dominant, et les besoins des habitants.

Mosaïque...

Frédérique Planet



Région des Pays de la Loire

En 1996, la région des Pays de la Loire a consacré un crédit global de 79 935 000 F à l'action culturelle. Cette dernière, intégrée dans le contrat de Plan État-Région, est constituée de trois grands volets : la restauration du patrimoine, l'aide aux investissements, le soutien à la production et à la diffusion. Ces pôles d'intervention soulignent sa vocation à valoriser le patrimoine historique et culturel, comme en témoigne par exemple la réhabilitation de l'abbaye de Fontevraud, ou encore son souci de favoriser le rayonnement d'initiatives culturelles innovantes... avec la création, récemment d'un fonds spécifique : le FRADIC.

LE FRADIC

Initié en 1993 par le Conseil régional pour encourager et soutenir les initiatives culturelles, le FRADIC (Fonds régional d'aide au développement des initiatives culturelles) axe ses interventions sur la promotion des créateurs régionaux, la valorisation du patrimoine et le rayonnement de l'image culturelle des pays de la Loire.

Avec un budget annuel d'environ 1,6 MF, le programme finance en priorité les événements culturels présentant un caractère original, des objectifs culturels affirmés et des qualités artistiques reconnues. Les bénéficiaires en sont les collectivités locales, les associations, sociétés ou personnes privées dont les projets doivent avoir un budget compris entre 80 000 F et 100 000 F.

Parmi les 70 à 80 projets soutenus par an, citons le Festival "Délits d'Encre" à Saint-Nazaire (10 000 F), le festival "Graine de curieux" à Pouancé (20 000 F) et le festival du théâtre amateur de Mayenne (12 000 F).

Contact : Région Pays de Loire
Direction de l'Environnement et du cadre de vie
Hôtel de Région
1, rue de la Loire
44266 Nantes cedex 02
Tél : 02 40 41 36 04



Porte-voix des initiatives culturelles

La délégation régionale Bretagne-Pays de Loire du FAS soutient des manifestations qui valorisent les créations artistiques et culturelles réalisées dans les quartiers. Pour Marie-France Flahaut, chargée de l'action culturelle, une nouvelle génération d'associations est en train de naître.

Avec un budget de 9 M, dont 850 kF consacrés à la culture, le rôle clé qu'il joue en matière d'insertion et d'accompagnement des populations immigrées, le FAS est une institution souvent très sollicitée.

Aider en priorité les projets émergents

« Tous les délégués régionaux du FAS devraient avoir une manifestation comme "Tissé Métisse" (voir page 16) dans leur région ; c'est une formidable vitrine des actions menées dans les quartiers. Ce festival a créé une émulation très forte chez les jeunes, qui savent maintenant qu'il existe une scène importante pour accueillir leurs productions. Nous travaillons également avec le réseau du Printemps de Bourges, les rencontres nationales de danses urbaines de La Villette... Avec cette dynamique du festival, les groupes artistiques se donnent des objectifs à moyen terme. De la même manière pour la musique, des structures comme Trempolino les soutiennent dans cette progression, ou encore l'Olympic, qui leur offre une scène tout au long de l'année. »

Une nouvelle génération d'associations

« Nous avons pendant longtemps été en contact avec des associations plutôt



...Maillage

de type communautaire, peut-être un peu fermées sur elles-mêmes mais qui correspondent à une période de l'histoire de l'immigration en France. Maintenant nous voyons arriver des associations de jeunes qui pratiquent de la musique, de la danse, du théâtre. Elles regroupent des jeunes de toutes nationalités, des garçons et de plus en plus de filles. Ce mouvement est nouveau, il faut l'épauler.

Les difficultés principales pour ces jeunes et moins jeunes (enseignants, éducateurs, artistes...) sont l'écriture des dossiers, l'administration en général de leur projet qu'ils ont du mal à valoriser. Il faut donc trouver des structures, des personnes-relais pour les aider dans ces démarches. »

La culture en coopération

Position carrefour entre les acteurs culturels et les élus, médiateur entre les exigences de l'État et les réalités du terrain, la DRAC Pays de la Loire, avec Chantal Dagault – chargée de l'aménagement culturel – croit à la coopération culturelle et à l'émergence de nouvelles identités territoriales.



Le ministère de la Culture s'est fixé pour priorité de renforcer la collaboration avec les élus locaux en matière de politique culturelle et de favoriser une meilleure irrigation du territoire. Dans cette logique, les conventions de développement culturel, créées en 1982, à la suite des chartes culturelles, sont des éléments essentiels d'un dispositif de contractualisation qui engage État et collectivités territoriales (régions, départements) sur la base d'un programme d'actions précises et d'un

financement pluriannuel. À l'échelon régional, en Pays de la Loire, ce sont 15 millions de francs qui ont été consacrés au cours des trois dernières années au financement de 14 conventions de développement culturel conclues principalement avec des villes petites ou moyennes (Laval, La Roche-sur-Yon...) et des regroupements de communes, syndicats ou districts.

Favoriser et encourager une politique d'aménagement culturel

Autre procédure à l'œuvre dans les Pays de la Loire, les plans de développement culturel thématiques qui ont pu se mettre en place dans le cadre des "Pays", des regroupements de petites communes, initiés par le Conseil général en 1993 et qui représentent pour la DRAC un périmètre d'intervention pertinent.

Deux plans départementaux ont été élaborés : l'un concernant le développement de l'enseignement musical et chorégraphique, l'autre sur le développement de la lecture publique considéré par Chantal Dagault comme prioritaire. « Les bibliothèques et les écoles de musique sont en effet les premiers équipements culturels de proximité en milieu rural. L'objectif est de créer des bibliothèques publiques dans les villes moyennes et de créer des postes intercommunaux pour assurer le rayonnement de ces équipements. » Les plans départementaux ont permis, chaque année, la création de nouveaux postes de bibliothécaires et d'enseignants. Financés à hauteur de 40 % par le Conseil général, 40 % par la DRAC, et 20 % par les "Pays" les deux premières années, ils ne le sont ensuite que par le Conseil général et le "Pays".

Des projets culturels de pays

D'autre part, et ce pour la première fois en 1996, ont été négociées deux conventions de développement culturel tripartites entre l'État, le Conseil général et

un syndicat de "Pays", dans les Pays des Coëvrons et du Haut-Maine et Pail, dans la Mayenne. Pour chacun de ces "Pays" a été créé, grâce à la convention, un poste de chargé de mission de développement culturel qui met en œuvre le projet culturel de "Pays".

Cette démarche est particulièrement bien développée en Mayenne, « un département rural où il est obligatoire de travailler en intercommunalité » affirme Chantal Dagault. « Pour nous DRAC, il s'agit avant tout de jouer, dans le cadre d'une procédure déconcentrée de politique publique, un rôle d'expertise et de conseil auprès de la collectivité partenaire et d'instaurer une concertation privilégiée. Mais il faut, comme en Mayenne, que le Conseil général soit complètement partie prenante de ce genre de politique, sinon cela ne marche pas. »

Le dialogue amorcé entre les institutions et les acteurs locaux autour de la culture se concrétise déjà par des collaborations encourageantes.

C'est aux démarches engagées sur le terrain, comme celle du Carrefour des Mauges en Maine-et-Loire, que nous cédon la place, parce qu'elles participent à l'attractivité des territoires et au renforcement de l'image et de l'identité individuelle et collective.

Culture et "Pays"

Utiliser l'intercommunalité en milieu rural peut servir de détonateur à des réalisations culturelles fortes, voire même créer de nouveaux emplois. Si la démarche engagée dans le département du Maine-et-Loire par l'association "Le Carrefour des Mauges" – sous la houlette de Dominique Brossier, son président –, est exemplaire en matière de développement culturel, elle est aussi le signe de la vitalité et de la singularité d'un territoire de plus de 130 000 habitants.

Un projet culturel ambitieux

Frédérique Planet

Depuis 1993, le "Carrefour des Mauges" s'est engagé dans une politique de diffusion de spectacles en direction des 78 communes qui composent les Mauges rurales.

Piloté par Marie-Annick Mainguy, le réseau "Scènes de Pays" s'est progressivement développé pour constituer un véritable projet de Pays, c'est-à-dire un programme d'actions qui va s'adresser à l'ensemble du territoire et organiser les acteurs culturels. « Ce projet culturel de pays est le fruit de la vitalité des associations, du désir de travailler ensemble tout en conservant l'indépendance des projets de chacun », souligne Antoine Lauginie, responsable du secteur culture.

Une démarche de programmation concertée

"Scènes de Pays" s'articule autour d'un partenariat avec 9 associations et 4 communes engagées dans la démarche, qui achètent les spectacles et les organisent avec le Carrefour des Mauges. Parmi les 9 salles de spectacles du territoire, de taille et de vocation complémentaires, se distingue celle du Centre culturel de la Loge avec ses 700 places, à Beaupréau, où sont diffusés 50% des spectacles de "Scènes de Pays".

D'octobre 96 à mai 97, 11 spectacles et 51 représentations pour le jeune public (13 000 spectateurs) ont eu lieu à Chemillé, Jallais, Beaupréau, La Pommeraye... Spectacles de théâtre, musique, danse contemporaine, avec la présence pour la première fois dans les Mauges de la compagnie "l'Esquisse" du centre chorégraphique national d'Angers. Quinze représentations ont été également données pour le tout public et ont touché environ 3 200 spectateurs. But du jeu, et défendu *mordicus* : donner la passion du spectacle à une nouvelle génération de spectateurs, jeunes et adultes confondus, et faire découvrir de nouveaux artistes.



LES MISSIONS DU CARREFOUR DES MAUGES :

Développement du tourisme, de la culture et du patrimoine, valorisation de l'environnement

L'histoire du Carrefour des Mauges est toute simple. La région des Mauges, mal identifiée, « un peu en creux par rapport à la vision touristique des pays de la Loire », est un pays vivant et riche qu'il fallait découvrir pour certains, redécouvrir pour d'autres. Soucieux de revitaliser le territoire, des enseignants et un journaliste ont créé l'association. Très vite les ont rejoints des élus et des socio-professionnels, dans une représentation paritaire, représentative des 6 cantons.

Pour le secteur culturel par exemple, plus de 200 associations participent à la vie locale : 70 bibliothèques, 38 troupes de théâtre amateur, une quinzaine de structures qui organisent des spectacles, des écoles de musique, 11 musées de patrimoine...

Toute une dynamique de travail s'est alors instaurée autour du développement du tourisme, de la culture et du patrimoine ainsi que de la valorisation de l'environnement, dans le cadre de missions déléguées par le syndicat mixte des Mauges. Depuis 1995 et pour la première fois, un élu est président du Carrefour des Mauges.

Après 4 années consacrées à l'organisation des programmes d'actions culturelles et la mise en réseau des acteurs culturels, bibliothèques, musées et organisateurs de spectacles, l'heure est à la consolidation des actions. Emerge depuis peu la volonté de combler le retard en matière de connaissance du patrimoine culturel. Tout un travail de collecte de documents, d'archives ainsi qu'une série d'entretiens avec les habitants ont été réalisés pour constituer, en quelque sorte, un "fonds sonore", de l'histoire du Pays des Mauges.



Une politique de conquête et d'élargissement des publics

Plusieurs éléments ont concouru à la mise en place d'une organisation professionnelle du spectacle vivant et participé à la création d'un label "Scènes de Pays". D'une part, il existe un public potentiel jeune et très important à la recherche d'une offre culturelle de proximité. Le territoire reste en panne par rapport aux moyennes régionale et nationale. D'autre part, le spectacle vivant constitue un outil formidable pour susciter la curiosité et « développer la prise de conscience de l'appartenance à un territoire uni », comme le souligne Dominique Brossier, président-délégué du Carrefour des Mauges.

Des partenariats financiers et techniques avec des institutions se sont progressivement noués : une convention de développement culturel en 1993 – renouvelée en 1997 – avec le ministère de la Culture, et, en 1995, une convention d'animation culturelle du Pays des Mauges avec le Conseil général de Maine-et-Loire. Le Syndicat mixte des Mauges doit signer en juillet prochain, avec le Conseil régional, un contrat régional de développement comprenant un volet culturel.

La saison 96/97 : une année test pour la programmation tout public

Le Carrefour des Mauges a développé progressivement son action en direction du public scolaire, avec l'appui des enseignants. Aujourd'hui, 100 écoles sont concernées, et 12 760 élèves, soit 52% de la population scolaire, ont été touchés par les spectacles et les actions de sensibilisation en amont. "Scènes de Pays" reste fidèle à son objectif de départ : développer une programmation tout public,

et participer au décloisonnement des publics. La saison 96/97 est une année test. Le Carrefour des Mauges assure la direction artistique et la coordination pour aider chaque partenaire local à étoffer et diversifier sa programmation. « *Il est nécessaire* », comme le rappelle Antoine Lauginie, « *de participer à la prise de risque artistique en accueillant des spectacles de plus grande forme ou de jeunes créateurs, des compagnies en résidence de jeunes et surtout d'accentuer l'ouverture vers des registres moins travaillés localement, tel le répertoire contemporain du théâtre et de la danse* ».

Inévitablement, la "programmation tout public" a induit un doublement du budget. « *De 500 000 F. jusqu'en 95/96, celui de la saison 96/97 approche les 1 000 000 F. Et pas de bricolage possible...* », souligne Antoine Lauginie. « *Un poste de coordination et de responsabilité artistique vient d'être créé.* »

Trois ans après le lancement de "Scènes de Pays", l'heure est à une réflexion plus poussée sur les orientations et les conditions techniques et financières du projet. Celle-ci a été menée en collaboration avec le GACO, Groupement d'action culturelle de l'Ouest. En cohérence avec l'objectif de départ de conquête et d'élargissement des publics, les partenaires de "Scènes de Pays" ont pu ainsi mesurer les actions engagées et se redonner des perspectives. Dans un souci de rationalisation et de professionnalisation. ■

CONTACT

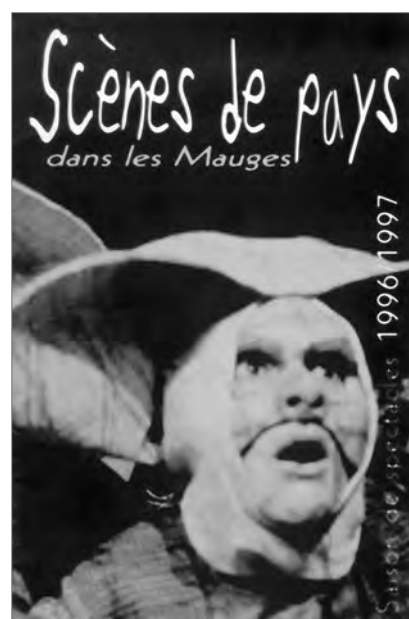
Carrefour des Mauges
Antoine Lauginie
Ferme Abbatiale des Côteaux
49410 St-Florent-le-Vieil
Tél : 02 41 72 52 37

AUTOUR DU POLAR : UN PAS EN DIRECTION DES JEUNES

Depuis un an et demi, 49 bibliothèques et 6 associations cinéma de niveau communal travaillent à la définition du projet "Livres et cinéma" avec le Carrefour des Mauges. Le projet, élaboré en étroite relation avec la Bibliothèque départementale de prêt du Maine-et-Loire, démarrera début octobre et s'achèvera en mai 98.

L'action "Livres et cinéma" donnera l'occasion de découvrir un cycle de films noirs dans les cinémas, des expositions, de participer à des ateliers d'écriture, des lectures de textes dans les bibliothèques, les établissements scolaires (9 collèges et 11 écoles primaires). Deux écrivains seront en résidence dans les Mauges : Pascal Garnier et Ricardo Monserrat.

Parmi les objectifs qui ont présidé à cette initiative, celui de relier la création littéraire et cinématographique ; et en l'occurrence l'univers du polar, pour établir des passerelles entre deux disciplines culturelles. Egalement toucher par là des publics peu sensibilisés à la lecture, les jeunes particulièrement qui se sentent à l'écart de la vie culturelle locale. Contribuer également à faire des bibliothèques des maillons essentiels de la vie culturelle des Mauges, après 4 années de travail de mise en réseau.



Composer l'économie

L'évolution des musiques actuelles est-elle irréductiblement coincée entre la course aux subventions et la loi du marché ?

Quels moyens peuvent être mis en place pour changer ces données ?

À l'échelle de l'agglomération nantaise et progressivement du Grand Ouest, les actions conjuguées de Trempolino, association intercommunale de développement des musiques actuelles, et du CRIC, entreprise culturelle d'insertion, permettent à des pans d'activités liées au spectacle vivant ou à la production discographique de se structurer et de se développer en tant que micro-secteurs économiques.



Partager les risques

Né en 1990 à l'initiative des communes de Nantes, Rezé et Saint-Sébastien-sur-Loire, Trempolino a pour rôle de développer sur l'agglomération des projets de musiques actuelles en assurant quatre missions : information, formation, coordination, aide à la création-production.

Au-delà des multiples services proposés aux groupes, c'est la volonté de tirer les fibres économiques de son tissu d'activités, de construire des partenariats locaux, y compris avec les entreprises, qui constituent l'originalité de cette association intercommunale dirigée par Vincent Priou.

Un travail sur la cohérence

Côté cour, l'ancienne école où est installée Trampo est aujourd'hui un lieu convivial qui regroupe pêle-mêle : des studios de répétition (équipés avec le soutien de l'entreprise ACAMAC), un centre d'information (correspondant IRMA), une Rock Cafet', un secrétariat artistique hébergeant 6 associations dont la Fédurok (fédération des salles et clubs rock), une Rock Boutic'. Les groupes peuvent s'y former, rencontrer des médias (conférences Tohu-Bohu), faire presser des cassettes ou des CD à tarifs préférentiels (Trampo Fabric') grâce au partenariat avec MPO (entreprise mayennaise), intégrer un réseau de distribution (Trampo Distrib'), contracter un emprunt pour produire un disque (Trampo'Garantie), s'inscrire à des tremplins (antenne Printemps de Bourges)...

Côté jardin, Trampo a impulsé la fédération des cafés-concerts de Loire-Atlantique, coordonne des festivals locaux, se bat pour l'élaboration de projets culturels dans les quartiers, monte un projet intercommunal de Bus Rock (inspiré par celui de l'ARA de Roubaix), devrait participer au magazine culturel Pulse...

Cette "concentration", qui s'est effectuée progressivement, résulte moins d'une volonté de tout faire que du choix d'articuler de façon cohérente les

tenants et les aboutissants dans le domaine des musiques actuelles.

La responsabilité collective

Déjà présentes dans le projet initial du label Lola, qui fonctionne aujourd'hui au ralenti, les notions de responsabilité partagée, de risque assumé ensemble marquent les autres types d'aide à la création-production et à la formation.

« Pour la formation », dit Vincent Priou, « nous travaillons avec des groupes déjà constitués. Nous accompagnons leur projet artistique de développement, tout en leur faisant comprendre que cela se traduit par une dimension économique. En cherchant des concerts, en diffusant une cassette ou un disque, ils offrent un produit sur un marché qui, pour se vendre, doit rencontrer une demande. Notre démarche est aussi de leur apprendre à gérer la micro-entreprise qu'est leur groupe, avec des outils adaptés. Le principe est qu'il n'y a pas d'aide sans contrepartie, sans engagement réciproque. Trampo n'accorde pas de "subventions" mais soutient des projets. Autre exemple, à l'issue du tremplin "Bouge Ta Ville" (7 quartiers impliqués), les groupes ne gagnent pas un prix, c'est une "bourse de développement" qui leur est allouée. »

Des outils de proximité au service des groupes locaux

En 1994, Trempolino monte un fonds de garantie qui permet aux groupes locaux d'emprunter pendant 2 ans jusqu'à 25 000 F pour produire un disque ou acheter du matériel, Trempolino se portant caution auprès de la banque, la GMF.



Créer des emplois culturels

Né en 1996, sous l'impulsion de Trempolino et de ses partenaires, le CRIC est une entreprise d'insertion positionnée sur le marché local des services liés au spectacle vivant. L'enjeu ? Organiser autrement les emplois qu'ils induisent.

Ce dispositif, jusqu'à présent unique, devrait adopter un fonctionnement inter-régional. C'est l'objectif de Décibels Garantie, en partenariat avec le Crédit Coopératif : des structures similaires à Trempolino géreront de façon autonome leur propre fonds de garantie, mais un fonds national donnera une assise supplémentaire.

Quant à Trempo Distrib', ce réseau représente le maillon qui manquait entre production et commercialisation. Intermédiaire entre une dizaine de disquaires du département et les groupes locaux, Trempo assure une gestion professionnelle et continue des ventes, permettant ainsi à des catalogues de proximité d'exister. Un élargissement au Grand Ouest est prévu. ■

TREMPO EN QUELQUES CHIFFRES

- Budget 96 = 2,8 MF (Nantes, Rezé, St-Sébastien-sur-Loire ; ministères de la Culture et de la Jeunesse et des Sports, Conseil général de Loire-Atlantique, FCM et SPEDIDAM). Recettes propres = 42 %
- 8 salariés temps plein + 4 contrats temps partiel
- Répétition : 5 locaux à Trempo + 6 sur les quartiers. Total = 250 groupes, de 26 villes, par an
- Formation : 40 sessions. 500 stagiaires (depuis 93)
- Trempo Fabric' : 80 groupes utilisateurs. 67 000 CD, 12 000 K7 et 2 600 vinyles produits. CA indirect = 875 kF HT (depuis 94).

Décibels Garantie : 20 projets aidés sur 25. 85 % consacrés à la production discographique, 25 % à l'investissement collectif. Total des emprunts : 360 kF. Moyenne : 25 kF par projet. Taux d'intérêt : 10 %. 18 des 20 groupes ont remboursé dans les temps.

Trempo Distrib' : plus de 100 références réparties sur 11 points de vente. 5 500 CD et K7 vendus. 10 groupes réalisent 60 % des ventes. CA = 340 kF HT. Marge Trempolino = 15 % (depuis 95).

CONTACT

Trempolino
51, bd de l'Égalité - 44100 Nantes
Tél : 02 40 46 66 33 - Fax : 02 40 43 51 80

En 1995, en prolongement "naturel" de ses activités, Trempolino se voit confier l'étude de faisabilité d'une entreprise culturelle d'insertion par l'économie par la Direction Départementale du Travail et les Plans Locaux d'Insertion par l'Économie de Nantes, du Sud Loire et de Saint-Herblain. Impliqué depuis une vingtaine d'années dans le secteur culturel, responsable d'un centre de traitement de salaires au sein de Trempolino, Jean-Michel Beau est nommé porteur du projet en lien avec le cabinet de consultants Movida (Marseille). Il devient directeur du CRIC, Centre de Ressource, d'Insertion et de Culture, fondé en novembre 96.

Structurer l'emploi atomisé et précaire

L'étude préalable à la création du CRIC a confirmé une situation paradoxale. D'un côté, les structures culturelles consultées - une vingtaine - recrutent ponctuellement des vacataires pour réaliser des affiches, distribuer des tracts, servir des boissons ou des repas. Elles ont reconnu que, faute de moyens, leurs besoins n'étaient pas pleinement satisfaits en matière de personnel occasionnel. De l'autre côté, la paupérisation des populations techniques et artistiques du spectacle est grandissante, quand elles ne sont pas tombées dans l'exclusion. En Loire-Atlantique, plus du tiers des quelque 1 700 intermittents vivent des situations précaires et la moitié sont bénéficiaires du RMI.

« L'idée était de transformer tous ces emplois précaires et atomisés en contrats à plein temps, durables, en articulant un marché local de services liés

au spectacle vivant. Le CRIC s'est créé afin de constituer une interface entre cette offre et cette demande », explique Jean-Michel Beau, son directeur. « Parler d'économie dans ce domaine est loin d'être une évidence. On a l'impression de défricher un terrain encore vierge. » Sur les centaines d'entreprises d'insertion, moins d'une dizaine travaillent dans le secteur culturel : l'Espace Julien (Marseille), Art et Société (Montpellier), Arcane (Tourcoing)...

Activer l'économie induite du spectacle vivant

Prestataire de services dans les domaines de la restauration, du catering, de la promotion et de l'administration, le CRIC s'est volontairement positionné sur les métiers "annexes" du spectacle et non sur ceux de musiciens ou de techniciens. D'une part pour éviter de fragiliser le statut déjà menacé des intermittents, mais aussi parce que, pour Jean-Michel Beau, « ce secteur "paraculturel" est porteur. Les activités culturelles induisent des nuits d'hôtel, des repas, du tractage, de l'affichage... et donc des emplois qui supposent des affinités avec le secteur culturel : sensibilité musicale, connaissance des réseaux... Ce sont des savoir-faire spécifiques, non couverts par les entreprises classiques. C'est ainsi que nous nous plaçons sur les interstices du marché tout en jouant complètement le jeu de l'insertion par l'économie. Nous générons notre propre économie, sommes alignés sur la gamme de prix pratiqués, assujettis aux mêmes impôts et charges qu'une entreprise classique. »





Valoriser la multicompétence

Le CRIC accueille des personnes en grande difficulté, identifiées en amont comme prioritaires - chômeurs, artistes au RMI depuis plusieurs années...- et construit avec elles des parcours individualisés de retour à l'emploi tout en les accompagnant dans leur recherche de logement, en matière de santé... « *En raison de leurs parcours atypiques, ces personnes sont douées de multicompétences. Elles ont des potentiels importants, qui ne sont pas démentis par leurs capacités à faire, mais par l'incapacité de la société à les intégrer. Avec nous, elles font le choix d'abandonner une pratique professionnelle qui ne les a pas reconnus pour réactiver une ancienne formation, un ancien métier, ou se lancer dans un nouveau métier, ce qui ne les empêche pas de maintenir une vie artistique non rémunérée. Même si notre objectif est de les spécialiser, nous n'oublions pas qu'ils sont porteurs d'autres talents et nous les préparons à la polyvalence que requièrent de nombreux postes dans le monde du travail actuel.* »

Un bébé expérimental qui fait ses preuves

« *Après que nos structures culturelles partenaires aient accepté de garantir un certain volume de travail, c'est à nous de centraliser les besoins en personnel, et de construire à partir de là des emplois à plein temps. En coordonnant la demande, en donnant de la valeur au travail effectué, nous permettons une utilisation rationnelle des compétences. Pourtant, nous ne sommes surtout pas un groupement*

d'employeurs, qui finirait par répondre à ses propres objectifs sans recherche d'innovation. Nous, nous essayons de rendre lisible l'économie locale dans son ensemble, parce que l'exclusion, c'est justement ce qu'on connaît pas. En normalisant des pratiques souterraines, nous montrons à quel point l'économie de pénurie du secteur les a rendues courantes. Ainsi, à l'échelle de l'agglomération nantaise, dont la taille humaine permet la rapidité des contacts, nous commençons à mettre en place des outils pour une gestion prévisionnelle de l'emploi paraculturel pour construire durablement des postes de travail partagé, en partenariat avec les entreprises culturelles, les collectivités locales, les Plan Locaux pour l'insertion. Aux yeux de nos partenaires, nous étions un bébé expérimental, un laboratoire. Aujourd'hui, ils ont confiance. » ■

CONTACT

Centre de Ressource,
d'Insertion et de Culture
13, allée du Port/Maillard
44000 Nantes
Tél : 02 40 47 00 40
Fax : 02 40 47 71 86



Photo : Vincent Jacques

La Rock Cafet' de Tremolino, gérée par le CRIC.
"C'est un véritable lieu de rencontres : on y partage les repas, mais aussi informations, contacts, contrats..." (J.-M. Beau)

PARTENAIRES ET RESULTATS DU CRIC

- Plus de 80 personnes accueillies.
- 8 emplois à plein temps créés, CDD de 2 ans, temps plein sur la base du SMIC.
- Jusqu'à 1 000 repas servis par mois.

Partenaires institutionnels : la DDTE, la DASS, la DRAC, Préfecture et Conseil général Loire-Atlantique, les PLIE de Nantes, St-Herblain et du Sud Loire

Partenaires réguliers : Olympic, N.A.T.S., le Théâtre Universitaire, le CRDC, Skene Prod., Oscar Prod., la Rock Cafet' de Tremolino

Partenaires ponctuels : l'A.R.C., le Pianoc'ttail, la Ligue d'Improvisation, Capellia, l'ACCOORD, l'Eclipse



Un mariage réussi
entre économie classique
et économie d'insertion

OSCAR, SARL de production de billets, connaissait une phase d'expansion que son gérant ne pouvait assumer seul. Pourtant, il ne lui était pas possible d'embaucher. En sous-traitant la conception graphique de ses billets au CRIC, il peut désormais se consacrer à la recherche de nouveaux marchés. La sous-traitance réalisée pour le compte d'OSCAR a permis au CRIC la création d'un poste à plein temps. Le CRIC facture la prestation à OSCAR.



Conditions humaines

Pour mener à bien leurs projets de développement, gérants d'équipements ou organisateurs de festivals se soucient de leurs salariés, des bénévoles qui leur prêtent main-forte, et de leurs usagers, en particulier les artistes qu'ils accompagnent.

Consolidation des emplois au Chabada, résidences-formations d'artistes au Faucon Malté, organisation rigoureuse de la participation des bénévoles pour Champ du Rock.



Consolidation des emplois

Issu d'un mouvement associatif, le Chabada est devenu une véritable entreprise culturelle qu'il s'agit de pérenniser.

Au terme de dix années de militantisme combatif, l'ADRAMA (Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers), responsable de 9 locaux de répétition depuis 1990, obtient, par une "délégation de service public culturel" de la mairie, la gestion du Chabada, "lieu vivant et permanent de création et de diffusion musicales" qui ouvre ses portes en 1994 dans une ZUP d'Angers.

Aujourd'hui, pour assumer l'intensité et la diversité de ses activités – concerts, soirées, locaux de répétitions, édition du journal *Le Yéti* –, le Chabada emploie 15 permanents, mais qui ne représentent que 10 équivalents temps plein. Il faudrait que nous soyons tous à plein temps.

Une réévaluation des salaires nécessaire mais difficile

Pour François Delaunay, l'un de ses deux directeurs, une telle mutation est difficile à gérer ; en particulier parce que l'activité artistique a toujours été prioritaire, et qu'elle continue d'absorber une partie conséquente des budgets au détriment des salaires des permanents. La question du personnel reste une préoccupation majeure.

« Il est temps de traduire les contrats précaires en contrats de droit commun. Les bénévoles des débuts se sont progressivement professionnalisés. Ils ont droit à une reconnaissance. Nous voulons donner à l'équipe des perspectives d'avenir, tout simplement. L'adoption de contrats de travail mieux adaptés aux efforts, aux compétences acquises et à l'énergie dépensée par les salariés,

d'une part, et, d'autre part, l'adhésion à la convention collective du SYNDÉAC (spectacle) augmentera la masse salariale de plus de 200 kF, sans hausse proportionnelle de nos soutiens publics.

Notre réalité économique est mal comprise. On nous assimile à l'industrie du disque parce que nous programmons des têtes d'affiche. Pourtant de nombreux artistes du Chabada ne vivent pas de cette industrie, mais du spectacle vivant. Pour les uns, nous sommes des agités militants qui se débrouillent avec pas grand-chose, pour d'autres, nous sommes devenus une institution avec ses pesanteurs. Il faut lever ces ambiguïtés. Nous sommes un nouveau type d'équipement culturel. » ■

LE CHABADA EN CHIFFRES

- Structure juridique : une association 1901 (ADRAMA) + une SARL (bar)
- Jauge : 1 club de 350 places + 1 salle de 900 places
- Prix moyen des entrées = 68 F
- Fréquentation : 28 000 entrées payantes pour 91 soirées sur la saison 95/96
- Budget : 4,5 MF (dont bar 1 MF)
- Subventions = 36% = 1,5 MF (ville : 92%, DRAC : 7%, Conseil général : 1%)
- Autofinancement = 65%
- Répartition recettes :
 - Billeterie : 42%
 - Abonnements, locations, recettes locaux de répétition : 22%
- Répartition des charges :
 - Charges artistiques : 46%
 - Charges de fonctionnement : 42%
 - Locaux de répétitions : 7%
 - Journal *Le Yéti* : 5%

CONTACT

Le Chabada
56, bd Doyenne - 49100 Angers
Tél : 02 41 96 13 40

Participation des artistes

La mise en place de "Résidences-formations", comme prémices d'une future "coopérative d'artistes", est l'un des axes forts du Faucon Malté

Désormais géré par l'association "Tout le Monde à l'Usine", le Faucon Malté est devenu un carrefour qui facilite les projets d'artistes amateurs ou pré-professionnels.

La refonte d'un café-musiques

Malgré dix ans de fonctionnement, petit lieu de diffusion renommé, labellisé café-musiques, Le Faucon Malté, à Notre-Dame-de-Monts (Vendée), cesse provisoirement ses activités, fin 1996, suite à des difficultés financières et des soucis administratifs. Le temps de mettre sur pied un nouveau projet, en s'appuyant sur un diagnostic de la situation locale des artistes, et Le Faucon Malté rouvre au printemps de cette année 97.

Le statut d'entreprise individuelle est abandonné au profit de la création de l'association "Tout le Monde à l'Usine". Dépassant largement la stricte diffusion, ses objectifs sont d'aider à la production et à la formation d'artistes amateurs ou entrant dans la profession, et de donner les moyens à une véritable vie associative, fondée sur la solidarité et l'entraide, de s'épanouir.

Echanges de bons procédés

L'étude préalable a mis à jour la précarité des artistes de pratique dite "amateur", toutes disciplines confondues - sur 60 artistes rencontrés, 41 sont demandeurs d'emploi, 9 étudiants, 1 "vacataire", 1 CES - et l'absence de structures capables à la fois de les former et de les produire, ce qui freine leur professionnalisation. "Tout le monde à l'Usine" vient combler un vide en proposant des "résidences-formations", en animant un "réseau d'échange de savoir et de bons procédés", en reliant les artistes à des diffuseurs, notamment les

structures d'animation et de loisirs, en cherchant à s'associer à des dispositifs nationaux de formation.

Pour Laurent Imbert, responsable administratif, si Trepolino et l'Olympic à Nantes, la Tisanerie à Saint-Nazaire, le Chabada à Angers, Fuzz'Yon à La Roche-sur-Yon jouent un rôle d'information et de conseil pour le secteur des musiques actuelles, les autres disciplines sont un peu délaissées. « *La demande des autres artistes - comédiens, danseurs, clowns, photographes... - est multiple en termes d'aide au montage de dossiers, de tournées, d'expositions, de soutien administratif, d'information, de promotion, de management, de recherches de locaux, d'achat de matériel... Le but de la résidence-formation est d'apporter aux artistes ou associations une aide continue, individualisée sans toucher à l'artistique.* »

Plusieurs ont déjà été mises en place avec Koatromotris, clowns de rue, WEH Korporation, graphistes-peintres, Lulu Mouldu. En échange d'un spectacle, d'une affiche ou de la décoration d'une façade, ces artistes ont pu trouver au Faucon Malté l'aide dont ils avaient besoin. Un "bon d'échange" est signé par les deux parties pour rappeler les engagements réciproques.

A l'écoute, au plus près des gens

« *Nous nous adressons à des amateurs ou à des entrants dans la profession. Nous sommes à l'écoute des gens. Le fait d'être sur le terrain nous permet d'établir facilement le contact. Nous cassons l'image de bureau d'aide sociale ou de centre d'aide à la gestion. En fait, notre idée vient de l'éducation populaire. On accompagne les gens à leur rythme, sans faire à leur place. Tout ce brassage active l'en-*



traide. Par exemple, si un clown souhaite une affiche, c'est un graphiste en "résidence-formation" qui la réalise. »

Un réseau en développement

Grâce à ses liens avec des diffuseurs, dont les écoles, les centres de loisirs, "Tout le Monde à l'Usine" joue le rôle d'un producteur associatif au cœur « *d'un véritable réseau pour les amateurs ou les entrants dans la profession, une sorte de coopérative d'artistes.* » Avec déjà plus de 70 adhérents actifs, « *c'est la vie associative retrouvée.* »

Les compétences de cette jeune association semblent déjà être reconnues. Des contacts ont été pris avec une fédération d'éducation populaire pour qu'elle participe à leurs formations qualifiantes de l'animation (BEATEP, DEFA...). Le CNVA semble intéressé pour que "Tout le Monde à l'Usine" intervienne auprès des associations culturelles sur la partie aide administrative. Pour la rentrée prochaine, sont prévus le premier festival "Tout le Monde à l'Usine" à la Roche-sur-Yon avec de multiples participants, et l'édition d'un catalogue regroupant tous les artistes gravitant autour du réseau. ■

CONTACT

Tout le Monde à l'Usine
16, avenue des Yoles
85690 Angers
Tél : 02 51 59 53 75



Implication de bénévoles

“Champ du Rock”, un festival réussi grâce à une collaboration avec des “associations actionnaires”, et des bénévoles qui savent donner à l'événement son image chaleureuse et conviviale.

Salué pour sa convivialité, le festival “Le Champ du Rock” est organisé par des centaines de bénévoles collectivement responsables face aux risques financiers.

Partager risque et succès

En 90, pour redynamiser Saffré, petit village de 2 700 habitants à 30 km de Nantes, un groupe de jeunes gens d'une vingtaine d'années décident d'organiser un festival rock. La mairie leur prête le pré du château, mais ils sont sans moyens. Ils font alors aux associations saffréennes (du club de judo au comité des fêtes...) la proposition suivante : en plus de l'implication de bénévoles, chacune devra investir de l'argent. Si le festival marche, une part des bénéfices leur sera reversée au *pro-rata* de leur mise de départ, rien dans le cas contraire. Huit associations jouent le jeu investissant entre 3 000 et 12 000 francs. 60 000 francs sont ainsi réunis la première année.

Huit ans plus tard, le festival s'auto-finance à 95 % et permet aux commerçants de réaliser en une journée leur chiffre d'affaires de 4 mois. Le mode de participation a évolué. Chaque association verse une somme identique de 4 000 francs. Une partie des bénéfices alimente le compte commun de l'association du festival. Le pécule engrangé constitue aujourd'hui un matelas financier en cas d'éventuelles difficultés. Le reste est redistribué à chaque association au *pro-rata* de son apport financier (60%) et de son apport humain (40%).

Une organisation rigoureuse du bénévolat

« L'objectif n'est pas le gain, c'est de créer un événement dans notre village. Avec un budget de 700 000 F,

plus de 250 bénévoles, plus de 5 500 spectateurs (programmation audacieuse sans pourtant de réelles têtes d'affiche – Senseless Things, Mike Rimbaud, Mathieu Boogaerts -), il faut une gestion rigoureuse. Nos bénévoles sont motivés et responsables. Ils ne sont pas là pour flâner ou palabrer mais bien pour remplir correctement leurs tâches. »

L'efficacité de l'organisation - chacun reçoit une feuille de route avec son poste, les horaires, le règlement (pas d'alcool...), ne nuit en rien à l'ambiance. « Nous veillons à tous les détails qui garantissent la convivialité, l'accueil chaleureux, la disponibilité, sans oublier les animations : expositions, performances sur notre thème de prélieduction, le feu, et puis surtout les feux de camp qu'il est devenu l'usage d'allumer. » ■

EXTRAITS DE PRESSE

« Le festival Le Champ du Rock à Saffré aura su s'imposer comme l'incontournable rendez-vous de la fin de l'été. Ce résultat excitant pour le public comme pour les artistes est à mettre sur le compte d'un travail indépendant de longue haleine et d'une maîtrise exemplaire sur le plan de l'organisation. Le plus étonnant avec cette manifestation est qu'elle remplit à la fois la fonction d'un festival axé sur l'artistique ainsi que celle d'un rituel. On vient à Saffré, certes pour les concerts, mais aussi et de plus en plus pour son cachet, pour l'ambiance qui y règne. »

(Ouest-France, J.-F. Leclanche)

« Les festivals d'un jour, surtout les gros, sont souvent décevants. Difficile de créer une atmosphère de festival... La cinquième édition du Champ du Rock à Saffré, pourtant, possédait cet esprit de festival. Saffré restera parmi les meilleurs festivals de l'été. »

(Best, Andy Gardiner)

CONTACT

Le Champ du Rock - c/o Jean-Michel Dupas
4, rue Anison
44000 Nantes

Photo : Phil Journé



Initiatives d'entreprises

Lorsqu'ils naissent à la Libération, les comités d'entreprise ont avant tout des prérogatives économiques. Depuis, leur mission d'éducation sociale et culturelle, qui est facultative, a évolué. Non contents de prendre en charge l'organisation des loisirs, certains mènent de véritables politiques culturelles dans un souci d'émancipation des salariés.

L'un à Nantes, l'autre à Saint-Nazaire, montrent combien il est important d'établir des passerelles entre chômeurs et salariés, villes et entreprises, parce qu'un salarié est avant tout un citoyen de la cité.



La culture solidaire

Des comités d'entreprise organisent un festival des découvertes et des rencontres pour un objectif : la solidarité.

Des salariés d'une trentaine d'entreprises sont à l'origine, en 1992, de "Tissé Métisse", un festival des cultures, une fête au service d'une idée : construire une société plus solidaire. Celui-ci est en passe de devenir l'une des plus grandes manifestations culturelles de Nantes. Jean-Bernard Desmonts, son coordinateur, nous raconte comment ils ont ouvert pour une journée la Cité des congrès à l'ensemble de la cité.

Ouvrir l'entreprise sur l'extérieur

« Il devient de plus en plus nécessaire d'ouvrir l'entreprise sur l'extérieur, sur les quartiers et les autres entreprises, sur le monde du chômage et de provoquer un questionnement global sur la société. Réunis au sein de l'ACENER (Association des comités d'entreprise de Nantes et région), des salariés donnent, en guise de réponse possible, "Tissé Métisse", qui concerne une trentaine des 170 CE d'ACENER. Cette fête propulse des valeurs qui nous sont propres comme le métissage, la découverte de l'autre, la rencontre des cultures et des arts, la solidarité des quartiers et du centre-ville, une passerelle entre le monde du travail et le monde du chômage. »

Métisser les publics et les associations

« Nous avons le désir que des valeurs de solidarité soient partagées par le plus grand nombre et en particulier dans des quartiers, par

ceux qui sont le plus touchés par la montée de la xénophobie, de l'exclusion, du chômage. Par ceux aussi qui auraient tendance à épouser des idées d'intolérance et de haine. "Tissé Métisse" s'adresse à un public qui ne va jamais voir de spectacles, à des gens qui ne se rencontrent jamais, à des entreprises, des quartiers, des associations différentes qui auparavant, n'ont jamais travaillé ensemble et qui, pour ce projet, collaborent toutes.

Nous nous sommes associés à la FAL 44 (Fédération des amicales laïques) et avec le CID (Centre inter-culturel de documentation) qui réunit beaucoup d'associations de communautés étrangères. »

Une programmation libérée du "culturellement correct"

« C'est une journée de fête : 20 spectacles s'entrecroisent, des professionnels, des débutants et des amateurs se partagent les différentes scènes. Nous présentons dans ce temps fort une palette de ce qui pourrait se faire en une saison dans un centre culturel ! Ce sont les Namas Pamos et l'orchestre national de Barbès ("musiques du monde"), Marc Jolivet (humour), Polya Jordan (gospel et jazz), Kroké (musique yiddish tzigane), Aria Voce (musique baroque), Nota Bene (chants polyphoniques), les Jambons (jazz rock swing), du théâtre, des tremplins découvertes, de la danse, des contes et des



marionnettes, des animations enfants, des expositions d'artistes mais également un espace livres, un forum des associations... Sans oublier l'ouverture de la scène à des jeunes talents locaux issus des quartiers de Nantes.

Le public vient pour les spectacles enfants et découvre la musique baroque, il vient écouter le groupe de raï de son quartier et assiste à une pièce de théâtre, le rock côtoie la musique classique. Il adhère à cette programmation éclectique, à cette variété d'artistes, de cultures et de formes d'expression différentes, qu'il peut découvrir à son gré. La culture se partage, sans nul doute, dans la convivialité. »

Solvabiliser la demande

« Nous avons choisi de fixer des prix très modérés et nous avons monté un système de "financement participatif". Les salariés financent par l'achat d'un billet plein tarif à 70 F, une partie d'un billet d'une personne moins solvable, RMIste ou chômeur qui, lui, paiera 35 F. De plus, uniquement pour financer ces places demi-tarif, des comités d'entreprise versent 100 kF (10 % du budget de "Tissé Métisse"). Nous avons un poste budgétaire également qui vient des entreprises achetant des espaces publicitaires. Le partenariat que nous avons noué avec les maisons de quartier, les centres sociaux et les travailleurs sociaux est primordial. »

Les associations, échos des quartiers

600 bénévoles (10 % public) participent tout au long de l'année à la préparation du festival et vendent 75 % des places. La manifestation a

drainé en 96, pour la 4^{ème} édition, 15 000 spectateurs. C'est dire le succès et l'impact de ce type d'action auprès d'un public souvent en marge et absent des manifestations artistiques et culturelles.

Une équipe de coordination gère l'organisation générale, privilégie une programmation de qualité et plurielle. Les associations et les artistes montent également des spectacles, des forums, des expositions, des débats, des décors... Chaque structure trouve un moyen d'animation pour se faire l'écho de ce qui se passe artistiquement et socialement dans les quartiers. Ils nous montrent que tout le long de l'année les quartiers sont des lieux de création. »

L'essentiel dans les rencontres générées

« Pendant ces longs mois de préparation, des personnes d'horizons très divers vont se rencontrer, dialoguer et travailler ensemble. Cette confrontation permet par la suite à des comités d'entreprise et des associations de monter des projets communs. Une entreprise d'insertion s'est créée de cette façon. Des agriculteurs de Couëron ont mis à disposition des habitants de "Bellevue 2000" des parcelles de terrain exploitées en jardins familiaux ; des jeunes artistes, aidés par "Tissé Métisse" dans leur parcours professionnel, renvoient la balle en aidant des jeunes groupes de musique... Toutes ces suites échappent à la manifestation *stricto sensu*. Ce mouvement fait peut-être la preuve que l'essentiel n'est pas dans le spectacle, mais dans les rencontres générées. Refuser une société éclairée n'est pas impossible. » ■



LE DEFILE DE MODE "STYLE ALPAGA"

60 filles présentent pour la 4^{ème} édition, "le style Alpaga", « un défilé de mode dont tout le monde se souvient. L'action et le sens de "style Alpaga" ne se résument pas à une parade d'un soir. Le projet de cette association, née d'une rencontre lors des cours de couture sur le quartier, a été élaboré avec les habitants. Il mobilise 80 personnes sur un quartier, c'est ce que nous voulons valoriser ».

Rida Teffahi - CID

CONTACTS

ACENER- Jean-Bernard Desmonts
4, rue de l'Héronnière
44000 Nantes
Tél: 02 40 73 45 20
Fax: 02 40 73 06 45

CID - Centre interculturel
de documentation
2 bis, boulevard Léon-Bureau
44000 Nantes
Tél : 02 40 47 88 36

Un polar pour tous

Depuis dix ans à Saint-Nazaire, le Festival "Délits d'Encre" fête la littérature policière. À l'origine, Sylvette Magne, élue de son comité d'entreprise et passionnée par les romans noirs, décide de monter un projet culturel pour les salariés, autour du livre.

Le Centre de Culture Populaire* (CCP), association inter-comités d'entreprise, est à l'initiative de ce festival "du livre", devenu festival du "noir" avec des livres bien sûr mais aussi des films, des expositions, des spectacles... D'une animation pour sensibiliser les salariés d'entreprises au livre, le projet est devenu festival. Dès le départ, le CCP a voulu que la manifestation soit ouverte sur la ville, qu'elle ne reste pas confinée dans l'entreprise.

Unique en France, elle a accueilli l'année dernière 5 000 spectateurs, aussi bien des Nazariens, des habitants de l'agglomération que des passionnés venus de toute la France.

Un Prix des comités d'entreprise très convoité

Le choix du polar comme genre littéraire n'est pas anodin. S'il est la passion de Sylvette Magne, il est aussi une littérature "populaire", contemporaine, que l'on s'approprié peut-être plus facilement qu'une autre et avec laquelle le travail sur le livre comporte moins d'obstacles culturels. Quand les auteurs viennent à St-Nazaire, ils sont envoyés aux quatre coins de la ville pour des rencontres avec les écoles, la médiathèque, le café-musiques La Tisanerie, les comités d'entreprise.

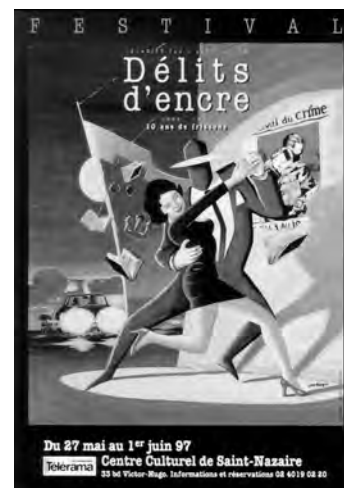
« Depuis huit ans, un Prix important pour les auteurs est mis en place par les lecteurs des comités d'entreprise. Si ce prix, pour lequel il n'y a pas d'argent à la clef, est particulièrement apprécié des auteurs, c'est bien évidemment parce

qu'il touche un public de lecteurs. Ce ne sont pas des critiques littéraires, des spécialistes du polar mais des lecteurs tout simplement. La culture n'est pas réservée à une élite. Ce prix fonctionne de mieux en mieux, cette année nous avons 48 lecteurs dans le jury qui avaient lu les 10 livres sélectionnés. Le succès de ce prix illustre en quelque sorte le bien-fondé des objectifs de départ : donner envie aux gens de lire. Les discussions dans le jury sont de plus en plus intéressantes, plus passionnées. »

Des délits qui font des émules

Les dynamiques autour du livre que génère le festival sont peut-être plus représentatives de la pertinence et de la générosité d'un tel projet que cet énorme succès public. Par exemple, huit jeunes de deux quartiers se sont vu confier un roman de Jean-Bernard Pouy dont l'action se déroule à Saint-Nazaire. Ils en ont retrouvé les traces photographiques dans la ville, dans les lieux où se situent les actions : le port et ses paquebots, l'hôtel de ville... Ils ont sélectionné 20 photos pour les exposer aux côtés des sculptures de la Nazairienne Catou, avec qui ils ont travaillé la mise en espace de leur exposition.

« Les jeunes ont choisi leur thème et l'ont conçu de A à Z. C'est l'inverse de la démarche traditionnelle des institutions de loisirs » a pu dire Catherine Cantin, responsable du CIJ. Sylvette Magne ajoute : « Ils se sont régalés, ils n'avaient jamais participé à un projet culturel de cette sorte, ils ont rencontré un auteur,



une plasticienne, appris à faire de la photo. Maintenant de nombreux comités d'entreprise travaillent sur le texte, que cela soit sur le livre, sur l'écriture dans les ateliers, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans. Le livre était peu présent dans les commissions culture des comités d'entreprise.

Jean-Bernard Pouy anime aussi des ateliers d'écriture avec le CCP qui marchent très bien, un livre est en cours de réalisation. Beaucoup de bibliothécaires viennent ici chercher des idées, des expositions, des animations, des contacts, nous sommes énormément sollicités. » ■

* Le CCP, la plus ancienne association inter-comités d'entreprise en France, a la particularité de réunir deux syndicats (CFDT et CGT), ce qui n'est pas le cas ailleurs.

ALERTE A SAINT-NAZAIRE

Sylvette Magne est directrice bénévole depuis dix ans, les autres participants actifs sont aussi bénévoles. Le succès de la manifestation et son développement nécessitent maintenant une permanence d'action minimum qui dépasse le cadre du bénévolat, et là commencent les problèmes. Excepté la ville, partenaire principal, et le CCP, qui s'engage en cas de déficit à les couvrir à 50%, le peu d'engagement de autres partenaires ne permet pas l'embauche de permanents. Cette situation paradoxale fait courir le risque à Délits d'encre de fermer le livre définitivement, car un livre trop usé se déchire !

CONTACT

Association "Délits d'Encre"
Maison du peuple - Place Allende
44 600 Saint-Nazaire
Tél : 02 40 19 02 20 - Fax : 02 40 19 02 60



Théâtre et amateurs

Le théâtre peut être une tribune populaire, et la pratique théâtrale contribuer à l'éveil du citoyen. Dans ce but, les cloisons qui séparent les univers professionnels et amateurs doivent tomber.

Le Théâtre à Suivre, à Nantes, œuvre quotidiennement pour combler cette distance qui existe entre les deux mondes.

Et pour valoriser le théâtre amateur, des associations et des collectivités publiques, comme à Machecoul ou Couëron, s'attachent à renforcer la reconnaissance de ces pratiques.

Théâtre à Suivre.

Une tribune populaire

Le Théâtre à Suivre, installé depuis 1985 à La Poudrière à Nantes, est une compagnie professionnelle. Son directeur, Lionel Coffinet, metteur en scène, exige autant des comédiens professionnels que des amateurs.

Pour un théâtre de tréteaux

« En quittant sa marginalité pour rejoindre le rang des catégories socio-professionnelles, le théâtre a perdu sa liberté et peut-être son âme. Condamné à la productivité, il a quitté le monde de l'art pour celui du marché. Et les comédiens attendent une loi ou un décret pour savoir ce qu'il adviendra de leur existence. Quant aux compagnies, elles sont suspendues à l'arbitrage des subventions et des contrats. Je dis que le théâtre ne peut exister que libre, qu'avec des individus libres, pour qui le travail est un acte de foi. Ces mêmes individus sont autant acteurs de leur vie que de leur art. Ils n'attendent pas que les circonstances extérieures déterminent leur destin. Ils n'attendent pas du travail, ils travaillent. Le théâtre existe à partir du moment où il est dans la rue : si vous demandez à un passant de citer un grand auteur de théâtre contemporain, je crois que l'on serait déçu. Le théâtre contemporain doit revenir au théâtre de tréteaux, au théâtre de foire et être une tribune publique populaire. »

Réserver une place aux amateurs

« Le fond de notre démarche, c'est d'amener au théâtre un public qui n'y vient jamais. Le spectacle n'est pas la seule relation possible. La formation est aussi un moyen pour ouvrir le lieu. C'est dans cet esprit qu'en plus des stages professionnels, d'autres s'adressent aux amateurs, dont certains sont aussi en grande exigence humaine et artistique, même s'il y a un fossé entre prendre des cours une fois par semaine et faire du théâtre huit



"Molière et la Critique"

heures par jour. Les cours deviennent intimement liés à la création. Ils sont une retranscription du travail de recherche de la compagnie. Pour faire le lien entre ces cours destinés aux amateurs et les professionnels, une compagnie de théâtre amateur va être créée, parallèle au Théâtre à Suivre. Elle sera dans les mêmes locaux, bénéficiera de la même infrastructure, participera au travail de création avec la même exigence. De plus, nous montons une formation professionnelle pour les comédiens amateurs qui veulent aller plus loin. Elle se déroulera quatre jours par semaine tous les matins. C'est un intermédiaire entre les cours amateurs et la compagnie. Cette séparation entre le monde amateur et le monde professionnel me paraît toujours un peu rigide, les amateurs ont leur place dans ce lieu professionnel. Le Théâtre à Suivre vit bientôt depuis douze ans grâce au soutien du public qu'il touche et dans la quasi-indifférence des pouvoirs en place. » ■

CONTACT

Théâtre à Suivre - Lionel Coffinet
2, rue du Colonel Boutin
44000 Nantes

Tél : 02 40 29 25 05 - Fax : 02 51 12 48 56



L'Acte en Scène, un relais en Pays de Retz

« C'est dans le pays de Retz, entre La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire, que se tiennent depuis 95 les rencontres de théâtre amateur : L'Acte en Scène. Organisées par le Comité d'animation culturelle de Machecoul, elles réunissent des dizaines de troupes amateurs, fermement convaincues que l'activité théâtrale participe à l'éveil du citoyen. Ici se côtoient et s'interpellent deux types d'approche du théâtre amateur. L'une, inspirée de la pratique de patronage, insiste sur l'aspect ludique et divertissant, d'abord convivial. L'autre s'inscrit dans une démarche artistique plus ambitieuse pour les amateurs souhaitant progresser. Le Pays de Retz compte plus de 30 troupes de théâtre amateur, presque une par commune. L'événement concourt à valoriser le théâtre amateur, mais aussi à promouvoir l'Espace de Retz, peu utilisé ou fréquenté par les pratiquants de ces troupes de théâtre amateur.

Les amateurs à l'honneur

À Machecoul, ou à Couëron, les pratiques amateur, en lien avec les professionnels, trouvent leur place au cœur de la vie théâtrale locale.

Il ne s'agit pas de concours mais d'une rencontre. Ici, pas de jury, pas de note, pas de prix. L'accent est mis sur l'échange, la mise en commun des expériences des troupes participantes, autour d'une règle du jeu simple. Chaque troupe présente une pièce en un acte, de 30 minutes, sans décor. Cette année, pour celles qui le demandent, une assistance à la mise en scène est assurée par des professionnels.

Dans le même temps, se déroule un débat sur le théâtre amateur pour discuter du sens de cette activité, qui réunit des dizaines de personnes. Quels sont les buts du théâtre ? Pourquoi choisir d'interpréter une pièce plus qu'une autre ? La pratique du théâtre est-elle un acte citoyen ? Et un constat, « *Si le théâtre existe, c'est grâce aux troupes amateurs. Elles sont un relais nécessaire entre les auteurs et le public. Quand 80% des comédiens professionnels sont au chômage, les troupes amateurs restent le*

lieu où on peut encore jouer ! » (Compagnie H. Tougeron).

À Couëron, les amateurs ont la parole

Toujours dans un même objectif de valorisation du théâtre amateur, le centre culturel de Couëron, dans la périphérie de Nantes, a inclus dans sa programmation les compagnies amateurs. Ce choix résulte de deux constats : d'une part la place prise dans la vie culturelle de la commune de ces troupes très dynamiques, et d'autre part le fait qu'elles travaillent avec des professionnels donnant un gage de qualité supplémentaire. C'est une politique de programmation innovante qui rencontre un vif succès tant auprès du public que des troupes de théâtre amateur de la ville. Pour ces troupes, apparaître à côté de professionnels est stimulant et exigeant.

Il convient de reconnaître que le théâtre, au travers de ces troupes, peut être une expression artistique aboutie. ■

À PROPOS DES AMATEURS

• Renforcer les liens avec les professionnels

La pratique d'activités artistiques amateurs connaît un développement croissant dans la vie des Français. C'est ce que démontre Olivier Donnat dans son ouvrage "Les Amateurs, enquête sur les activités artistiques des Français" (Ed. Département des études et de la prospective, ministère de la Culture, 1996). Il préconise un renforcement des liens entre amateurs et professionnels. Extraits :

« 57% des comédiens n'ont pas vu de pièce jouée par des professionnels au cours de l'année. On peut parfaitement faire du théâtre ou de la danse une ou deux fois par semaine sans avoir vu un seul spectacle professionnel dans l'année. Travailler au rapprochement des deux mondes, amateur et professionnel, est un objectif intimement lié et complémentaire de la reconnaissance de l'autonomie relative du premier à l'égard du second. Un renforcement des liens entre amateurs et professionnels aurait un double avantage : répondre d'une part à la demande plus ou moins explicite de "conseils" sinon de formation qu'expriment les premiers et ainsi améliorer la qualité artistique de leur production ; et d'autre part les pratiquants de théâtre amateur ne constituent-ils pas un public privilégié, auprès duquel les compagnies professionnelles ont intérêt à mener un travail de sensibilisation et de fidélisation ? »

• Fédérer les troupes amateurs

Née au début du siècle de la fusion de deux grandes fédérations nationales consacrées aux arts de la scène, la **Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation**, regroupe plus de 1 300 troupes amateurs, soit environ 40 000 comédiens, dont 72% ont moins de 25 ans. Ses activités s'organisent autour de six axes principaux : formation, manifestations à l'échelon local ou national (Festival de Théâtre Contemporain de Châtillon-sur-Chalaronne, etc.), animation et organisation de la vie culturelle dans et par les régions et les départements, édition d'une revue trimestrielle "Théâtre et Animation" et de bulletins régionaux, définition d'une politique de développement de secteur spécialisé du théâtre amateur (théâtre jeune, théâtre musical, contes...), mise en place de services administratifs (autorisation des sociétés d'auteur, fiscalité...). Il existe 11 unions régionales et des comités départementaux FNCTA.

Du 29 octobre au 1^{er} novembre 97, se déroulera la **Finale du 7^{ème} Masque d'Or du théâtre amateur**, organisée par la FNCTA, dans le cadre du "Festival l'Humour en Poche" à Villers-lès-Nancy.

Contact : FNCTA - 12, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris - Tél : 01 45 23 36 46





Histoires de paroles

Quête de sens et de repères,
ou partage des confusions
et des détresses ?
La ruée vers les lieux où
l'on parle révèle
avant tout le désir
de se réapproprier la parole.

En Pays de Loire,
cette aspiration est vivace.
Dans une maison de quartier,
on consacre huit mois à la
préparation d'un cycle de
débat sur les drogues.
Dans une galerie associative,
la parole prend le relais du
regard, pour éclairer
autrement les questions
soulevées par l'art.
Dans un centre culturel,
divans et tapis, verres de vin
et coussins adoucissent la
rigueur des exposés.
Et au sein d'une télévision
de proximité, parler,
c'est aussi rencontrer, par
le canal du média, son voisin.

association



La plaizanterie

Des cabarets-débats

Danièle Stantcheva

Depuis 1994, aiguillés par la Maison de Quartier d'Avalix, des habitants de Saint-Nazaire construisent leurs propres espaces de débat.

Réunis depuis 1992 en association, les habitants d'un quartier de Saint-Nazaire, Avalix, ont d'abord connu, sous la férule du Théâtre Terre, la fièvre de la création de spectacle.

Deux ans plus tard, ils démarrent une nouvelle activité, le cabaret-débat. Quand on est une association qui s'appelle La Plaizanterie, et qu'on a vu le jour un 1^{er} avril, on peut difficilement se satisfaire de conférences de style académique, même si on se propose de réfléchir aux problèmes les plus graves de notre société. Et c'est une forme très libre, mêlant témoignages, illustrations théâtrales ou musicales du thème abordé, et interventions d'invités de marque, qui en résulte.

« Les débats sont toujours animés par des habitants du quartier qui ont participé à leur préparation, sous la forme d'un dialogue avec le public, et avec l'aide de nos invités, qui ne sont jamais dans la situation de conférenciers. »

Des gens du quartier ou d'ailleurs

Une vingtaine de bénévoles préparent la soirée pendant plusieurs mois : depuis le choix du thème et de l'invité, jusqu'à l'organisation et la logistique, en passant par la documentation sur la question et la recherche des personnes qui témoigneront. Ce groupe constitue "le noyau fixe autour duquel se joignent les gens du quartier ou d'ailleurs intéressés par le thème choisi". Un bulletin de liaison est régulièrement publié, permettant à tous les habitants non seulement de suivre la préparation des soirées, mais aussi de s'y joindre, à chaque étape*.



Préparation du débat sur la drogue





Les thèmes abordés

« Vivre ensemble dans un quartier multiculturel » fut notre premier débat, en présence de Kofi Yamgnane, ancien ministre. Ensuite, nous avons réfléchi à la violence, avec El Kandili, champion du monde de "full contact", puis à notre avenir sur cette planète, avec le chanteur Gilles Servat, enfin, à la place des jeunes dans la cité. La troupe du Soleil, issue du quartier, a animé nos premiers débats. Puis, ce fut "Raconte-moi l'Afrique", une semaine où la maison de quartier a vécu au rythme de ce continent. Plus de mille personnes sont venues visiter les expositions de tissus, d'objets, de livres, de jouets africains... Elles ont assisté aux matinées, aux soirées théâtrales et musicales et participé aux deux débats, dont un en présence de Philippe Leymarrie, journaliste à RFI et au *Monde Diplomatique*. »

En 1997, un grand thème traité à fond

« Pour 1997, nous avons décidé de n'aborder qu'un thème, "les drogues, mythes et réalité". Dès les premières réunions, il fut clair que nous avions besoin de compétences pour nous aider. Par chance, le président de l'Observatoire géopolitique de la drogue est nazairien, ce fut donc le premier partenariat établi. »

Sur ce thème, préparé pendant huit mois, La Plaizanterie et la Maison de Quartier d'Avalix rencontrent bien d'autres solidarités, au niveau local, national ou communautaire, institutionnel ou associatif. Un voyage de deux jours à Amsterdam et des rencontres avec

Photo sur le débat :
Qui consomme quoi
et comment ?



les députés européens au Parlement de Bruxelles complètent l'étude.

« Trois débats ont eu lieu, en mai, s'intéressant aux consommateurs, à la géopolitique des drogues (avec deux intervenants de l'Observatoire géopolitique des drogues), et à la prévention/répression de la consommation, mobilisant, chaque fois, plus de cent personnes ; avec, parmi les intervenants, des personnalités comme Claude Evin, ou Daniel Cohn-Bendit. Les contacts avec des associations comme "Limiter la casse", en région parisienne, laissent augurer que la réflexion pourrait encore être approfondie, et s'étendre à des actions. » ■

* NDLR : c'est de ce bulletin que, sauf indication contraire, nous tirons les citations placées entre guillemets.

CONTACT

Association La Plaizanterie
Maison de Quartier d'Avalix
3, rue Calmette
44600 Saint-Nazaire
Tél : 02 40 70 95 92

PROPOS ENTENDUS LORS DES DEBATS

Kofi Yamgnane :

Maire de Saint-Koulitz, ancien ministre

"Quand on est Noir dans une société blanche, on vous demande d'être plus compétent, d'atteindre l'excellence..."

Daniel Cohn-Bendit :

Ancien adjoint Vert au maire de Francfort

"Sur ces questions [des drogues], on bouscule des mentalités, des certitudes. La pensée majoritaire se trompe. Le tout répressif fait gagner de l'argent aux mafias et peut aboutir à une déstabilisation des États démocratiques."

Alfred Bassafoula :

Président de La Plaizanterie

"Il ne s'agit pas de dire que tout est rose, aux Pays-Bas. Mais ce que nous avons vu nous fait croire que l'on peut apprivoiser le diable."

Claude Évin :

**Ancien ministre de la Santé,
président du Comité de prévention
de la délinquance**

"La loi de 1970 pénalisant la consommation de drogues est inefficace, et la répression pénale est contradictoire avec les intérêts de santé publique."



Des causeries

Danièle Stantcheva

Les causeries du Rayon vert, galerie associative nantaise, invitent à l'échange de points de vue sur l'art contemporain. Chaleur et émotion plutôt que pédantisme.

Installée depuis 1993 dans les locaux rénovés d'une ancienne épicerie, sur la butte Sainte-Anne, à Nantes, une galerie associative, Le Rayon vert, est à l'origine d'une fête de quartier, les Butineries. Pour ses vernisages, foin du whisky vespéral ! C'est le samedi, à onze heures du matin, que chocolat et croissants réconfortent le visiteur, et délient les esprits et les langues sans engourdir le regard.

Pas d'impératifs de style : la galerie affirme son éclectisme en exposant de la peinture comme des dessins ou de la photographie, de l'art conceptuel comme de la peinture naturaliste. Seules exigences : l'originalité de la démarche et l'inscription dans les questionnements contemporains. Cette volonté trouve son prolongement dans des rencontres régulières organisées autour d'un artiste ou d'un thème. Le Rayon vert garde, depuis 1996, une trace de ces causeries, en imprimant ses Cahiers.

Engager le débat autour de l'art

Les membres de l'association viennent d'horizons divers – historiens, enseignants, cadres. Cécile Nivet, présidente, et directrice des Cahiers du Rayon vert, est professeur d'arts plastiques en disponibilité.

« S'installer dans ce quartier un peu excentré, autrefois populaire, répond à une volonté de démocratiser l'art. Nous cherchons à développer une clientèle jusqu'alors écartée de l'achat d'œuvres originales, à cause des prix dissuasifs pratiqués en général par les galeries. Nous essayons de faire un travail pédagogique en incitant le public le plus large à pénétrer dans les lieux

d'expos, à questionner les animateurs, et à engager des débats autour de l'Art. On nous reproche de ne pas avoir de "ligne", mais je dirais qu'un de nos atouts, c'est notre éclectisme. Il est arrivé qu'une exposition réunisse une trentaine d'artistes, et des œuvres de toute facture et tout style : BD, story-boards, textile... Pour nos visiteurs, chaque exposition est une découverte. »

Les résonances engendrées

« Les causeries sont un moment vivant, où les participants, le plus souvent en présence de l'artiste, échangent des points de vue personnels, vécus, autour d'une œuvre. Les Cahiers restituent l'esprit des rencontres et la richesse des interventions. Mais au-delà du compte rendu, nous recueillons aussi les résonances, la réflexion en profondeur, qu'elles ont engendrées. Susciter le débat autour de l'art est un pari tenu. En témoigne la diversité des thèmes des causeries (voir encadré).

Le numéro 2 des Cahiers du Rayon vert fait suite à la causerie lors de l'exposition de Daniel Humair, occasion idéale pour une réflexion sur les relations entre musique et peinture. Théorisations sur l'abstraction, sur la tonalité en musique ou en peinture, et aussi, notations sensibles, d'Anne Freudiger, peintre et musicienne : "J'ai envie de velours, de tons un peu moyenâgeux, cette espèce d'ocre un peu passé...", "La caresse caresse le clavier". Prochainement un numéro sur "L'Art et la Mort" pour accompagner la réflexion que suscitent les sculptures dérangeantes d'Olivier de Sagazan avec leurs matériaux fragiles - ossements, plumes -, leurs couleurs terre... » ■



LE RAYON VERT

THÈMES ABORDÉS

- Ce qui est donné à voir et ce qui est vu, avec É. Guillon Le Masne : analyse de la relation triangulaire spectateur-auteur-œuvre.
- Le regard : autour des démarches de trois artistes, interrogations sur les termes d'amateur (celui qui aime ?) et professionnel (celui qui tire profit de ?).
- Le Sacré : autour de l'exposition de Ch. Chevillard Fragments d'architecture.
- Ce qui déclenche le travail créateur, avec deux artistes femmes aux démarches divergentes.
- Qu'est-ce que l'engagement pour un artiste aujourd'hui : autour de l'exposition rétrospective d'Y. Ropars.
- La peinture, ce que les mots ne peuvent dire : exposition de Ph. Contré et J.-J. Pigeon. Causerie avec J.-Ph. Domecq de la revue *Esprit*.

PAROLES SAISIES AU VOL

- "Lascaux, c'est la modernité. On est bien dans une grotte. Avaient-ils des causeries sur l'art dans leurs grottes ?"
- "Si on ne peint que pour soi, cela finit par s'étaler."
- "Votre quête est identitaire. On voit clairement les fantômes, les femmes ouvertes, les têtes de mort. Si vous ne les mettez pas en mots, comment pouvez-vous construire une identité ? Les mots doivent compléter l'image."
- "Chaque toile est le point d'une ligne."

CONTACT

Galerie Le Rayon vert
13, avenue Sainte-Anne
44100 Nantes
Tél : 02 40 71 88 27

Des salons philosophiques

Danièle Stantcheva

Depuis la saison dernière, le Piano'cktail de Bouguenais, à côté de Nantes, propose un cycle de salons philosophiques. Le public est préparé pour mieux participer.

Petites tables rondes, canapés et tapis, poste de radio à galène... l'ambiance au Piano'cktail est chaleureuse et rassurante, pour les six soirées "philosophie" programmées en 96-97. L'initiative des lundis-philo de Bouguenais revient à Gérard Allard, directeur du centre culturel le Piano'cktail. Dans l'esprit de ces cafés, où, depuis quatre ou cinq ans, à Paris comme dans quelques villes de province, on se réunit pour s'interroger sur la marche du monde, il a invité le philosophe Marc Sautet à composer un programme de conférences-débats, qu'une assistance nombreuse et passionnée est venue suivre.

« Dans les centres culturels, on assiste, aujourd'hui, plus qu'à une recherche de sens, à une production massive d'images et de bruit : on y fait voir, on y fait entendre, on y offre la culture comme objet de consommation. »

Réhabiliter la réflexion

« Pour essayer de réhabiliter la réflexion et susciter les interrogations, à une époque où les pensées uniques (Églises, partis politiques...) n'apportent plus de réponses, j'ai offert à Marc Sautet d'engager, ici aussi, la démarche qu'il menait déjà ailleurs. Avec la bibliothécaire de la Médiathèque, nous avons défini les thèmes, et, en fonction des thèmes retenus, Marc Sautet a suggéré les intervenants.

Nous nous sommes limités à six soirées pour permettre aux participants de se préparer, de lire des ouvrages sur le thème traité, sans qu'ils soient accablés par une surabondance de matières. Il s'est avéré par la suite que beaucoup de participants revenaient, d'un lundi à l'autre.

La conférence-débat consiste à présenter, dans un premier temps, une conférence d'environ une heure. Elle procure au public des outils de réflexion. Le débat entre tous les participants n'intervient que dans un deuxième temps. On évite ainsi d'ouvrir le feu de la discussion d'entrée de jeu, sans préparation (comme cela arrive à la télévision...).

Le succès de ces lundis est certain : 500 personnes chaque lundi, pour un tarif de 30 francs... Il est clair que nous avons répondu à une énorme demande : une demande de sens, un besoin de médiateurs. » ■

LES THÈMES ABORDES

À quoi sert la philosophie ? (Marc Sautet)
Toutes les cultures se valent-elles ? (Pierre Fougeyrollas)
Les sources de l'écologie (Alice Chalanset)
La tentation de l'irrationnel (Eric Coulon)
Doit-on réhabiliter les plaisirs du corps ? (Jean-Christophe Gretelly)
Faut-il défendre la République ? (Jean-Pierre Faye)

PAROLES SAISIES AU VOL

Alice Chalanset :

Agrégée de philosophie, professeur au lycée Victor-Duruy à Paris

"La question est aujourd'hui de maîtriser notre maîtrise, de nous faire serviteurs, protecteurs, et non plus possesseurs de la nature."

Pierre Fougeyrollas :

Philosophe et sociologue, professeur émérite à l'université de Paris VII-Diderot

"La culture, c'est ce qui reste de la religion quand on a perdu la croyance. Même si je ne crois plus en la religion depuis ma puberté, il n'en est pas moins vrai que j'ai été modelé par le catholicisme."

"La culture islamique n'est ni inférieure, ni supérieure à une autre. Je considère l'islamisme comme une dégénérescence politique d'une culture religieuse en elle-même acceptable."

Marc Sautet

Docteur en philosophie, maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris, fondateur du cabinet de philosophie en exercice libéral

"Ce qui m'intéresse, c'est le moment où les évidences vacillent... Les questions d'érudition ne m'intéressent pas... Le risque de silence est plus grand que le risque de hod-up ou de détournement du débat..."

CONTACT

Centre culturel Piano'cktail
44340 Bouguenais
Tél : 02 40 65 05 25

Photo : Bertrand Meunier





Regards citoyens

Quand une association, à la Roche-sur-Yon, se lance dans la télévision locale, c'est pour inventer une nouvelle approche de ce média. Pour Dominique Charles, responsable de l'atelier de télévision de proximité, l'audiovisuel est un langage que les gens ont tout autant envie de s'approprier que la musique ou le théâtre.

Comprendre avant de filmer

« Il manquait à notre atelier vidéo, réalisant depuis 14 ans des films avec les habitants, un véritable réseau d'expression. Lors de la création de la télévision locale, Canal 15, la ville lui a confié une mission de soutien et d'encadrement de cet atelier. Nos productions sont devenues un programme à part entière, construisant même son image, celle d'une télévision participative. Notre atelier produit chaque trimestre un programme de 52 minutes diffusé trois fois par semaine.

Il y a actuellement en France une nécessité d'utiliser, de s'approprier un média moderne pour s'exprimer. Ce type de télévision de proximité se fait avec plus de pudeur que la télévision nationale, nous sommes obligés de comprendre les gens avant de les filmer. Au départ, le premier magazine "Voisins d'palier" était fait par les habitants d'un quartier, et voyant le succès, nous avons étendu à l'ensemble de la ville le même concept, à savoir, mettre en avant l'intergénérationnel, les relations interquartiers, la citoyenneté, le lien social. Tous les quartiers sont au même niveau, il n'y a pas de stigmatisation d'un quartier en particulier. Comme les autres formes d'expression artistique (théâtre, danse, musique...), nous associons les gens à la créativité ou à l'expression, à la maîtrise d'un langage : l'audiovisuel. »

Un réseau de partenaires, garantie d'indépendance

« Pour éviter tout risque d'appropriation de la ville ou des associations, nous fonctionnons dans une logique de réseau. Nous avons un comité de pilotage (ville, associations,

institutions) qui fixe les orientations à l'année et un groupe d'appui (Canal 15, Développement social urbain, les maisons de quartier) qui est un organe technique (organisation, communication, aide à la réalisation...). Et enfin un comité de rédaction qui est composé de tous les habitants de la Roche-sur-Yon se réunissant dans les maisons de quartier.

Ce cadre partenarial peut paraître un peu complexe mais il protège l'intégrité de notre démarche. La télévision appartient aux habitants qui la font, ils proposent et réalisent les sujets. »

Faire apparaître un regard

« Les informations sont vues par le prisme de l'habitant, c'est un regard d'une personne sur ce qui l'entoure, sur la vie. Nous avons vu des jeunes considérés comme difficiles, ou des adultes, changer après avoir réalisé un film, même physiquement.

La démarche de production a autant d'importance que le sujet en lui-même. Quand un groupe a une idée, il apprend ce langage spécifique qu'est l'audiovisuel avant de se lancer. En fonction du sujet correspond un cadre technique. Il faut qu'ils apprennent à cerner leur sujet, à construire un argument, à aller chercher les documents, à rencontrer des gens, à repérer, à mener une interview télévisée, et enfin préparer le tournage et le montage. Les techniciens de Canal 15 et les animateurs des maisons de quartier accompagnent simplement cet apprentissage, cette envie des habitants, de façon à laisser voir ce regard singulier qu'est celui de tout citoyen. » ■

LA TELEVISION QUI FAIT SORTIR

« Au moment de la sortie du magazine, en avant-première, nous organisons une projection publique sur grand écran, c'est l'un des quartiers qui reçoit, on fait une fête, c'est un grand moment. Des personnes très différentes, de tous âges se rencontrent, regardent ce que les autres ont produit, nous prolongeons les sujets des films... Par la suite, les gens peuvent se procurer les cassettes des émissions passées dans différents endroits de la ville; elles sont toujours très demandées. »

UN SUJET SUR L'ALCOOLISME

« Une personne du quartier qui était alcoolique a voulu montrer toute la démarche qu'elle a entreprise pour s'arrêter de boire. Cette personne "témoin" dans ce reportage sur l'alcoolisme a quelque part retrouvé une place sociale. Quand l'émission est sortie, des gens qu'elle ne voyait plus depuis 20 ans lui ont adressé la parole à nouveau, d'autres l'arrêtaient dans la rue pour lui demander des adresses. Enfin, grâce à elle, on pouvait parler d'un sujet tabou qui touche énormément de monde mais dont personne ne veut parler, par honte. Ce sujet a eu un retentissement important sur le quartier et sur la ville. »

LE RAMADAN

(dans "Voisins d'palier", février 96)

« Dans ce sujet, on ne parle pas du racisme, on parle du voisin, de ces différences entre voisins, ce que suppose, dans la vie de cet habitant, de vivre sa religion.

La suite de ce film sera une mère qui va raconter son départ d'Algérie en catastrophe, pourquoi elle fut obligée de partir et comment elle vit maintenant en France. Et comme nous sommes dans un réseau européen (Association Européenne pour l'Éducation aux Médias Audiovisuels), nous nous envoyons des images entre télévisions locales. Nous pouvons voir comment vit un musulman à Amsterdam et à la Roche-sur-Yon. Nous sommes en phase avec l'actualité mais différemment présentée, nous parlons de sujets de société à un niveau local. »

CONTACT

Canal 15
Atelier de télévision de proximité
Dominique Charles
15, Impasse Périclès
85000 La Roche-sur-Yon
Tél : 02 51 44 85 15

Lors de nos visites en région, nous mettons l'accent sur les lieux qui étoffent leurs projets culturels d'une dimension économique et sociale. Dans les Pays de la Loire, cette volonté est prononcée.

Pour chacune des structures que nous avons présentées, dès l'origine, se sont greffées aux objectifs artistiques d'autres préoccupations, que ce soit l'aménagement du territoire, la création de marchés, l'insertion, le désir "d'émancipation" de salariés, le souci de ne laisser personne à l'écart de l'aventure artistique, l'ouverture d'espaces de débats et de dialogue, l'attachement à la vie associative, la coopération entre réseaux...

M.C. Escher's "Day and Night" © 1997 Cordon Art - Baarn - Holland. All rights reserved



D'autres exemples auraient pu confirmer ces tendances. Ainsi, c'est l'ensemble du paysage des musiques actuelles qui se caractérise par "un dynamisme constant" – comme le souligne Pascale Wester dans son article publié dans le numéro spécial musique de la revue 303 –, la création récente par le Pannonica (club de Nantes) de la fédération des scènes jazz en est l'une des illustrations. D'autres lieux "culturels" deviennent des lieux de paroles, citons Chez Pichon (Nantes) où l'on peut « discuter de l'art au comptoir ». Des énergies bénévoles se cristallisent aussi autour du cinéma : le Bonne-Garde (Nantes) ou le Ciné-Phil (Saint-Philibert)...

Ce dynamisme associatif autour des activités culturelles témoigne aussi de l'engagement spontané d'une société civile animée par ses propres valeurs et par des élans de solidarité et de lutte contre l'exclusion. Ainsi, « Les projecteurs ont abandonné les acteurs possesseurs de noms propres et de blasons sociaux pour se tourner vers le chœur des figurants ».

(Michel de Certeau,
L'invention du quotidien
Éditions, 10-18, 1980)



Coup de Chauffe à Cognac

3^{ème} ÉDITION
THÉÂTRE ET ARTS DE LA RUE
SPECTACLES GRATUITS

**VENDREDI 5 & SAMEDI 6
SEPTEMBRE 1997**

Parc François 1^{er}

SPECTACLES

Yannick Jaulin, sac à malices pour de véritables contes de fées.

Hors Strate, (nouvelle création) 4 comédiens échassiers.

"**Le sens de la Visite**", contre-visite guidée organisée par la fraction pittoresque du **Collectif 26 000 couverts**.

"**Dédale**", par **Philippe Genty** magicien des ombres et des lumières :

Événement - Dernière création - Version en plein air du spectacle, après la Cour d'Honneur du Palais de Papes d'Avignon.

"**Nomad's Land**", par **Vaguement la Jungle**, musique tzigane.

Wurre Wurre, dans "Les Oiseaux", "Les Tuyaux", "Les Palmes".

"**Pyrame et Thisbé**", théâtre, délicieuse antiquité entre rires, rêve et larmes, par le **Ton und Kirschen Wandertheater**.

"**Tout Fou, To Fly**", du trapèze à ciel ouvert, 8 acrobates, 4 musiciens.

ENTRESORTS* FORAINS

"**La Baraque des illusions perdues**", baraque foraine présentant deux attractions :

"Le retour de Sarah Bernhardt" et "La Décapitée télépathe" par le **Théâtre Attrape/Cirque du Trottoir**.

"**Mickey, l'ange et son nombre**", entresort forain (conférence diaporama) par la **Compagnie 8^{ème} Ciel**.

"**Les Pucès Savantes**", entresort forain par **Dominique Kérignard du Magie Land Théâtre**.

"**Les Zanimos**", **André Kupp**, Erateur, dresseur de légumes.

* **Entresort** : des verbes "entrer" et "sortir". Et entre les actes simples, d'entrer et de sortir, le bagout du boni-menteur, la magie de la foire, et les merveilles époustouflantes et dérisoires du théâtre...

ET EN DEAMBULATION EN CENTRE-VILLE ET SUR LE SITE

"**Carmen Cru**", personnage librement inspiré du personnage de BD de Lelong, par **Isabelle Goffart du Théâtre du Songe**.

"**Les Dimezelles**", par la **Compagnie Arcalande** deux bigoudènes demoiselles et sœurs jumelles.

L'Avant-Scène Cognac Tél : 05 45 82 32 78

Office de tourisme Cognac Tél : 05 45 82 10 71



[Objectifs]

Ouvrir l'activité des comités d'entreprise sur l'extérieur.
 Mettre en commun des moyens permettant des réalisations qui seraient inaccessibles à un seul comité d'entreprise. Proposer un certain nombre d'activités aux salariés des comités d'entreprise adhérents. Valoriser la culture du monde du travail.
 L'association a été créée en 1982 à l'initiative de la CFDT de Nantes, elle fédère aujourd'hui 170 comités d'entreprise et assimilés.

[Actions]

- soutien à un fond commun de placement solidaire
- création d'une exposition pour sensibiliser les salariés à la lutte contre l'exclusion
- organisation du festival Tissé Métisse, rencontre du public des entreprises et du quartier et de la mosaïque des cultures.
- organisation de colloques et temps de réflexion nécessaires à l'ouverture des élus de CE sur les questions de société.
- soutien aux élus et formations.



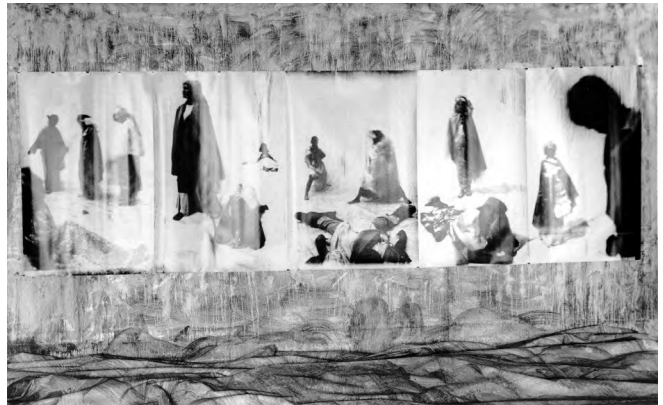
4, rue de l'Hér onnière 44000 Nantes tél : 02 40 73 45 20 - fax : 02 40 73 06 45

Du mécénat au partenariat

Par Bruno Colin et Jérôme Lefèbre

Photo Patricia Gabas, André Kerszenblat (1996).
Fresque 180 x 600 cm réalisée dans le cadre des ateliers de La Source, dans l'Eure.

Soumises à l'obligation de diversifier leurs sources de financement, les associations culturelles se tournent vers les entreprises. Mais la représentation du mécène qu'ont à l'esprit bon nombre de porteurs de projets aura tout intérêt à se modifier : au-delà d'une simple participation financière à projet moyennant un retour sur image, ce sont plutôt de véritables contrats de partenariat, inscrits dans la durée et capables de sensibiliser les salariés, qui risquent aujourd'hui d'attirer l'attention des entreprises.



Des relations personnalisées et de qualité peuvent s'instaurer entre les porteurs de projets associatifs et les responsables, au sein de l'entreprise, du suivi de ce partenariat : dirigeants, délégués d'une fondation d'entreprise, ou membres du personnel. En effet, une participation des salariés au soutien à des projets associatifs, si elle représente un outil de communication interne et de management pour la direction de l'entreprise, est également souhaitée par les salariés eux-mêmes ; ils sont de plus en plus nombreux dans ce cas.

Cette tendance des composantes humaines de l'entreprise à s'investir dans des actions de lutte contre le chômage et l'exclusion, qui va à l'encontre de l'indifférence, de l'individualisme et du repli sur les privilèges, nous paraît encourageante. Bien qu'insuffisants pour subvenir aux besoins des associations, les apports des entreprises peuvent largement contribuer, comme nous le verrons au travers de quelques exemples, au démarrage ou à la consolidation de leurs activités. Ces apports instaurent des passerelles entre les mondes de l'économie de marché et de la solidarité, mondes soumis à des logiques différentes mais pourtant tout autant responsables de notre avenir commun.

Entreprises et associations, une vraie relation à construire



Dominique Barré,
fondateur de Mécénart Centre

Dominique Barré a fait carrière au Crédit Agricole. Passionné par les complémentarités entre économie et culture, il fut en tant que directeur de la Fédération régionale de la région Centre, à l'avant-garde des réflexions et des actions mettant en scène ces deux réseaux... Organisateur avec le Conseil économique et social de colloques sur l'aménagement du territoire, l'Europe des régions et le monde associatif, il présida en 1984 à la demande du ministre de la Culture le Carrefour "Mécénat mode d'emploi".

Convaincu de l'importance du rôle des associations dans le développement local, il a su sensibiliser des entreprises au mécénat de proximité. Mais il conseille également aux responsables associatifs de se former à la connaissance du fonctionnement des entreprises et de leurs besoins, pour pouvoir engager avec elles des partenariats solides, efficaces et durables.

« L'action culturelle et tout particulièrement l'action culturelle de proximité est principalement le fait des associations de terrain et en grande partie de bénévoles amateurs. Il y a aujourd'hui en France 210 000 associations culturelles, et on estime à 9 millions le nombre de leurs adhérents. Leur chiffre d'affaires cumulé est de 60 milliards de francs par an, dont 24 milliards proviennent de leur recettes d'activités.

Actuellement nous enregistrons une implication de plus en plus importante du secteur économique privé (PME/PMI, commerçants, artisans) sur les zones de proximité, généralement limité aux bassins d'emplois. Ainsi en 96 plus de 150 000 acteurs économiques ont accompagné des projets culturels.

Leur apport financier est estimé à 4,8 milliards de francs auxquels doit s'ajouter, et cela est de plus en plus fréquent, une aide en nature ou service qui peut être estimée à 40 % du numéraire ; soit au total une participation d'une valeur de 6,72 milliards de francs.

Essor des associations mais prudence des entreprises

Aujourd'hui, la population a besoin de créer une nouvelle richesse pour palier les désordres de la crise. Et que ce soit pour satisfaire un besoin intellectuel, artistique, de loisir... ou pour une nécessité sociale, de solidarité, d'entraide, le tissu associatif est là ! Les entreprises ne peuvent ignorer ce rôle prépondérant des associations pour apporter une réponse aux nouveaux besoins que nous connaissons dans les domaines de la culture, de la proximité, de la solidarité.

Mais depuis le début des années 90, la situation de crise amène les entreprises à entrer en relation avec de vrais partenaires, des associations à l'esprit entrepreneurial qui accompa-

gnent nos entreprises au même titre que nous-mêmes pouvons les accompagner. D'où l'importance, pour les associations, à l'heure où les pouvoirs publics ferment les robinets de leurs financements, de mieux se connecter et s'intégrer au système économique et institutionnel, de mieux comprendre le fonctionnement de l'entreprise, ses attentes, ses besoins.

Une méconnaissance des incidences fiscales

Lorsqu'un porteur de projet vient voir une entreprise, ça donne ceci : " J'ai un projet génial, vous êtes une entreprise proche du projet, du terrain... aidez-moi et je fais votre pub ! " C'est en résumé et de manière à peine caricaturale le discours classique. Le chef d'entreprise demande : " Etes-vous assujéti à la TVA ? " et trop souvent il se voit répondre " Non, car nous sommes une association sans but lucratif ! " Ils confondent système juridique et système fiscal, le système juridique étant la couverture qui crée la structure de l'entreprise, la fiscalité se définissant en fonction de la nature de l'opération !

En règle générale, quand le logo d'une entreprise est imprimé sur différents supports en échange d'un soutien à une action culturelle, cette entreprise recevra un bordereau de don... Mais pour le fisc il y a bien eu échange de services : à l'argent donné correspond une contrepartie publicitaire. C'est donc une facture en bonne et due forme que l'entreprise aurait dû recevoir. En cas de contrôle, le chef d'entreprise apparaît alors aux yeux de la direction fiscale comme le commanditaire de l'opération, responsable juridiquement, fiscalement et pénalement au prorata des sommes engagées. Et si l'association est en situation de liquidation, c'est vers le bailleur de fonds que l'on va se retourner !

Se préoccuper de l'impact réel pour l'entreprise mécène

Pouvez-vous me citer une entreprise qui soutient le plus prestigieux des festivals, celui d'Avignon ? Non ? Vous êtes comme la très grande majorité des personnes interrogées, les enquêtes sur la mémorisation du grand public sont édifiantes ! Le mécénat n'est pas toujours une bonne stratégie de communication pour l'entreprise, si cette participation n'est pas correctement pensée, construite et présentée.

Nos entreprises sont très sollicitées par les porteurs de projets. Mais, souvent, nos principaux concurrents s'avèrent présents sur une même manifestation, ou encore nous avons constaté qu'il nous était arrivé de payer deux ou trois fois le coût d'une opération ! Ce n'est pas acceptable.

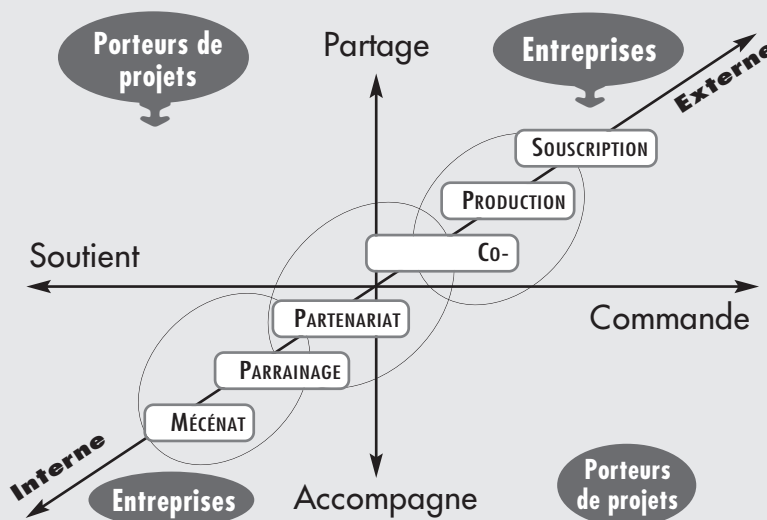
Six formes de contractualisation à connaître et comprendre

La puissance logistique du Crédit Agricole m'a permis de faire accomplir des études sur l'identité, les comportements et les attentes des quatre protagonistes de toute action culturelle de proximité : le porteur de projet, l'entreprise, la collectivité locale et le public cible. Ces études nous ont permis de déterminer que le mécénat est un terme qui ne définit qu'une des nombreuses relations contractuelles s'offrant comme possibilités tant à l'entreprise qu'au porteur de projet.

Il s'agit pour l'entreprise de déterminer si son objectif répond à des besoins de communication interne ou de communication externe : elle choisira en conséquence et selon son désir d'implication (du soutien à la commande en passant par l'accompagnement ou le partage) une des six formules suivantes : le mécénat, le parrainage, le partenariat, la co-réalisation, la production et la souscription.*

*Descriptifs et effets des 6 formes de contrats

Selon Dominique Barré



LE MECENAT

C'est le meilleur outil pour la communication interne de l'entreprise. En ces temps de crise, toute entreprise a intérêt à renforcer sa cohésion interne, sa culture d'entreprise. Les employés peuvent participer à la définition des objectifs d'une action de mécénat. La loi de 1987 permet à une entreprise de détacher un employé pour faire par exemple la comptabilité d'une association : c'est bien sûr intéressant pour l'association, et pour l'entreprise c'est déductible de son bénéfice imposable. Elle peut mettre ainsi à disposition un salarié de 55 ans en lui évitant la préretraite, et ce dernier cherchera avec son expérience à renforcer la culture de l'entreprise. Le mécénat est intéressant pour tout ce qui est aide en nature, comme de la main d'œuvre, etc.

Imaginez une entreprise dont les salariés mettent chacun 10 ou 20 F par mois, déductibles du revenu imposable ; elle peut à son tour mettre l'équivalent de la totalité de cette cotisation volontaire et lancer avec ces fonds un vrai projet !

LE PARRAINAGE

Il faut savoir que dans la législation française on a substitué au terme "sponsor" le terme "commanditaire", et au terme "sponsoriser" le terme "parrainer".

Selon le code fiscal, article 39.1 alinéa 7, le parrainage n'est ni plus ni moins que de la vente d'espace proposée par le porteur de projet.

Si l'entreprise ne reçoit pas de facture elle engage sa responsabilité juridique, fiscale et pénale, mais c'est une procédure directe déductible à 100%. L'association garde la maîtrise des opérations.

LA CO-REALISATION

C'est un contrat de "mariage" pour le meilleur et pour le pire ; il y a une solidarité obligatoire sur la totalité de la gestion, si on se plante tout le monde paye les pots cassés.

LE PARTENARIAT

C'est un mélange de mécénat, de parrainage et de co-réalisation. C'est le système le plus adapté aux relations de proximité, une formule qui fait la synthèse exacte d'une entreprise avec son environnement.

Chacun prend en charge une partie de la réussite de l'opération. Qui dit *partenariat* dit *démarche de proximité et garantie de pérennisation*. Par exemple : moi, entreprise, le mailing, je le ferai mieux que vous, je le ciblerai mieux, ça me coûtera moins cher. Si vous prenez Ricard pour faire votre cocktail il ne vous manquera pas une bouteille, si vous lui demandez 1 000F, il faudra vous débrouiller pour faire le cocktail avec !... En partenariat, on définit les tâches et on les répartit en fonction des compétences des uns et des autres. Le porteur de projet devient aujourd'hui un véritable chef d'orchestre, il n'a plus le temps, il doit "faire faire" : dans le montage de son dossier il doit définir les missions et les tâches et se dire "il me faut tel type d'entreprise pour telle tâche, tel autre pour telle autre tâche", afin de constituer un ensemble cohérent d'intérêts et d'actions.

LA PRODUCTION

L'entreprise devient le maître d'ouvrage, elle demande la réalisation d'un projet. C'est l'entreprise qui se substitue au porteur de projet et le porteur de projet devient un simple prestataire. Pour l'entreprise, c'est une opération de relation publique déductible à 100 %. Plutôt que de donner "x" francs pour participer à un festival dont le public ne retiendra pas votre nom, mieux vaut investir cet argent pour produire quelques concerts dont on maîtrisera entièrement la cible.

LA SOUSCRIPTION

Il s'agit d'un pré-achat de billets qui permet au porteur de projets de bénéficier d'un apport de trésorerie.



Actuellement le mécénat au sens du texte de loi n'est que très rarement utilisé, le parrainage est en chute, et c'est le **partenariat** qui constitue la démarche la plus recherchée tant de la part des opérateurs culturels que des partenaires économiques. Le partenariat a l'avantage d'associer le plus grand nombre d'acteurs, de pérenniser les opérations et de renforcer la cohésion culturelle, sociale et économique de proximité. La véritable citoyenneté de l'entreprise trouve dans le partenariat de proximité sa véritable dimension.

Un "club d'entreprise" pour une démarche localement cohérente

Constatant que les partenariats entre associations et entreprises se développaient de manière très peu coordonnée, nous avons créé un "club d'entreprises" : Mécénart Région Centre.

Ses missions sont diverses et complémentaires, comme mettre en place un observatoire sur le mécénat, réaliser des études et des enquêtes auprès des entreprises, porteurs de projets, collectivités locales et public, organiser des séminaires de formation pour nos adhérents. Parmi ces missions, l'une consiste à former les associations. Elles doivent mieux connaître le monde de l'économie et la vie de l'entreprise, intégrer elles aussi une démarche économique, savoir présenter des projets bien construits et adaptés aux entreprises avec lesquelles elles veulent entrer en collaboration.

Les résultats d'un tel effort de coordination sur le plan local se sentent rapidement : permettre à l'action parrainée de se confondre avec le rayon d'action de l'entreprise, favoriser des opérations coopératives entre plusieurs entreprises, mesurer l'impact des actions soutenues, éviter le gaspillage des talents, accroître les capacités de négociation des porteurs de projets.

Toute la notion de mécénat contemporain peut se découvrir dans l'idée suivante : une juste répartition des implications et des responsabilités pour un résultat efficace et durable. » ■

À titre d'illustration, Dominique Barré nous propose de nous pencher sur la Compagnie théâtrale Carus, implantée à Bourges, dont la démarche de partenariat avec des entreprises a été accompagnée par Mécénart Centre. Des accords sont conclus avec des entreprises implantées localement selon différents niveaux de participation, et qui peuvent solliciter la compagnie pour des projets précis. Grâce à ces partenariats, des liens étroits finissent par se tisser entre la compagnie et les "salariés-habitants".



MÉCÉNART CENTRE



Structure de terrain et de proximité depuis plus de 10 ans, Mécénart Centre est un relais d'information, d'analyse et de conseil entre les porteurs de projets culturels, les collectivités territoriales et les entreprises. Mécénart Centre s'est associé à l'Agence Européenne de Valorisation du Partenariat (AEVP) pour intervenir de façon plus pragmatique auprès des acteurs du monde culturel et favoriser le développement et la pérennisation de leurs projets.

Les principales missions

- Centre de Formation

Des séminaires de formation sur le montage de dossier de partenariat visent à favoriser l'autonomie des porteurs de projets et à accroître leur crédibilité vis-à-vis de leurs partenaires potentiels. Les thèmes abordés : diagnostic des projets de participants, montage des dossiers de partenariat, comment rechercher des partenaires, approche juridique et fiscale du partenariat.

- Conseil et audit

Aide à la gestion, diagnostic économique et d'organisation, montage des dossiers de partenariat et recherche de partenaires.

CONTACT :

Mécénart Centre et AEVP
29, rue de Bellefond - 75009 Paris
Tél. : 01 45 26 35 38 ou 01 34 74 29 42



Liens avec les salariés et comités d'entreprise

À l'origine il y avait Les Tréteaux du Carus, une compagnie de théâtre qui fonctionnait avec près de 85 % de subventions. En 93, elle déposait son bilan. Les trois associés se sont jurés de ne plus travailler sur des modes de financements "aussi dangereux". La Carus Compagnie est née trois mois plus tard ; pour la saison 95-96 elle a rassemblé 43 partenaires, elle s'autofinance à 80 % et fait vivre cinq personnes régulièrement. Un des trois associés, Jean-Pierre Legoffe, raconte.

« À Bourges et dans le département nous sommes la dernière compagnie professionnelle permanente. Ce n'est pas une situation des plus confortables puisqu'il existe une grande maison de la culture, active et essentiellement tournée vers le théâtre. Alors nous devons travailler en complémentarité et aller chercher un public nouveau, élargi à celui qui n'a pas l'habitude d'aller au théâtre.

Revitaliser la culture d'entreprise

Nous avons décidé d'aller chercher les spectateurs un par un. Nous avons rencontré les communes rurales et les

Bilan saison 95-96

Trois spectacles – une création, deux reprises 15 représentations – au théâtre municipal de Bourges, 155 spectateurs en moyenne dont 113 payants.

Partenariat

Au départ 40 comités d'entreprise et 150 commerçants ont été contactés, à l'arrivée un total de 43 partenaires. Création spectacle Labiche : 24 partenaires dont 8 commerçants, 5 entreprises de 10 à 50 salariés, 4 entreprises de plus de 100 salariés, 5 institutionnels. "Echange" sans apport financier : 4 sociétés pour réalisation de la maquette du programme et impression programmes, dépliants et affiches, mise à disposition gratuite de 400 mètres de câble électrique, promotion (Le Berry Républicain, Europe 2).

comités d'entreprise du département pour leur proposer de s'associer à la représentation d'un de nos spectacles.

On sait qu'aujourd'hui certains responsables de comités d'entreprise en ont assez d'amener des cars complets à Eurodisney.

Nos arguments : on met tout d'abord en avant la qualité de notre travail, notre professionnalisme et la qualité de nos supports ; puis en terme de communication interne nous expliquons que pour les 40, 50 ou 100 employés qui viennent ensemble pour assister à notre spectacle Labiche par exemple, un spectacle tout public, qui privilégie l'humour et le rire, qui fait du bien et permet d'oublier la feuille de paye, les impôts, les problèmes, il est certain qu'ils reviendront travailler le lundi matin avec quelque chose de commun au niveau de leur vécu et certainement, plus ou moins consciemment, une image positivée de l'entreprise ; ça participe de la revitalisation de la culture d'entreprise. C'est l'argument que nous mettons en avant et c'est sans doute celui qui porte le plus.

Proposer, ainsi que répondre, à des demandes des entreprises

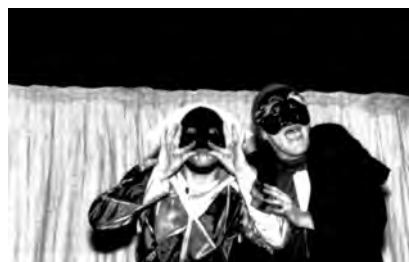
Concrètement : s'associer cela veut dire que l'organisation d'un spectacle (la salle, la billetterie, etc.) est prise en charge soit par le comité d'entreprise seul, soit à parité avec la commune. Nous nous chargeons du spectacle proprement dit, promotion, décor et éclairage compris. Puis nous proposons cinq niveaux d'implication, qui correspondent à des sommes allant de 900 à 12 000 F. Selon le niveau choisi, l'entreprise aura de 8 places avec un encart dans le programme à plus de 50 places et des encarts plus importants sur différents supports.

Il y a des modulations possibles. Par exemple la Poste est assez peu intéressée par la présence de son logo, mais elle est particulièrement sensible à la communication interne que peut induire le partenariat, c'est-à-dire les places qu'elle met à disposition des employés.

Un partenariat de qualité peut accompagner des désirs spécifiques des entreprises. Par exemple, l'Aérospatiale à Bourges nous demande, pour l'inauguration de deux hangars devant accueillir 400 salariés suite à une délocalisation, de monter avec certains d'entre eux de courtes saynètes ayant un rapport avec cette délocalisation et ses enjeux. C'est quand même mieux que de s'adresser à une agence de communication parisienne.

* * *

Il y a au fur et à mesure une appropriation de la compagnie par les habitants et c'est ce que nous souhaitons. Nous voulons que notre compagnie soit un peu la leur, ce qui est paradoxal, car il est normalement du ressort du service public que d'avoir cette démarche. L'évolution d'une attitude citoyenne et de proximité par des acteurs privés est de plus en plus une voie d'avenir. » ■



CONTACT :

La Carus Compagnie
67, rue Bourbonnoux. 18 000 Bourges.
Tél : 02 48 24 37 76

Projets de nature et d'envergure différentes, la "Station", sur le quartier de l'Abreuvoir à Drancy, et "La Source", dans un petit village de l'Eure, ont toutes deux pu débiter leur activité de développement culturel et social grâce à la mise à disposition de locaux, orchestrée par de grandes entreprises.

La Fondation Elf, après l'avoir rénovée, met à la disposition de l'association "Cultures Banlieues" une station-service désaffectée, et la Coprim (promoteur immobilier), mobilise des partenaires financiers pour investir dans l'achat d'un beau domaine sur le hameau de la Poulrière et le louer à l'association La Source.

L'apport de ce premier outil de travail à des associations sera poursuivi dans les deux cas par des aides diverses au démarrage et au suivi des activités.

Si cette implication des entreprises dans le fonctionnement des associations qu'elles ont contribué à lancer ne suffit pas à garantir leur équilibre budgétaire, elle représente un tremplin vers la reconnaissance des institutions et la recherche de nouveaux partenaires.

Des lieux, outils de travail...



Des militants associatifs et des habitants créent un lieu culturel et de socialisation en banlieue

La Station est ouverte à Drancy depuis janvier 1994 : un bar sans alcool qui accueille en journée les jeunes et les habitants du quartier, une salle de musique fonctionnant tous les soirs et le week-end (équipée pour la répétition, l'enregistrement et la création musicale assistée par ordinateur), des activités théâtre concernant aujourd'hui cinq cents élèves de quatre écoles primaires, deux collèges et un lycée.

Le conseil d'administration de l'association Cultures Banlieues est composé de membres aux origines diverses, tels une sage femme, un éducateur-formateur, un animateur spécialisé, un chef d'entreprise, une psychanalyste, un proviseur de lycée polyvalent (vice-président) et un magistrat (président de l'association).

Pour faire fonctionner la Station : deux contrats emploi consolidés (CEC), trois contrats emploi-solidarité (CES), et une gestion assumée bénévolement par la trésorière, Séverine Lamoureux, et le secrétaire général, Akim Ayad.

Ce dernier, ancien éducateur, est un militant associatif particulièrement actif ; président d'un club sportif, délégué départemental de l'Éducation nationale, militant du MRAP, de la Croix-Rouge, du Secours populaire, il dit *aimer ça*. "Si l'on a besoin de moi, s'il faut un coup de main, je viens."

Connaissant notamment les attentes des musiciens amateurs en ce qui concerne l'ouverture de salles de répétition sur les quartiers, il donnera au projet, au départ plus tourné vers le

social, sa dimension culturelle : création d'un studio, initiations artistiques au travers de la photographie, du mime, de la comédie.

Il nous retrace dans cet entretien les grandes lignes du partenariat engagé avec la Fondation Elf.

Rénovation des locaux et loyer symbolique

AKIM AYAD : « C'est nous qui avons fait la démarche auprès de la société Elf afin de récupérer cette station-service désaffectée, située dans le périmètre du Contrat de ville, et l'aménager pour y concrétiser notre projet. L'entreprise nous a tout de suite orientés sur le département culturel de sa Fondation. Trois années de travail ont été nécessaires pour bâtir ensemble un accord sur les activités à développer, en évitant par exemple les concerts de hard-rock qui n'auraient pas correspondu à l'image de l'entreprise. De fil en aiguille, la Fondation Elf, enthousiasmée par le projet, nous a proposés de rénover à ses frais la Station, et de la mettre à notre disposition moyennant un loyer de un franc symbolique. Le contrat s'est fait sur la base d'un bail de trois ans renouvelable, leur permettant de mettre fin à leur engagement en cas de dérapage de notre part.

Aides financières sur projets

De plus, la Fondation nous a accordés une subvention de démarrage assez importante, qui s'est poursuivie pendant trois ans sur la base d'aides financières aux actions artistiques que nous menons avec les groupes de musique et le milieu scolaire (300 kF la 1^{re} année, et les années suivantes 280, 200, puis 100 kF). Il n'était pas question pour elle de participer régulièrement à notre fonctionnement, mais d'intervenir financièrement sur la base de projets précis.

...mis à disposition par des entreprises

Les directeurs du département culturel de la Fondation, Pierre Provoyeur, puis Robert Sebbag, participaient à nos conseils d'administration en tant que membres associés, puis discutaient des projets que nous proposons à la fondation, qui acceptait alors ou non de les aider. C'est, comme le dit notre président Gilles Lacan, *"un regard extérieur critique sur nos activités, riche en conseils, qui représente une aide significative sur le plan du fonctionnement même de Cultures Banlieues"*.

Un seul partenaire, c'est un avenir instable

La récente dissolution de la Fondation Elf va nous priver d'un partenaire important auquel nous devons beaucoup. Il nous faut en rechercher de nouveaux. Nous avons déjà reçu l'aide de l'État (contrat ville, FAS), ainsi que de la mairie de Drancy. Nous allons maintenant nous tourner vers le ministère de la Culture, le Conseil régional d'Ile-de-France, et la FACE, fondation créée par Martine Aubry. Si en 1998 d'autres contributions financières ne sont pas trouvées, nous poursuivrons avec les emplois-solidarité et notre bénévolat, mais en gardant simplement la salle de musique, sans pouvoir prolonger l'ensemble des autres activités.

Quant à la reproduction d'un partenariat de ce style avec une autre entreprise, je crois qu'il ne faut pas se faire d'illusions. En France, le mécénat reste marginal, l'entreprise citoyenne, c'est surtout un slogan. Avec Elf, je devais avoir au-dessus de moi une bonne étoile. » ■



Philippe Douste-Blazy et Robert Sebbag en visite à la Station

CONTACT :

Association Cultures Banlieues - La Station
295, avenue Jean Jaurès - 93700 Drancy
Tél. : 01 48 31 33 46 - Fax : 01 48 96 71 80



LA SOURCE

La création de "La Source" est une belle histoire de rencontres. Un éducateur spécialisé, Christian Gotti, exerçant depuis une vingtaine d'années des activités éducatives auprès d'enfants vivant en milieu défavorisés sur les cantons du sud de l'Eure, rencontre un peintre sculpteur français contemporain des plus connus, Gérard Garouste, qui habite et travaille dans le coin.

Se liant d'amitié, ces deux personnages se font découvrir leurs mondes respectifs, jusqu'à envisager de monter ensemble un projet s'offrant comme une sorte de synthèse de leurs préoccupations. L'artiste découvre lors de visites à des familles en compagnie de l'éducateur la dureté de l'existence de certaines familles si proches de lui, et l'éducateur le pouvoir de la rencontre avec l'art et les artistes pour **réveiller chez des enfants en échec scolaire et social le désir d'apprendre**, désir de faire, désir de se projeter dans l'avenir.

En plein essor, le projet de la Source accueille aujourd'hui des artistes en résidence pour une durée de un à six mois, qui, nourris et logés dans un havre de verdure, peuvent se consacrer à leur création tout en offrant du temps pour animer des ateliers artistiques avec les enfants de la région. Depuis l'achat récent de 1100 m² de locaux industriels situés derrière l'étang, au fond du jardin, le projet global de la Source a pour partie les moyens de ses ambitions : un



Des artistes de prestige au service de la protection de l'enfance

hébergement de 35 lits pour accueillir des classes artistiques, six ou sept ateliers spacieux, une salle de spectacle, une galerie d'exposition... en trois mots un "lieu de vie", mêlant des fonctions de **centre social** et de **pôle de développement artistique et culturel en milieu rural**.

Au programme des ateliers : l'horticulture, la cuisine, la décoration, la peinture, l'artisanat, la vidéo, le théâtre, la musique... autant de domaines pour éveiller la curiosité et la conscience des choses, transformer le regard, faire découvrir des métiers.

La particularité de La Source réside sans aucun doute dans la réputation ou l'image prestigieuse de ses partenaires. Gérard Depardieu, président du comité de soutien, le peintre César comme parrain, Combas, Di Rosa, Luc Perrot pour animer les premiers ateliers, Nina Ricci, Cartier, Lefranc-Bourgeois, Coprim, Paribas, Fondation de la Caisse d'Épargne, Opel, Fondation de France, Caisse des dépôts et consignations comme partenaires privés... **le réseau relationnel de Gérard Garouste** a joué et joue encore comme un levier extraordinairement puissant.

Il faudrait s'arrêter plus longuement sur cette expérience et les riches propos de ses fondateurs, aussi conseillons-nous au lecteur de se reporter au bel article de Geneviève Breerette dans la page "Culture" du Monde du 23 mai 1996. ➤



Photo Patricia Gabas, André Kerszenblat

Pour notre enquête sur les modes de partenariat entre entreprises privées et associations, nous avons demandé à Christian Gotti de nous éclairer sur l'organisation économique de La Source.

Création d'une SCI, achat d'un domaine, caution d'emprunt

CHRISTIAN GOTTI : « Dès que notre projet a été conçu, la Fondation Coprim pour l'art contemporain s'est déclarée prête à nous aider. Dominique Dutreix, président de Coprim, a mobilisé une douzaine de ses amis pour constituer avec eux une société civile immobilière, la SCI "Les amis de la Poulière" et acheter, pour la somme de 1,7 MF, cette magnifique propriété que j'avais découverte après quelque temps de recherche. Pour les premiers travaux, dont le coût a été du même montant, nous avons fait un emprunt que la SCI a cautionné sans difficultés. La Source a signé avec cette SCI un bail emphytéotique de 18 ans, incluant une promesse de vente à terme pour notre association sans réévaluation par rapport au prix d'achat. Le loyer a été de 3 000 F par mois les deux premières années, il est de 5 000 F depuis.

Invitations à des expositions, séjours pour les enfants des CE

Nos partenaires qui interviennent sur le fonctionnement – Coprim toujours, mais aussi par exemple Nina Ricci ou Cartier – nous aident à hauteur de 100.000 F par an, avec pour eux des retombées en interne et en externe. Nous leur délivrons des invitations à nos expositions, qu'ils peuvent distribuer à leurs salariés ou à leurs clients, et n'omettons jamais de citer leur participation dans nos communications aux médias.

Cette collaboration peut aller plus loin. Ainsi, avec le comité d'entreprise de Nina Ricci, nous allons organiser des séjours artistiques avec les enfants du personnel ; ce qui, sur le plan pédagogique, nous permet aussi de mélanger des enfants provenant de différents univers, afin de ne pas faire de La Source un ghetto n'accueillant que des publics réputés en difficulté.

Résidences d'artistes présentés par les entreprises partenaires

D'un autre côté, nous sommes ouverts pour accueillir en résidence de jeunes artistes dont les fondations d'entreprise avec lesquelles nous travaillons souhaitent faire la promotion. Il y a ainsi la "Résidence Coprim", la "Résidence Nina Ricci", etc.

Cela dit, leur admission n'est pas acquise pour autant. Un artiste, même s'il est présenté par l'un de nos partenaires, doit nous fournir son dossier, comprenant d'une part un CV et des photos permettant à Garouste, président de l'association, de vérifier la qualité de son travail, et d'autre part le projet pédagogique et la relation à l'enfant qu'il souhaite expérimenter. À partir de là, je repère très vite, fort de mes vingt ans de travail dans le secteur éducatif, s'il possède ou non des capacités relationnelles, tant avec le groupe qu'avec les enfants, et n'hésite pas à refuser des candidatures dans certains cas.

À ces artistes nous offrons le gîte, le couvert, la prise en charge de leurs déplacements, la mise à disposition d'un atelier et de fournitures, moyennant dix heures par semaine de travail avec les enfants.

Mise à disposition de véhicules

Autre dimension capitale pour notre monde rural où les phénomènes d'isolement s'accroissent sans cesse, les transports ! La Fondation de France a financé l'achat de deux véhicules de 9 places, et nous négocions avec Opel la mise à disposition d'autres véhicules de cette capacité. Car il faut aller chercher les enfants chez eux, leurs familles n'ayant souvent pas de moyen de locomotion. Nous aimerions que nos retraités prennent en charge certains circuits de ramassage, mais ils ont encore un peu peur de s'engager. Pour l'instant, c'est toute l'équipe qui pilote ; notre métier n'est pas de rester dans des bureaux. Les campagnes se meurent de l'absence de lieux de rencontres ; les MJC ont fermé, les jeunes s'ennuient terriblement. Nous résistons en créant un pôle de rencontres, un lieu de vie d'un nouveau genre.

La Source cherche partenaires durables

Dans un futur proche, je voudrais équilibrer le budget de la Source avec 60 % de subventions de l'État et des collectivités territoriales, et 40 % de recettes propres constituées de la vente de séjours et de classes artistiques et des aides d'entreprises. Nos partenaires privés les plus fidèles nous apportent 100 000 F par an, mais pas tous. Pour arriver à stabiliser notre fonctionnement, il nous faut cinq ou six entreprises, pas plus, intervenant sur la base de ce montant. Les nouveaux partenaires désireux de s'associer à notre action sont par conséquent les bienvenus. » ■



CONTACT :

Association La Source
La Poulière - 27160 La Gueroualde
Tél. : 02 32 35 91 41

Les partenariats entre entreprises et associations peuvent donc concerner aussi bien des aides à l'investissement qu'au fonctionnement, et permettre à l'entreprise de communiquer sur son action tant en externe qu'en interne. Mais, de plus en plus, cette dernière s'efforce aussi de mobiliser ses employés. Le formule du "parrain" qui, salarié de l'entreprise, va accompagner un projet financièrement soutenu par elle, tend à se répandre.

Le "salarié-parrain"...



Un projet par jour, un parrain par projet

La Fondation Générale des Eaux est née pour marquer l'implication du Groupe dans la lutte contre la "fracture sociale". Dans un article de la *Lettre du sponsoring et du mécénat**, l'auteur nous retrace l'historique de sa création.

Impliquée dans de nombreuses affaires de corruption et de fausses factures, sujette à « *la grogne des usagers qui acceptent mal dans un tel climat les fortes augmentations du prix de l'eau* », la Compagnie générale des eaux a son image de marque particulièrement altérée quand son nouveau pèdégé, Jean-Marie Messier, arrive aux commandes. Pour redresser la barre, il crée une Charte service client, diffuse en interne un code d'éthique pour couper les ponts avec les partis politiques, prend « *l'engagement d'embaucher 6000 personnes (dont 3 500 en difficulté), propose 2 000 logements d'urgence et crée une fondation pour favoriser les emplois de proximité* ».

Dans la plaquette de cette fondation, l'objectif affiché est de « *créer un outil de mécénat qui renforce l'utilité sociale du groupe et mobilise ses salariés autour d'objectifs concrets et réalistes en contribuant au maintien ou au retour d'activités dans les zones sensibles, urbaines ou rurales, et ainsi lutter contre le chômage et l'exclusion* ». L'engagement financier est important : 100 millions de francs sur cinq ans, pour aider entre 200 et 400 projets par an, soit presque "un projet par jour".

Il s'agit d'aides à l'investissement pour des sommes variant de 30 à 150 000 F servant la création ou la consolidation d'emplois pour des personnes en difficulté dans le secteur des services.

Tout projet doit être "parrainé" par un ou plusieurs salariés du Groupe avant d'être primé. Son rôle sera de conseiller le porteur de projets et d'assurer un suivi. Dans une première évaluation, la fondation note que 23 % des projets sont présentés par des salariés. Pour les autres, les candidats sont guidés vers des salariés travaillant sur le même territoire.

À la lecture du répertoire des projets aidés en 1996, nous avons relevé 17 projets culturels sur les 219 aidés.

En interrogeant les porteurs de projets, on constate que les relations avec les parrains sont plus ou moins efficaces en fonction des personnalités et de la qualité des relations s'instaurant entre ces deux interlocuteurs.

Dans environ la moitié des cas, cette aide s'est avérée utile, intéressante et efficace, par exemple :

- aide à la conception de prévisionnel financier ou d'étude de marché ;
- mobilisation de l'intervention bénévole d'un conseiller juridique ;
- mise à disposition de matériel par l'intermédiaire d'une filiale ;
- exploitation du réseau relationnel du parrain déterminant des aides d'entreprises autres que la CGE ;
- aides rapides à la négociation avec les pouvoirs publics.

L'intervention du parrain est donc variable suivant ses disponibilités et l'intérêt personnel qu'il porte au projet soutenu et à ceux qui l'animent. Son appui s'exerce surtout à partir de ses compétences professionnelles, lesquelles pourront à l'évidence venir combler des déficits de connaissances et de méthodologie des acteurs culturels sur des domaines mieux maîtrisés par le secteur économique, comme la gestion financière et le marketing. ■

La compagnie Générale des Eaux

Premier employeur privé avec 215 000 salariés dont 145 000 en France - 2 500 filiales
Plus de 160 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel, dont le tiers à l'international

Quelques aides à des projets culturels (96)

- Piano et mobilier de salle pour un café-concert en entreprise d'insertion à Dignes ;
- Aide au démarrage pour l'exploitation d'une salle de cinéma itinérante en Bretagne ;
- Matériels professionnels pour un photographe et une école de cirque proposant des ateliers sur des quartiers défavorisés à Bordeaux et Annecy
- Matériel informatique pour un serveur Minitel faisant la promotion de groupes musicaux ;
- Instruments de musique et véhicule pour la création de clubs musique dans des lycées de Seine-Saint-Denis ;
- Camion pour un atelier d'insertion réalisant des décors de théâtre et costumes à Montbéliard
- Matériels de sonorisation, d'éclairage ou d'enregistrement pour des cafés-musiques à Paris, Lille, Colombes ;
- Véhicule pour des ateliers artistiques à destination des enfants et personnes âgées en pays nantais
- Émetteur plus puissant pour une radio locale associative de Montélimar.

CONTACT :

Fondation Générale des Eaux
52, rue d'Anjou - 75008 Paris
Tél. : 01 49 24 62 26 - Fax : 01 49 24 62 25

* "Une fondation qui coule de source ?", *La lettre du sponsoring et du mécénat* n° 117 du 28 septembre 1995



des Brasseries Kronenbourg

...un lien entre deux mondes

Des parrains motivés et impliqués

La Fondation Kronenbourg a débuté ses activités en 1996, après s'être donné le temps d'approfondir la problématique sur laquelle elle souhaitait intervenir : *"contribuer localement à la revitalisation du lien social en dynamisant la création de lieux de convivialité en zone rurale et dans les quartiers sensibles"*.

Le budget de la fondation se constitue progressivement avec un objectif de 2 MF annuels consacrés à une aide significative au développement de petits commerces et établissements à vocation interculturelle. Les premiers projets soutenus sont de petites entreprises travaillant en particulier dans les secteurs de la restauration : restaurants, salons de thé, cafés-musiques tel le "Noumatrouff" à Mulhouse.

D'autres établissements cafés-musiques seront soutenus prochainement par une fondation qui mise sur une intervention plus qualitative que quantitative. Le délégué général, Jimmy Majerfeld, en explique les raisons.

Un suivi conçu dans la durée



JIMMY MAJERFELD :

« Nous avons compris que, sur les quartiers sensibles, même dans le cadre d'activités marchandes et en présence de créateurs d'entreprise performants, les initiatives économiques ne peuvent s'autofinancer à 100 %.

À partir de là se pose la question du type de partenariat financier à mettre en place. Soit on se voile la face en n'offrant qu'une aide ponctuelle, soit on comprend qu'ils ne peuvent s'en sortir seuls et on décide de les accompagner sur le moyen ou le long terme, grâce à un financement pluriannuel, et en se fixant avec eux des objectifs pour les aider à progresser.

Sur cinq à dix sites proposant un lieu de convivialité avec un bar, éventuellement un restaurant, et une programmation musicale de qualité, nous préparons un programme de soutien sur 4 ou 5 ans : des aides moyennes de 100 000 F par an dont 80 % représentent une aide directe au fonctionnement, et 20 % des moyens consacrés pour moitié à la formation du personnel, pour l'autre moitié à communiquer sur leurs activités.

Les plans de formation pour l'encadrement ou le personnel en insertion doivent aboutir à une professionnalisation accrue, permettre aux porteurs de projets d'atteindre des objectifs de performance que nous aurons construits en commun.

Et quand la rentabilité maximale de l'activité sera atteinte, l'aide à la communication consistera à les rendre plus attractifs, plus "sexy", c'est-à-dire faire valoir leur efficacité et leurs résultats auprès d'autres partenaires institutionnels et privés pour qu'eux aussi en viennent à s'impliquer dans un soutien à leur fonctionnement quotidien.

Des parrains comme "relais"

Cette progression dans la professionnalisation et la valorisation s'organise grâce à la mobilisation de salariés de l'entreprise devenant des parrains du projet, qui vont leur offrir un appui technique fortement impliqué.

Le parrain est en fait le relais d'information, à l'intérieur de l'entreprise, sur les projets soutenus par la fondation. Son rôle sera, à partir d'une question formulée par le porteur de projets, d'identifier le service ou la direction de Kronenbourg qui saura apporter une réponse pertinente et rapide sur le sujet.

Pour les aider dans cette tâche, nous sommes en train de créer au sein de la fondation un "réseau d'assistance" auprès des parrains, afin que les salariés possédant des compétences en informatique, secrétariat, comptabilité, ou des connaissances en électricité, plomberie, bricolage... et souhaitant offrir un peu de leur temps, soient déjà repérés.

Des salariés en quête de sens

L'intégralité de notre démarche est tournée vers l'interne. Introduire dans l'entreprise des démarches citoyennes, de solidarité, me semble aujourd'hui nécessaire. On ne peut plus réunir tous les salariés d'une entreprise pour assister à de grandes manifestations où l'objectif serait uniquement de leur présenter les prévisions d'augmentation du chiffre d'affaires sur les trois années à venir. Les patrons et managers d'entreprise se rendent compte qu'on ne peut pas enthousiasmer les salariés sur les performances économiques... il y a besoin d'autre chose. L'implication de l'entreprise sur des problèmes sociaux, comme ceux que rencontrent les quartiers défavorisés, répond à un tel besoin.

L'aide offerte par des salariés à ces activités va les ouvrir à un univers habité par des valeurs. C'est grâce aux porteurs de projets que nous allons construire du sens à l'intérieur de notre entreprise. Les salariés pourront parler d'autre chose que de leurs performances économiques. En retour, nous allons pousser les porteurs de projets à être plus attentifs à leurs propres performances économiques. Voilà, entre attachement aux valeurs et souci de la performance, un aller-retour enrichissant aussi bien pour l'association que pour l'entreprise partenaire. » ■



CONTACT :

Fondation des Brasseries Kronenbourg
20, rue Jacob - 67200 Strasbourg
Tél : 03 88 27 44 96 - Fax : 03 88 27 48 55

Des salariés préoccupés par la solidarité



L'avis de l'IMH - Entreprendre pour la Cité

L' "IMH - Entreprendre pour la Cité" (Institut du mécénat Humanitaire) a été fondé par des chefs d'entreprises "pour développer des partenariats durables entre l'entreprise, ses collaborateurs et les différents acteurs de la lutte contre l'exclusion".

L'IMH organise des rencontres et séminaires de réflexion et offre un service de conseil à ses 60 entreprises adhérentes pour bâtir des projets. En particulier, il intervient au sein des entreprises pour évaluer, susciter, accompagner la mobilisation des salariés.

Par des entretiens avec des échantillons représentatifs de salariés, des consultations par questionnaires et l'animation de groupes de réflexions avec des salariés-volontaires, l'IMH cherche à mieux connaître l'adhésion du personnel à une politique de solidarité de leur entreprise, choisir les thèmes de nouvelles interventions, identifier le potentiel et la nature de leur bénévolat.

Selon leurs motivations, les salariés décident de s'investir dans différents types d'actions, répondant aux besoins des associations dans le domaine social : organiser/créer un projet (recherches partenaires, mise en place, aide au montage financier...), participer à la gestion et au développement d'une association (informatique, secrétariat, comptabilité...), aider à la communication/promotion d'un projet (création d'événement, affichage...), faire du bénévolat-terrain, en contact direct avec les personnes en difficulté (soutien scolaire, accompagnement de chômeurs, accueil, mise en réseau relationnel, simulation d'entretien d'embauche...).

Au cours d'un entretien informel avec Solenn d'Hautefeuille, chargée de mission à l'IMH, il apparaît clairement que, pour les membres de cet institut, **les salariés des entreprises se sentent de plus en plus concernés par l'environnement socio-économique** dans lequel ils s'inscrivent, et se déclarent **prêts à mettre du temps et des compétences à la disposition de projets d'intérêt général**, dans une logique de solidarité collective.

Les résultats de l'enquête dont nous diffusons ci-dessous les résultats renforcent cette affirmation sur des bases statistiques.

Cette enquête statistique a été réalisée à l'occasion d'Humagora, un salon entièrement gratuit sur le thème de "l'entreprise, partenaire de la solidarité", organisé tous les deux ans au Palais des Congrès avec le Groupe Blenheim, proposant conférences et présentations de projets associatifs.

Ces quelques réflexions nous paraissent mettre en avant cette idée simple que les entreprises sont avant tout constituées de citoyens pour la plupart préoccupés par la construction d'un environnement social plus humain et plus juste. Bien que souvent éloignés des associations développant des actions de solidarité, ils souhaitent s'en rapprocher, se déclarent prêts à s'impliquer.

C'est certainement sur ce terreau que les efforts de rapprochement entre le monde économique et le monde associatif prendront le mieux racine dans les années à venir. Le mécénat axé sur les affinités ou décisions stratégiques du seul chef d'entreprise pour un porteur de projets devrait fréquemment faire place à une démarche de partenariat réfléchi et conçue avec les salariés, l'apport n'étant plus seulement centré sur une participation financière mais aussi sur l'instauration de relations privilégiées, de contacts individualisés entre ces derniers et les acteurs du développement social. ■

Sondage Sofres Corporate, Mars 1996 (Échantillon national de 964 salariés d'entreprises)

Quel engagement solidaire de l'entreprise et de ses collaborateurs ?

- 84 % des personnes interrogées estiment souhaitable que leur propre entreprise s'engage dans des actions de solidarité.
- 76 % aimeraient que les employés soient associés à cette démarche.

Quelle démarche d'intervention ?

- 56 % préfèrent réaliser conjointement un projet avec leur entreprise.
- 26 % préfèrent répondre à des suggestions de l'entreprise.
- 15 % préfèrent suggérer des projets à l'entreprise pour décision de sa part.

Quel type de mobilisation collective des salariés dans le cadre de l'entreprise ?

1. Apporter ses compétences professionnelles sur un projet.
2. Agir en contact direct avec les personnes en difficultés.
3. Participer à la réflexion sur un projet.



CONTACT :

IMH - Association loi de 1901
14, rue de Rome - 75008 Paris
Tél : 01 43 87 52 52 - Fax : 01 43 87 31 31

Tendances...

Le mécénat est souvent regardé sous l'angle des "programmes" thématiques lancés par de grandes entreprises, dont on peut trouver trace, par exemple, dans les publications de l'ADMICAL. Mais en réalité les relations entre les entreprises et les associations semblent évoluer vers la construction de partenariats à multiples facettes.

À l'échelon local, des collaborations riches de conséquences pour les deux partenaires peuvent se construire entre des entreprises, même de petite taille, et des projets culturels, si elles sont concernées par un même territoire, en général le bassin d'emploi. Des apports en nature, comme du matériel et des conseils, viennent compléter des aides financières parfois modestes mais nécessaires à la stabilité économique des associations.

Dans son intéressante étude pour le compte de Mécénart Bretagne, intitulée *Pratique du partenariat culture-entreprises en Bretagne*, Laurence Faou confirme sur la base de résultats d'enquête certains points. On constate une affirmation du partenariat, au détriment du mécénat. Pour les entreprises, bien que le "coup de cœur" du décideur soit souvent prépondérant, échanger avec de nouveaux milieux relationnels (culturel, associatif, environnement de proximité) est une motivation aussi forte que d'améliorer l'image de l'entreprise, cette modification de l'image se fondant souvent sur des valeurs véhiculées par la discipline artistique concernée.

Les budgets dégagés par les entreprises peuvent être assez importants. Ainsi 69 % des entreprises mécènes investissent entre 10 et 500 kF (36 % entre 10 et 50 kF), et les entreprises qui emploient de 50 à 99 salariés sont les mieux représentées dans la tranche

d'apports en numéraire situés entre 100 et 500 kF. Quant aux apports en nature, on peut noter que 59 % des entreprises évaluent les moyens engagés à des sommes variant entre 10 et plus de 100 kF.

Dans son ouvrage *Données sur le mécénat d'entreprise en France*, le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture relève quelques évolutions intéressantes, en particulier une dispersion géographique du mécénat culturel qui se voit un peu moins concentré sur l'Île-de-France, et, dans un secteur qui reste majoritairement l'affaire des grosses entreprises, "un accroissement de la participation des PME à la vie culturelle, y compris des entreprises très modestes (moins de 20 salariés)".

Dans le cadre de cette enquête auprès des entreprises, a été fréquemment relevée "l'affirmation d'une responsabilité directe de l'entreprise sur l'état de la société. (...) Si la notoriété de l'entreprise reste la première motivation, 54 % des entreprises interrogées reconnaissent que le mécénat s'inscrit dans une recherche d'intégration à l'environnement social, et 49 % y perçoivent une "occasion de créer une dynamique au sein du personnel".

Si une telle dynamique peut être créée, c'est bien, comme nous l'avons vu, parce que les salariés, que nous devons également percevoir dans leurs dimensions d'habitants et de citoyens, sont de plus en plus sensibles aux phénomènes d'exclusion sociale, jusqu'à se déclarer prêts à s'engager personnellement dans des actions de solidarité.

Tout individu, de là où il se trouve, peut générer du lien social et influencer l'amélioration de notre cadre de vie.



B.C.

BOOK TECHNIQUE DU SPECTACLE

1997-1998



Veillez livrer exemplaire(s) du “*BTS 1997-98*” au prix de 450 FF (plus frais de port) : France : 25 FF, Union Européenne : 50 FF, Hors Europe : 100 FF

Nom, Prénom, (*qualité*) :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Ci-joint un chèque de FF à l'ordre des Editions As

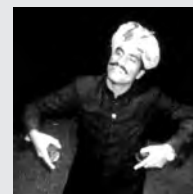
Editions AS

58, rue Servan - 75011 Paris - France

Tél. : (33) 01 47 00 19 52 - Fax : (33) 01 43 55 81 94

Musiques actuelles en résidences

Par François Bensignor



Héritières des anciennes traditions de l'aristocratie et du mécénat éclairé, les résidences d'artistes ont longtemps eu pour seul objectif d'aider la création. L'État français a su perpétuer cette pratique⁽¹⁾, ouvrant récemment le champ de ses interventions à de nouveaux bénéficiaires dans le domaine des musiques actuelles, comme en témoigne le programme "résidences d'artistes musiques actuelles" mené par la Direction de la Musique et de la Danse depuis 1993. Parallèlement, des opérateurs culturels liés à des collectivités locales ont défriché de nouvelles pistes, complétant la fonction artistique par un volet social. Ces nouvelles formes de résidences, élargies selon les uns, banalisées selon les autres, se sont développées dans le cadre d'un travail global entrepris en faveur de populations de proximité et avec leur concours.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution, dont en particulier la décentralisation et le poids grandissant des collectivités territoriales dans le choix des dynamiques culturelles locales et dans leurs financements. Plus directement confrontées à la demande et aux préoccupations des publics de proximité, elles ont compris d'une part les dangers de s'en tenir uniquement à une politique culturelle "traditionnelle" élitiste et de prestige, d'autre part l'intérêt d'impliquer les artistes et leurs savoir-faire créatifs dans les processus de médiation sociale.

À travers ces résidences, certains opérateurs culturels, parmi lesquels des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC), ont permis de reconsidérer la place et le rôle de l'artiste dans nos sociétés contemporaines, d'ouvrir de nouvelles pistes vers d'autres solutions sociales. Les quatre premières expériences présentées ici – Claude Barthélemy en Lorraine, musiciens du Rajasthan à Perpignan, opérations menées dans le cadre des festivals des Hauts de Garonne dans le Grand Bordeaux et Musiques métissées à Angoulême –, sont exemplaires des formes diverses données aux résidences dans le champ des musiques actuelles et des partenariats qui les rendent possibles. Celles des cafés-musiques, plus modestes, sont néanmoins prometteuses.

(1) Cf. Dossier "Résidences d'artistes pour le meilleur... et pour le pire" in *Le Monde de l'Éducation* n°248, mai 1997.



Direction de
la Musique
et de la Danse

Le programme "résidences d'artistes musiques actuelles"

Réjane Sourisseau

Depuis 1993, grâce au programme "résidences d'artistes musiques actuelles", la Direction de la Musique et de la Danse soutient une quinzaine de créateurs de jazz ou chanson-rock animés par des préoccupations citoyennes. Principes et perspectives par André Cayot et Françoise Chaudenson, responsables de cette opération pilote.

Encourager création et diffusion des musiques actuelles

Pour les "musiques actuelles", il n'existait pas de dispositifs d'aide spécifique aux structures de création, contrairement à la musique classique par exemple où les orchestres bénéficient d'aides permanentes. Les résidences d'artistes ont été une des réponses aux préconisations formulées par la Commission nationale du jazz. Les "résidences chanson" ont été lancées en 1996 suite au rapport d'Yves Duteil afin de mettre en place des aides autres que celles basées sur les seuls critères économiques. Sur le terrain, des lieux avaient largement ouvert la voie des résidences, citons le Théâtre d'Ivry et Juliette...

Le programme résidences d'artistes a pour objet d'inciter les Scènes Nationales et centres culturels à s'impliquer davantage dans la création et la diffusion de "musiques actuelles", puisque dans l'ensemble, leurs programmations se consacrent surtout au théâtre.

Un artiste, un diffuseur, un projet

Une résidence, c'est la présence d'un artiste et de son projet sur un lieu généraliste (Scène Nationale, centre culturel) pendant une durée qui varie de 1 à 3 ans. Une résidence naît d'une rencontre entre un responsable de lieu, un artiste et son producteur. Il faut que la réflexion ait déjà eu lieu, qu'une collaboration ait été définie avant que le projet ne soit proposé à la DMD. Par un contrat - dans leurs principes,

les "résidences musiques" se sont inspirées des contrats-missions des "résidences danse" en place depuis le début des années 90 -, l'artiste s'engage à produire une ou plusieurs créations avec ses propres musiciens, mais aussi à mener un travail de formation avec les musiciens locaux, à rencontrer le public. C'est le cas des concerts en appartement de la Scène et Marnaise, du travail avec les écoles maternelles de Machado...

Les sommes allouées au projet pour le travail de création correspondent donc à une mission de service public. Au-delà de sa trajectoire artistique, le musicien doit être animé de préoccupations citoyennes et s'impliquer dans l'environnement, développer des publics. Tous les artistes n'ont pas cette vocation "pédagogique".

Réflexions

La difficulté est de trouver l'adéquation entre le projet de fond et le projet de spectacle. Sur les résidences qui viennent de se terminer, on a pu remarquer que la troisième année était plus difficile, le public semble moins réceptif à des artistes ou à des spectacles qu'il a déjà eu l'occasion de voir. Il faut tout à la fois faire connaître l'artiste et ses créations, sans lasser le public.

Ce programme en est à ses débuts. Pour l'instant, il n'a concerné que des artistes confirmés, parce qu'il demande une expérience musicale et pédagogique importante. L'ouverture à la chanson est une première extension. Il y en aura d'autres. Plusieurs SMACs ont déposé des projets pour l'an prochain. ■

Les résidences "musiques actuelles"

RÉSIDENCES JAZZ

- Collectif ARFI & Jean Meyrieux, Ville Nouvelle d'Isle-d'Abeau (tél : 04 78 39 87 31)
- Claude Barthélemy, Vandœuvre-lès-Nancy (tél : 01 44 79 00 36)
- Laurent Dehors, Rouen (tél : 02 35 73 18 79)
- La Scène et Marnaise, Andy Emler, François Jeanneau & Philippe Macé, Combs-la-Ville (tél : 01 60 60 12 34)
- Jean-Rémy Guédon, Saint-Priest-en-Jarez (tél : 01 43 05 04 98)
- Antoine Hervé, Mont-Saint-Aignan (tél : 02 35 74 18 70)
- Gérard Marais, Quimper (tél : 02 35 74 18 70)
- Claude Tchamitchian (à partir de l'automne 97), AJMI, Avignon (tél : 04 90 86 08 61)
- Yves Rousseau, Franck Tortiller & Pascal Vignon, Coutances (tél : 01 48 06 27 03)
- Collectif Zhivaro, Universités d'Ile-de-France (tél : 02 48 57 51 48)

RÉSIDENCES CHANSON

- Les Elles, Trappes (tél : 01 30 13 98 50)
- Jean-Claude Meurisse (en 1996), Scène Nationale de Reims (tél : 03 26 82 49 49)
- Pascal Mathieu, M. et Mme Lacombe, Jacques Haurogné, Festival Chorus des Hauts-de-Seine (tél : 01 47 29 30 48)
- Kent, Mâcon (tél : 03 85 33 58 00)
- Sarclo et Éric Lareine (à partir de l'automne 97), Ivry (tél : 01 46 70 21 55)

Données sur le financement

Budget global : aux alentours de 2 millions pour 10 résidences jazz, et 5 chanson-rock. En moyenne, la DMD finance chaque résidence d'artistes entre 100 et 150 000 F. Ce programme est géré au niveau central en étroite collaboration avec les conseillers musique des DRACs. Le financement des résidences est tripartite : au-delà de la participation de la DMD, les structures d'accueil apportent un support technique et logistique, les collectivités locales abondent pour le reste du budget.

Claude Barthélemy, un nonet en Lorraine

La résidence du guitariste Claude Barthélemy, démarrée en Lorraine à l'automne 1996, se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 1997. Le choix de cette région s'est imposé naturellement à celui qui dirigea l'Orchestre national de jazz (ONJ) de 1989 à 1991. Dominique Répécaud, directeur du festival Musique Action, ne cachait pas son enthousiasme à l'idée d'accueillir cette résidence au Centre culturel André Malraux (CCAM) de Vandœuvre-lès-Nancy, et une forte affinité musicale liait déjà le compositeur au jeune saxophoniste nancéien Philippe Lemoine, désireux de parfaire auprès de lui sa connaissance de la composition jazz.

De l'improvisation à l'écriture

Résolu à monter son projet de résidence avec des musiciens lorrains, et non, à la différence d'autres artistes de jazz, avec ses équipes habituelles, Claude Barthélemy passe les premiers temps de sa résidence sur le terrain. À l'issue de rencontres et d'auditions, qui traduisent la richesse musicale et la grande qualité artistique de la scène lorraine, il constitue un orchestre de neuf musiciens professionnels, prenant garde à ne pas entrer dans le jeu pervers des chapelles locales. « Le résultat étonnant », explique Barthélemy, « est que certains des musiciens, qui ne faisaient pas partie des mêmes "bandes", n'auraient jamais admis de jouer ensemble. Avec moi, ils reconnaissent leurs qualités mutuelles et s'aperçoivent que ça peut fonctionner. »

Au printemps 1997, l'activité atteint son plein régime. Le premier résultat prégnant de la résidence est la création présentée le 18 mai au

public du festival Musique Action. D'autres concerts sont programmés sur les scènes régionales partenaires comme Les Trinitaires à Metz.

« Généralement dans le jazz, on répète sur un thème et on improvise après. Au départ, j'avais l'idée d'une option maximaliste inverse : commencer en improvisation pure et aboutir à une partition écrite. Finalement, j'ai opté pour une démarche intermédiaire... C'est d'autant plus intéressant que sept des musiciens ont moins de 25 ans », dit le compositeur.

Au-delà de la création, l'action menée avec les moyens de la résidence englobe des sessions de formation et de répétition dans des structures partenaires comme l'école de musique de Verdun et le conservatoire de Metz. Le compositeur a également guidé dans son travail sur une pièce délicate d'Andy Emler un grand orchestre de vents lorrain.

La résidence comme tremplin professionnel

Pour Claude Barthélemy, cette résidence limitée dans le temps doit servir de tremplin et trouver ses prolongements à long terme. « Je me suis engagé auprès des musiciens lorrains pour qu'au-delà de la résidence ils constituent la base de mon prochain big band. Je fais aussi en sorte que, s'ils veulent bien rester ensemble, ils puissent bénéficier d'une officialisation de la part des collectivités. En cas de succès, je m'engage à leur laisser le choix de leur chef d'orchestre. C'est très risqué, mais j'espère bien qu'ils me gardent... Indépendamment de cela, je n'aime rien tant que prendre des



Claude Barthélemy. Photo Mephisto.

gens à un point et les emmener à un autre. Je les présente à mes amis musiciens et suis ravi s'ils jouent ailleurs, comme c'est le cas du cornettiste Médéric Colignon avec Michel Portal. Cela fait partie des aspects souterrains, informels de la résidence, qui fonctionnent bien. Je leur permets d'avoir une audience nationale et j'ai soutenu notamment le projet d'album de Philippe Lemoine à paraître sur le label Double Z. ■

Exemple d'une résidence "blitz" (Franche-Comté, mars 1996)

Claude Barthélemy : « Il a été question, à un moment, de partager le budget de l'ONJ pour mettre en résidence plusieurs orchestres répartis en région, à l'instar de ce qui s'est fait dans le domaine de la danse. Mais le nombre de personnes qui sont intéressées et ont les capacités de mener ce genre d'expériences décentralisées est finalement assez restreint. On doit veiller à ne pas laisser les musiciens "faire carrière" dans ce type de fonction, ni à favoriser les potentats artistiques locaux. Il faudrait les recruter sur la base de véritables projets. » – « Pour ma part, je préfère intervenir souvent, mais très ponctuellement. Je crois beaucoup à la formule de résidence "blitz" : dix jours de travail intense, où chacun doit sortir tout ce qu'il a en lui. »

CONTACT :

Azimuth
14, rue Bleue - 75009 Paris
Tél : 01 44 79 00 36 - Fax : 01 44 79 00 34

Deux festivals pionniers des résidences

Les festivals des Hauts de Garonne dans l'agglomération de Bordeaux et Musiques métisses à Angoulême ont compris, avec beaucoup d'à propos, le bénéfice que l'on peut tirer de la résidence d'artiste, tant comme outil culturel que comme élément de dynamisation sociale à l'échelle d'un quartier, d'un faubourg, d'une ville, voire d'une région. Leurs résultats probants témoignent, sur le long terme, du bien-fondé de la démarche.

Les deux manifestations ont de nombreux points communs, à commencer par une expérience longue de six ans. Sur le plan artistique, elles ont pour pivot une programmation pointue d'artistes de jazz et de musiques métissées. Le travail mené avec les publics de proximité se nourrit de cette programmation, qui sert de base à une pédagogie d'ouverture culturelle, favorisant le désenclavement des quartiers et la mixité sociale. Le terrain sur lequel se développe ce travail est un ensemble de quartiers habités majoritairement par des populations "en difficulté", souvent violemment touchés par le chômage, quartiers d'habitat social regroupant d'importantes communautés immigrées, zones bénéficiant des aides de la politique de la Ville. La mise en place et le suivi des ateliers, à l'occasion des résidences d'artistes, s'appuient sur une étroite collaboration instaurée entre les équipes des structures de productions culturelles et des centres sociaux.

Les Hauts de Garonne

Conçu en 1993 par l'association Musiques de nuit diffusion, important producteur de spectacles jazz et musiques du monde dans la région bordelaise, le festival des Hauts de Garonne se déroule au mois de juillet sur les communes de la rive droite de la Gironde faisant face à Bordeaux : Bassens, Lormont, Cenon, Floirac. L'axe des résidences d'artistes, présent dès l'origine, a pris une importance grandissante et tend à être traité à l'égal d'une programmation toujours pointue. En 1997, l'habituel concert d'ouverture, jugé trop onéreux, a été abandonné au profit d'un meilleur confort de travail sur les résidences. **«Nous voulons demeurer un festival laboratoire, non figé, capable de se remettre en question et de se redéfinir chaque année»**, affirme Patrick Duval, directeur de Musiques de nuit.

Dès 1991, Musiques de nuit lançait ses premiers ateliers rap avec IAM en direction des jeunes des quartiers qui ne partent pas en vacances. Depuis, le groupe est revenu chaque année. Un stage de graff animé par la Force Alphabétique se poursuit depuis deux ans, grâce à un partenariat avec EDF, qui met à disposition les surfaces de ses transformateurs pour y réaliser les œuvres. Afin de ne pas recréer un ghetto culturel, les organisateurs ont toutefois pris soin d'ouvrir les résidences à d'autres esthétiques que le hip-hop.

Depuis 93, les résidences d'artistes étrangers mettent en avant les percussions. «Les deux premières années, Moleque de Rua, anciens enfants des rues brésiliens, ont marqué les esprits», dit Patrick Duval. Ils apportaient à ceux qui les accueillait des moyens pour combattre le fatalisme de l'exclusion. «Avec Doudou Ndiaye Rose, en 1995, c'était sans doute moins chaleureux, mais très structurant pour les jeunes :



Moleque de Rua. Photo : Pierre Bidard

après quinze jours de travail avec le maître tambour sénégalais, ils avaient acquis une pratique qui leur a d'ailleurs permis de l'accompagner sur scène lorsqu'il est revenu avec son ensemble.» **De cette résidence sont nés les "arbres à palabres", réunions et débats interculturels dans les quartiers autour d'un repas préparé par les associations communautaires.** Leur succès fut tel qu'il fallut les poursuivre tout au long de l'année.

Éléments déclencheurs, les résidences s'inscrivent dans des dynamiques d'actions culturelles et sociales plus larges. À l'été 1996, par exemple, la résidence des Guadeloupéens de Voukoum préparait celle, plus longue, du carnaval de Bordeaux 1997, organisée conjointement avec Parallèles attitudes diffusions (PAD), responsable de la Scène de musiques actuelles Barbey. Les résidences du festival des Hauts de Garonne durent quinze jours. Dans chaque commune, un centre social accueille un atelier de cinq à vingt jeunes. «L'implication des centres sociaux est entière. À présent, ils ont inclus les activités proposées par le festival dans celles de leurs structures. Nous gérons l'artistique, ils sont chargés de la communication de proximité et organisent les "arbres à palabres"». La relation de partenariat entre la production et les centres sociaux n'inclut aucun échange financier. **«Sur ces initiatives, nous avons le soutien sans faille des politiques, qui nous laissent carte blanche sur les choix et l'organisation»**, explique Patrick Duval.



Opérations autour de Musiques métisses

Quartiers lumières 1997

- Dédé Saint-Prix : ateliers de pratique artistique, concerts
- Les Tambours de Brazza : interventions en milieu scolaire, concerts autour de repas de quartier
- Kan'nida : stage de danse, stage vocal, interventions en milieu scolaire, concerts
- Ymako Teatri : résidence de la troupe autour de l'adaptation théâtrale et musicale de la "Légende de Kaïdara". Interventions en milieu scolaire, en maison d'arrêt, ateliers, spectacles.
- En projet pour septembre 1997, résidence Danse urbaine avec le collectif Move, puis les compagnies Salia ni Seydou (Burkina Faso) et Tumbuka (Zimbabwe)

Résidence : Adama Kouyaté, photographe

Principaux partenaires : Ville/État, convention PCQ, Fas, Caisse des Dépôts et Consignations, Région Poitou-Charentes.

CONTACTS :

MUSIQUES MÉTISSÉS
6, rue du Point-du-Jour - BP 244
16007 Angoulême Cedex
Tél : 05 45 95 43 42 - Fax : 05 45 95 63 87

ADSUA
129, rue Clérac à Sillac - 16000 Angoulême
Tél : 05 45 65 17 18 - Fax : 05 45 65 99 37



Budget résidences en 1996 : 260 kF.

Patrick Duval : « Cette enveloppe ne permettait pas de travailler dans de bonnes conditions. Cette année, nous avons donc décidé de transférer sur les résidences l'argent qui servait à organiser le concert d'ouverture. Le budget 1997 du festival oscille entre 600 kF et 650 kF. Les principaux financements proviennent du Conseil général de la Gironde, des villes d'accueil, de la DRAC Aquitaine, du Fonds d'action sociale (FAS), du programme Vie ville vacances, de financements croisés et autres partenariats... »

Programme 1997 :

- 5/7 : Ernest Ranglin (Jamaïque), Bassens
- 9/7 : Toto La Momposina (Colombie), Cenon
- 11/7 : Steve Turre (USA), Lormont
- 16/7 : Sierra Maestra (Cuba), Floirac
- 19/7 : participants des ateliers + invités, Bordeaux (concert gratuit)

Résidences :

- La Force Alphabétique : graffiti
- African cultural center of Johannesburg : danse et percussions.

CONTACT :

Musiques de nuit diffusion
BP 42 - 33326 Eysines Cedex
Tél : 05 56 28 57 14 - Fax : 05 56 57 56 30

à Angoulême et Bordeaux

Musiques métisses

Le projet mené à Angoulême s'articule autour du binôme formé par deux structures partenaires : l'opérateur culturel Musiques métisses et l'Association de développement social urbain d'Angoulême (Adsua), maître d'œuvre de l'opération Quartiers lumières. En 1997, une **convention Projet culturel de quartier (PCQ)** vient couronner les résultats avérés et conforter la démarche sociale de l'Adsua.

Il y a six ans, labellisé par le ministère de la Culture parmi les cent cinquante projets Quartiers lumières, le festival Musiques métisses, déjà épaulé par l'Adsua, jouait les défricheurs en lançant les premières résidences d'artistes dont celle du sculpteur réunionnais Gilbert Clain. Les opérations Quartiers lumières seront pérennisées à Angoulême jusqu'en 1996, **l'option thématique des résidences portant sur la dimension "cultures métisses"** autant que sur l'aspect strictement musical.

De nombreux artistes ont travaillé à Basseau, Grande Garenne, Grand-Font, Ma Campagne, quartiers DSU d'Angoulême, avec leurs habitants : des photographes (le Français Guy Le Querrec, l'Ivoirien Kasco Haron Doris...), des plasticiens (le Sénégalais Ousmane Sow, la Japonaise Nobuko Tokime...), des compagnies de danse (Black Blanc Beur) et de théâtre (Ki Yi M'Bock).

Certaines résidences musicales ont eu un **impact public particulièrement fort**, comme celle de Jacques Higelin, qui entraîna deux cent jeunes choristes de la région pour l'accompagner dans un spectacle apothéose en 1992.

D'autres ont contribué à **favoriser durablement la pratique musicale des jeunes des quartiers**. L'entière implication du Martiniquais Dédé Saint-Prix,



Dédé Saint-Prix. Photo Musiques métisses.

par exemple, a suscité des vocations et permis, en 1993, la création du groupe Djiba percussion, invité l'année suivante sur la scène du festival.

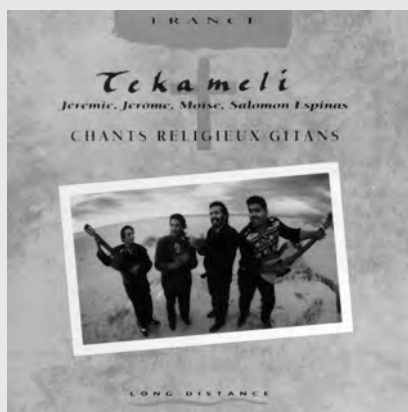
En 1997, le percussionniste élargit ses ateliers au réseau de villes Aire 198, avec vingt-quatre jeunes issus des quartiers Zus d'Angoulême, Poitiers, La Rochelle et Niort, pour une création présentée au festival et dans chacune des villes.

En se dotant d'un **poste de médiateur culturel** opérationnel dès l'édition 1993 du festival, l'Adsua prenait une orientation novatrice, qui peut aujourd'hui faire figure de modèle. La conception de son action sociale a toujours été intimement liée à un environnement culturel.

Dans le volant d'actions opérationnelles mises en œuvre, les ateliers-résidences organisés en amont du festival, en partenariat avec les centres sociaux, les maisons de jeunes et les établissements scolaires, ont joué un rôle important.

Ils constituent un élément majeur permettant à l'Adsua de tendre vers ses objectifs définis par sa directrice Brigitte Ricci : **« permettre l'accès à la culture aux populations qui en sont éloignées ; favoriser la mixité des publics ; contribuer à l'intégration des communautés immigrées ; offrir un espace permettant l'implication des femmes ; favoriser le développement des pratiques culturelles des jeunes ; désenclaver les quartiers »**. ■

Danse nomade à la Casa Musicale



Les Frères Tekameli. Photo Long Distance

Depuis plusieurs années, Guy Bertrand, chef du département musiques traditionnelles et musiques actuelles à l'École nationale de musique de Perpignan et directeur artistique de la Casa Musicale, mène un travail de fond avec l'association Amic pour la formation musicale et l'insertion des jeunes gitans de Perpignan. Prendre en compte le potentiel musical de cette communauté, marginalisée bien que vivant au cœur de la ville, c'est contribuer à améliorer sa reconnaissance culturelle et à son insertion sociale. Guy Bertrand en a fait la démonstration en aidant des groupes à se constituer, en les exposant sur des scènes nationales et internationales, en soutenant leurs projets de disques. C'est dans cette dynamique à long terme que s'inscrit la résidence des musiciens du Rajasthan.

Danse contemporaine sur rumba catalane

Si l'essentiel de la résidence se déroule à la Casa Musicale, parmi les rares Scènes de Musiques Actuelles à prendre en compte les musiques traditionnelles, elle s'inscrit dans un projet plus ambitieux initié grâce au festival Montpellier Danse. L'origine du projet remonte à 1995. La chorégraphe Anne-Marie Porras, dont la compagnie est installée à Montpellier, s'embarque pour la musique de Tekameli, groupe de Gitans de Perpignan, et rêve d'un spectacle. Armand Amar, compositeur, cofondateur avec Alain Weber du label Long Distance, éditeur du premier CD du groupe, s'engage entièrement dans la direction artistique du premier volet de "Danse Nomade", "Les Fils du

Vent", création chorégraphique réunissant les douze danseurs d'Anne-Marie Porras et Tekameli, présentée au festival Montpellier Danse 1995.

«Les Gitans n'avaient jamais été confrontés à un tel travail, contraints de sortir de leur contexte habituel et de respecter certains repères précis», raconte Guy Bertrand. «Ils ne connaissaient pas le langage de la danse contemporaine et, au départ, étaient presque choqués de voir que l'on pouvait danser d'autres danses que celles de leurs traditions sur leurs musiques. Des tabous ont dû être levés. Il a fallu, par exemple, demander l'autorisation aux parents pour accepter une chorégraphie contemporaine sur un chant religieux... La relation entre musiciens et danseurs était très forte, originale, et chaque représentation a recueilli un véritable succès populaire.»

À la croisée des routes nomades

Cette réussite a permis de développer ce qui n'est en fait que le premier volet d'un projet à la dimension culturelle symbolique plus ambitieuse, en cohérence avec le beau travail réalisé par Tony Gatlif pour son film "Latcho Drom", dont Armand Amar et Alain Weber ont produit la musique. Les musiciens du Rajasthan, interprètes des premières séquences du film, sont issus d'une société identifiée comme étant à l'origine des migrations tsi-ganes. L'idée de la création "Danse

Divana. Photo Long Distance





Gazi Khan Barna Manghaniyar,



virtuose des "karthal",



Photos Long Distance

Nomade" consiste à faire se rencontrer dans un même spectacle contemporain des artistes dont les liens culturels remontent à plusieurs siècles. Une première occasion de rencontre entre Tekameli et l'ensemble rajasthanais Divana, produit par Long Distance, est offerte à Sydney, Australie, lors d'une manifestation présentant des musiciens tsiganes de divers pays, programmée par Guy Bertrand : «*Les Gitans de Perpignan ne connaissaient pas les liens de descendance qui les unissent aux Rajasthanais, mais ont trouvé chez eux des repères culturels communs.*»

À partir du 20 mai 1997, les six musiciens de Divana s'installent à Perpignan. Avec Tekameli et deux musiciens flamencos, le guitariste Pedro Soler et le chanteur gitan marseillais Luis de Almeria, ils consacrent leurs matinées au travail de création musicale. «*Ces musiciens professionnels sont aussi des musiciens traditionnels, par conséquent peu habitués à ce genre d'exercice. Il faut leur laisser leurs capacités d'invention, d'interprétation et d'adaptation, qui peuvent donner des choses très originales*» dit Guy Bertrand. Les repas sont pris ensemble et les après-midi sont consac-

crées au travail avec les danseurs de la compagnie Anne-Marie Porras. À travers la démarche insufflée par la Casa Musicale et avec l'apport de Michel Vallet venu du Festival Ram Dam de Blois, la résidence alimente également le travail poursuivi en direction des populations locales : ateliers animés par les chanteurs de Divana, grands maîtres de l'art vocal ; ateliers de "karthal", paires de petites plaquettes de bois tenues libres dans chaque main et que l'on entrechoque, ancêtres des castagnettes ; concerts-animations bi-hebdomadaires à la Casa Musicale pour les jeunes des quartiers...

La création du spectacle "Danse Nomade" est programmée en avant-première le 27 juin 1997 au prestigieux Palais des Rois de Majorque, dans le cadre des Estivales de la ville de Perpignan. Repris le 5 juillet lors de la Nuit des Musiques du Monde au festival Montpellier Danse, le spectacle inclura d'autres artistes, notamment des danseuses, venus spécialement du Rajasthan. ■

CONTACT :

Casa Musicale
11, rue Émile-Zola - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 66 35 63 - Fax : 04 68 51 71 34

PARTENAIRES DE LA RÉSIDENCE

Coproduction

- Compagnie Anne-Marie Porras
- Festival Montpellier Danse
- Casa Musicale - Ville de Perpignan
- Caisse des Dépôts et Consignations

Soutiens

- Théâtre contemporain de la danse
- Maison de la danse de Lyon

Subventions

- Ministère de la Culture
- Conseil régional Languedoc-Roussillon
- Conseil général de l'Hérault
- Ville de Montpellier
- ANPE Culture et Spectacle

PLAN DE FINANCEMENT "DANSE NOMADE" 97

— Subventions d'État

- Ministère de la Culture
Délégation danse 150 kF
- DRAC Languedoc-Roussillon
Aide à la création musicale 35 kF
- DRAC Languedoc-Roussillon
Aide à la résidence 65 kF

— Subventions collectivités territoriales

- Conseil régional Languedoc-Roussillon 80 kF
- Conseil général de l'Hérault 20 kF
- Ville de Montpellier 29 kF

— Organismes professionnels

- Adami 80 kF
- Spedidam 15 kF

— Coproducteurs

- Casa Musicale 100 kF
- Festival Montpellier Danse 350 kF

— Mécénat

- Caisse des dépôts et consignations 150 kF

— Achats spectacle

- Estivales de Perpignan 65 kF
- Millau 60 kF
- Bolzano 70 kF

Total recettes 1 269 kF



Résidences dans les cafés-musiques

Réjane Sourisseau et Luc de Larminat

Hors de tout dispositif institutionnel, les cafés-musiques prolongent leur activité de diffusion par des résidences d'artistes, à la mesure de leurs moyens. Tour d'horizon non exhaustif.

Artistes régionaux ou (inter)-nationaux, débutants ou réputés, séjournent régulièrement dans les cafés-musiques qui leur offrent des moyens matériels et humains pour créer ou répéter des productions, se former artistiquement, techniquement ou mettre un pied dans le "milieu". Ces résidences stimulent la scène locale, permettent les échanges entre amateurs et professionnels, entre musiciens et mélomanes, provoquent des métissages musicaux, font se rencontrer des disciplines artistiques ou des corps de métier.

■ À la **Luciole** d'Alençon, les résidences s'adressent à des artistes régionaux "entrant dans la profession" ou même professionnels (Peter Cole). Réaction de Kétilomah qui, pendant plus d'un mois, a pu répéter son spectacle dans des conditions professionnelles : ce jeune groupe a apprécié qu'"on leur donne les moyens de créer, d'aller plus loin, de construire leur propre parcours professionnel, d'échanger avec le public". Plus originales, les "**Cartes blanches**", inaugurées depuis 2 ans, sont l'occasion pour un artiste "d'explorer de nouveaux terrains musicaux" en montant un spectacle avec des musiciens locaux, qui débouche sur une soirée musicale unique et expérimentale.

■ Pour La Compagnie Olinda qui gère la **Fonderie**, "les résidences sont une évidence". Défendant une approche plurielle du spectacle vivant, le lieu est mis à disposition de compagnies de théâtre régionales ou de formations musicales sur **un principe d'échanges**. Ainsi, au cours de leur résidence de création, Zumbadera (fusion entre Madera, salsa afro-vénézuelienne

et Zumbao de Marseille), a dévoilé une partie de ses savoir-faire à des amateurs lors d'ateliers danse et percussions, donné deux concerts et des soirées salsoteca. En prévision, une résidence avec Wock, musiciens sénégalais et français.

Même principe : leur permettre de créer leur spectacle, en échange de quoi, ils animent des ateliers percussions avec les jeunes des quartiers. Bientôt également, Gandja Rock pourra enrichir ses prestations grâce au concours d'un metteur en scène de théâtre.

■ En Corse, l'**Aghja** accueille les artistes quelques jours avant leur passage dans le lieu, pour les faire intervenir dans les écoles par exemple. La première de ces **mini-résidences** a porté sur le chant ; la seconde, accompagnée de présentations d'instruments, sur la musique ancienne.

■ Dans le Nord, par l'intermédiaire du réseau **RAOUL**, les cafés-musiques proposent un système de "**mini-résidences tournantes**" à partir des ateliers musicaux qu'ils proposent déjà. Ainsi, un percussionniste tourne par session de plusieurs jours dans les différents lieux. Les délais étant un peu courts, l'objectif est moins la production d'un spectacle que le partage des connaissances entre des amateurs et des professionnels. Taÿfa sera le groupe de la prochaine résidence tournante. Présent deux jours dans chaque lieu, ils rencontreront des jeunes des quartiers, des écoles de musique, discuteront sur leur métier, initieront aux instruments avant de se produire sur scène.



Master Class Phil Guy. Photo : Pierre Ruaud

■ Les artistes programmés lors du **festival Blues Passion**, organisé par **West Rock**, sont sollicités pour animer des "**master-classes**". Pendant quelques jours, des notoriétés du blues partagent leur talent avec des amateurs. Les plus surpris ne sont pas forcément ceux qu'on croit : fortement impressionné par l'un des stagiaires, BB King, lors de son master-class (en 1994), lui proposa de jouer en première partie de son concert le lendemain soir...

■ Au **Faucon Malté** en Vendée, "Tout le Monde à l'Usine" a inventé les "résidences formation", décrites p. 14. Hébergés sur le lieu même, les artistes profitent de "**résidences familiales**".

■ D'autres attendent des moyens pour concrétiser leurs projets. À Macon, la **Cave à Musique** projette pour le centenaire de la naissance d'Aragon une **création collective** autour de son œuvre en y intégrant des réalisations de Fernand Léger en trois dimensions, des morceaux de musique, grâce au concours d'artistes mais aussi d'artisans : ferronniers, menuisiers...

En même temps qu'elles rendent vivantes la création, ces initiatives scellent des liens forts entre des cafés-musiques, des artistes et un public. ■

DU 11 AU 13 JUILLET 97

CLERMONT-FD - SITE DU PLAN D'EAU DE COURNON

AU MAX

10^E ANNIVERSAIRE

K

C

O

R

vendredi 11 juillet 97

MAGEO PARKER

URBAN SPECIES

MORGHEBA

CORDUROY

DA CAPO

samedi 12 juillet 97

NO ONE IS INNOCENT

L7

ASIAN DUB FOUNDATION

ELECTRIC GROOVE TEMPLE

THE JUICE

dimanche 13 juillet 97

NOIR DESIR

THE FRANK & WALTERS

+ INVITÉ SURPRISE

JOSEPH ARTHUR

GOOD EVENING MR WALDHEIM



rock sound



N° LICENCE 1788/T6

programmation sous réserve de modification

RESERVATIONS

CAMPING SUR PLACE

3615 FRANCE BILLET ou Tél. : 01 42 31 31 31

RESEAU FNAC FRANCE

INFO BUS VOYAGES 4A Tél. : 03 83 37 66 66

TRAVERSIERES

la revue de presse des acteurs culturels

... est destinée à toutes celles et tous ceux
qui ont à connaître, à titre personnel ou professionnel,
l'actualité artistique et culturelle.

TRAVERSIERES est interdisciplinaire et transversale.
Elle s'adresse à l'ensemble des entreprises et des équipes,
sans distinction de taille ou de pratique.
Elle ne prétend nullement fournir aux "spécialistes", qui ont
bien d'autres moyens d'accès à l'information, la synthèse de presse de leur
discipline, mais au contraire élargir le champ de vision de chacun
en proposant périodiquement
l'essentiel de ce qui se passe "ailleurs".

TRAVERSIERES permet de gagner un temps précieux
dans la lecture de la presse écrite, tout en améliorant, entre autres,
la connaissance mutuelle des pratiques des uns et des autres.

TRAVERSIERES est accessible à tous,
par adhésion-abonnement,
pour un coût modique.

**Scènes nationales, centres culturels, compagnies dramatiques ou
chorégraphiques, formations musicales, bibliothèques,
comités d'entreprise,
élus et techniciens des collectivités territoriales,
administrations, associations, écoles d'arts, musées (...)
trouvent dans TRAVERSIERES, depuis septembre 1994,
la synthèse de presse qui leur faisait défaut.**

BULLETIN D'ABONNEMENT

pour 1 an (20 numéros) : 1 200 F

pour 6 mois (10 numéros) : 700 F

les 3 derniers numéros : 120 F

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ENTREPRISE : _____ FONCTION : _____

ADRESSE : _____

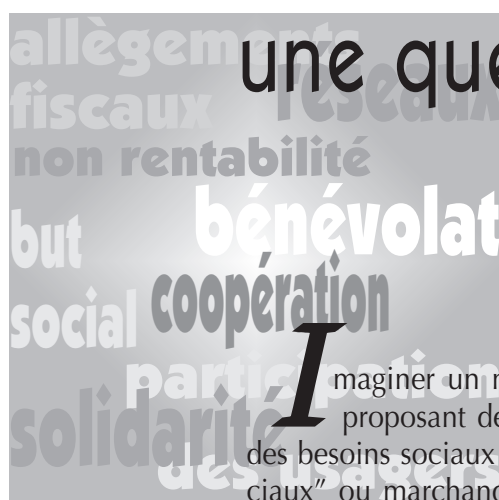
_____ TÉL : _____

TRAVERSIERES - 3, rue Meissonnier - 93500 Pantin - Tél : 01 47 70 67 30

Sociétés à but non lucratif, une question de statut ?

Analyse à la lumière
d'expériences européennes

Par Bruno Colin,
avec la participation d'Aurélia Hannagan pour
la Grande Bretagne, et du CRIDA pour l'Italie



Imaginer un nouveau cadre juridique pour des associations proposant des services mêlant étroitement, pour répondre à des besoins sociaux repérés, la réalisation d'actes réputés "commerciaux" ou marchands à des actions non marchandes, reviendrait à les positionner de manière un peu plus claire entre l'économie de marché et le service public.

Dans différents domaines, en particulier celui du spectacle vivant, des analystes ou des professionnels ont, au cours de la dernière décennie, suggéré ou appelé de leurs vœux la création de "sociétés à but non lucratif" révélant la volonté d'acteurs de la vie socio-économique locale de constituer des personnes morales se situant résolument sur ce secteur intermédiaire.

Aussi, sans prétendre "trancher" cette question, il nous semble utile d'en éclaircir et d'en préciser un peu les enjeux, à l'heure où le monde associatif, qui fêtera bientôt le premier centenaire de la loi de 1901, s'impose de plus en plus comme créateur d'emplois. Un nouveau statut doit-il simplement faciliter "techniquement" le développement d'un secteur de l'activité humaine, ou accompagner aussi des mouvements à caractère idéologique qui peu à peu s'imposent au sein de la société civile ?

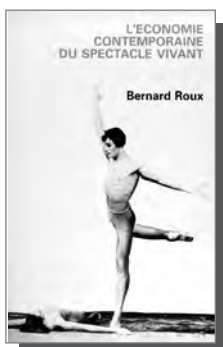
À la lumière de cadres juridiques existant tant en France que sur d'autres États membres de l'Union européenne, qui chacun ouvre des pistes de réflexion particulières, nous nous efforcerons d'évaluer les principaux effets qu'une disposition législative devrait chercher à produire pour encourager le développement des initiatives culturelles de proximité.

Entre économie et volontariat, le cœur des associations balance

Adieu au marché

Ne pouvant réaliser des gains de productivité, les activités de services impliquant une relation humaine directe, interpersonnelle, entre le prestataire et le "consommateur", sont d'après la théorie économique vouées à disparaître.

Bernard Roux, dans son ouvrage *L'Économie contemporaine du spectacle vivant*, commente les difficultés économiques actuelles de cette discipline. Dès les années 60 déjà, pour l'économiste américain William Baumol, "l'analyse économique indique que la disparition du spectacle vivant est possible". Quand la société industrielle crée des processus de croissance économique, où l'automatisation vient sans cesse augmenter la capacité des entreprises à réaliser des produits finis de qualité améliorée dans des délais toujours plus réduits, le spectacle vivant ne peut quant à lui suivre une telle évolution. "A la différence des travailleurs des industries, les artistes ne sont pas des intermédiaires entre les matières premières et les produits achetés." On ne peut automatiser la prestation de l'acteur ou du musicien, et toute modification de la quantité de travail intervenant dans la production va dans le même temps engendrer une diminution de sa qualité.



Ed. L'Harmattan, 1993.

Dominique Leroy, dans *L'économie des Arts du Spectacle vivant*, renchérit sur cette thèse : "Les données et les résultats concernant la France confirment la thèse de Baumol dans son ensemble. L'hypothèse de la hausse rapide des coûts relatifs des représentations vivantes notamment, est totalement vérifiée, de même que l'incapacité pour ces établissements de réduire l'accroissement des déficits par une hausse suffisante des prix."

Il est évident, et confirmé par une lecture rapide de leurs comptes, que ces problèmes s'accroissent pour les "petites" salles de spectacle ou d'autres services culturels impliquant des relations interpersonnelles comme les ateliers de pratique artistique. Schématiquement, on pourrait dire que moins le nombre d'usagers (spectateurs, participants d'un atelier) placés en contact direct avec un artiste est important, plus le déficit de l'activité sera grand, et s'aggravera au fil du temps.

Il est clair également que plus l'activité cherchera à concerner un large public, en particulier personnes aux revenus peu élevés, plus les tarifs devront être diminués, et les déficits sur le strict plan économique seront encore augmentés.

Ce processus dépasse largement le champ du spectacle vivant pour concerner celui des services aux personnes : le maintien à domicile de personnes dépendantes, l'accueil et la garde d'enfants, le soutien à des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle, les soins ou services à domicile, l'ouverture de lieux d'accueil, de rencontres, de débats et de convivialité, bref tout ce qui induit un contact direct de personne à personne, connaît, selon l'approche strictement économique, de plus en plus de difficultés à équilibrer ses budgets.

Bienvenues les solidarités

Les services aux personnes peuvent ouvrir des espaces de solidarités nouvelles dans la sphère locale. Pour mobiliser des partenariats et du bénévolat, l'association à but non lucratif est pour l'instant la structure la mieux adaptée.

Malgré ce problème économique majeur, on assiste à une démultiplication des projets dans ces champs d'activités sur l'ensemble du territoire, se construisant la plupart du temps dans le cadre associatif. En effet, le secteur commercial privé, soumis aux exigences de productivité et de rentabilité, recherche pour sa part une clientèle solvable voire à hauts revenus, et consacre par nécessité moins de temps à la mise en œuvre d'une relation de qualité avec les usagers. D'un autre côté, le secteur public et en particulier les collectivités locales ont moins de facilité que les "entrepreneurs associatifs" à adapter avec souplesse une offre aux réalités mouvantes de la demande.

Les associations sont en capacité de négocier des aides publiques et privées pour compenser les "déficits économiques" de leurs activités, et de mobiliser des contributions volontaires de bénévoles pour développer, grâce à cet apport, la "qualité relationnelle" du service offert.

Si les associations connaissent de bons résultats, c'est aussi parce qu'en leur sein une participation des usagers à la définition et l'organisation des services est possible. La notion de respect de l'utilisateur y est importante, le service est construit pour lui et avec lui, un rôle d'acteur lui est généralement proposé.

Le secteur associatif, à l'intersection du marché et du service public, vient donc compenser les déficits respectifs

de ces derniers en termes de création d'espaces de coopération et de participation proposés aux citoyens pour améliorer leur cadre de vie, qu'ils soient salariés, usagers ou bénévoles.

Cette dynamique est supposée, induite, facilitée par les statuts, grâce au principe de l'adhésion et surtout à la notion de "but non lucratif".

Cette dernière, en effet, confirme la gestion désintéressée voire le caractère philanthropique des actions entreprises, rassurant du même coup les partenaires de l'association et favorisant leur engagement pour participer au fonctionnement (personnes morales offrant des apports en numéraire ou en nature, et bénévoles).

La création éventuelle d'un nouveau cadre juridique doit donc selon nous tenir compte de deux grands axes de réflexion. Il s'agirait de faciliter les capacités des associations à :

- COMPENSER LES DÉFICITS ÉCONOMIQUES,
- PRÉSERVER UN ESPACE DE COOPÉRATION ENTRE SALARIÉS, USAGERS ET BÉNÉVOLES.

Des commerces à but non lucratif ?

Un nouveau statut doit soutenir la consolidation économique d'activités marchandes "non rentables", grâce à des allègements fiscaux par exemple, mais aussi révéler et accompagner les mouvements de solidarité en germe dans la société civile.

Une contradiction récurrente est bien mise en exergue par différents commentateurs en ce qui concerne le spectacle vivant : vendre une place de spectacle est assimilable à un acte de commerce, c'est une activité marchande, et dans ce cas l'ensemble

des recettes ne peut échapper à la TVA, y compris sur les subventions reçues ; et la structure, par voie de conséquence, ne pourrait échapper à l'impôt sur les sociétés et à la taxe professionnelle (voir à ce sujet le débat sur l'utilité sociale des associations culturelles dans la lettre Culture & Proximité n°2, en particulier l'intervention de Thierry Lucas).

Les responsables associatifs alors posent la question : pourquoi recevoir des subventions et en reverser une part importante à l'État ? Et si l'association est sujette aux mêmes prélèvements qu'une société commerciale, pourquoi ne pas créer une structure commerciale, qui, bien que n'ayant pas pour objet de faire du profit, rassurera banquiers et autres partenaires privés en identifiant clairement les fondateurs-actionnaires et les responsables de la gestion ?

Mais le statut commercial ne peut convenir car, même si dans les textes rien ne les en empêche, les pouvoirs publics financent difficilement des structures dites "à but lucratif", considérant qu'il s'agirait là d'une redistribution des richesses de la nation à des groupes de personnes poursuivant des intérêts privés. De plus, les sociétés commerciales n'offrent pas un cadre satisfaisant pour favoriser des contributions bénévoles, lesquelles peuvent s'avérer un élément déterminant du maintien de l'activité et de la qualité du service offert.

Voulant éclaircir leur situation, des porteurs de projets créent des structures à double face, c'est-à-dire réalisent un montage où l'activité se voit gérée en partie par une association, en partie par une société commerciale. C'est le cas de cafés-musiques qui feront gérer la partie "café" par une SARL, les concerts par une association. L'effort pour séparer les acti-

vités marchandes des activités non marchandes est réel, mais incomplet, puisque la diffusion de spectacles vivants est en elle-même assimilable à une activité commerciale, sans parler de la complexité de la gestion de deux structures qui en réalité exercent leurs activités propres en un même lieu et parfois en même temps...

* * *

Pour rompre la quadrature du cercle, l'idée de la création d'un nouveau statut a été maintes fois évoquée sans pour autant voir le jour. Ainsi note Bernard Roux : "Depuis des années, un certain nombre de propositions ont été faites en vue de créer un statut juridique adapté à des entreprises telles celles du spectacle vivant, commerciales par nature mais dont la finalité n'est ni la rentabilité, ni la distribution des bénéfices."

Si ces propositions ont la plupart du temps pour objectif de faciliter des mesures d'allègement de la fiscalité pour ces "nouvelles entreprises", elles n'ont pas, à notre sens, suffisamment pris en compte le désir exprimé par de nombreux citoyens de participer à des mouvements de solidarité, et notamment, pour le sujet qui nous concerne plus particulièrement, de contribuer à l'animation de lieux de convivialité et de rencontres autour de l'expression artistique et culturelle.

L'enjeu d'un nouveau statut ne se situe pas uniquement sur le plan technique de la réduction des déficits économiques, mais aussi sur celui, plus idéologique, de la nécessité d'accompagner des mouvements citoyens de coopération et de solidarité.

Dans cette perspective, nous proposons d'élargir le débat à partir du mouvement des coopératives, qui est né sur la base d'une préoccupation de cet ordre.

Dans la lignée du mouvement coopératif ?

La coopérative de travailleurs en France

Ou comment encourager la volonté d'entrepreneurs à mieux répartir au sein de l'entreprise les responsabilités et les bénéfices entre tous les salariés, et à s'inscrire dans un mouvement national capable de propager des idéaux de partage et offrir un soutien aux membres du réseau.

La société coopérative ouvrière de production, forme de société commerciale aménagée pour répartir au sein du personnel de l'entreprise tant les responsabilités que les bénéfices, est née sous l'ère industrielle pour offrir une alternative à la concentration des pouvoirs et des capitaux.

Dans l'ouvrage d'Antoine Antoni *La coopération ouvrière de production*, nous relèverons quelques étapes de ses évolutions.

Se développant au XIX^e sous l'impulsion croisée d'intellectuels théorisant sur la coopération (tel Fourier proposant de "transformer tous les salariés en propriétaires co-intéressés") et d'ouvriers initiant des expériences de création d'associations de travailleurs, ce mouvement a connu une histoire mouvementée, en particulier en milieu de siècle : si la Commune, par décret, indique que certains marchés seront de préférence confiés aux sociétés d'ouvriers, les coopératives et leurs militants seront bientôt anéantis par la répression versaillaise.

À partir des années 1880, des adjudications de l'État et des Collectivités publiques sont ouvertes aux sociétés ouvrières. "En 1893 est inscrit au budget de l'État un crédit pour l'attribution de subventions aux sociétés ouvrières. En 1915 est votée la loi sur les Sociétés Coopératives Ouvrières de Production

et le Crédit au travail. La loi de 1928 sur les HLM réserve aux SCOP une partie des travaux des HLM. Le décret du 1^{er} octobre 1931 institue un régime spécial pour leur participation aux marchés de l'État et des collectivités publiques."

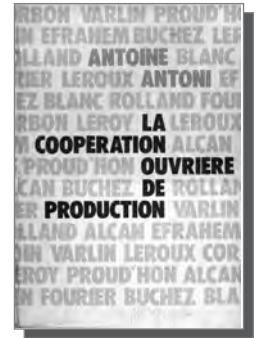
Outre ces avantages progressifs accordés par la puissance publique, le développement du mouvement coopératif est attribué à deux causes principales : la création d'une fédération nommée depuis 1937 "Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production", et un outil financier, la Banque française du Crédit coopératif.

On note dans le mouvement coopératif une progression après 1968. Stimulés par "l'esprit de mai", se créent "de petits groupes coopératifs très motivés de jeunes diplômés ou de jeunes artistes. Ces architectes, ces comédiens, ces éducateurs, ces techniciens de l'audiovisuel ou de l'informatique n'attendent pas de leur engagement coopératif une promotion économique. Ils entrent en coopération pour pouvoir travailler librement dans un cadre choisi, et suivant des règles délibérées en commun".

Aujourd'hui les SCOP subissent les chocs infligés aux entreprises de petite et moyenne dimensions dans une économie de marché de plus en plus maîtrisée et contrôlée par les très grandes entreprises capitalistes. Leur avenir se situerait essentiellement dans la reprise d'entreprises traditionnelles saines, ou dans leur collaboration aux "économies de pays" en partenariat avec les collectivités locales.

Schématiquement, la SCOP permet une déconcentration des pouvoirs au sein de l'entreprise grâce au fameux principe "un homme = une voix", sans prise en considération du nombre de parts sociales détenues, une déconcentration

Ed. Confédération Générale des Scop, Paris, 1980.



tration des capitaux grâce au principe du capital variable facilitant un prélèvement sur les rémunérations pour répartir la propriété de l'outil de travail entre les salariés ; elle bénéficie de soutiens de la confédération et des unions régionales financées par les Scop elles-mêmes (révision comptable, conseils juridiques, fiscaux, stratégiques, formations à la gestion et au management participatif, appui à la création), d'un régime spécial pour l'accès aux marchés publics, souvent de réductions de taxes professionnelles.

Le lien entre les mouvements coopératifs et associatifs se découvre bien autour des principes de solidarité. Ainsi, le "Comité de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives" publiera en 1980 une *Charte de l'économie sociale* affirmant les bases d'une identité et d'une volonté commune fondées sur des idéaux de liberté d'initiative, de justice sociale et de solidarité.

* * *

Mais la coopérative à la française, si elle suppose la mise en œuvre de meilleures répartitions des pouvoirs et des gains entre les salariés de l'entreprise, reste placée sur le marché concurrentiel. Elle intervient peu dans les domaines d'activité à l'économie déficitaire comme le spectacle vivant ou les services aux personnes, et n'induit pas dans ses statuts une ouverture à la participation de bénévoles.

Un regard vers l'Italie est alors intéressant car le mouvement des coopératives y a progressé dans ce sens.

Les coopératives de solidarité sociale italiennes

Ou comment développer l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté en favorisant leur emploi dans des entreprises structurées en réseau et soutenues tant par les pouvoirs publics que par des contributions volontaires d'habitants.

Pour dresser un rapide tableau des coopératives sociales en Italie (également nommées "coopératives de solidarité sociale"), nous emprunterons aux travaux sur ce thème entrepris par le CRIDA (Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie).

Les coopératives sociales, nées dans les années 70, sont l'expression d'initiatives de citoyens désireux de combattre les marginalités sociales nées du chômage, en développant l'insertion professionnelle et sociale des publics désavantagés. Ces coopératives connaissent aujourd'hui un développement spectaculaire. Elles sont en 1985 au nombre de 450, dépassent les 1.000 en 1990, pour atteindre le chiffre de 2.000 en 1994. Elles font travailler 40.000 salariés et mobilisent 15.000 bénévoles et plusieurs centaines de milliers de personnes pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 1.500 milliards de lire.

S'il aura fallu dix ans de débats avant qu'elle ne soit votée, la loi 381 du 8 novembre 1991 va légitimer et légaliser le mouvement des coopératives sociales.

- Les coopératives de type B qui travaillent sur l'insertion par l'économique (voir plus loin), doivent avoir 30% de leurs salariés qui soient des personnes désavantagées, strictement catégorisées par la loi : toxicomanes, alcooliques, détenus, handicapés, malades psychiatriques, mineurs en voie de marginalisation.

- L'inscription statutaire de "membres volontaires qui ont une action bénévole" est possible, à la condition que leur nombre ne soit pas supérieur à la moitié du nombre total des associés qui sont donc majoritairement les salariés de la coopérative. Un tel cadre juridique organisant le fonctionnement des entreprises entre salariés et bénévoles est très rare dans les pays européens.

- L'Etat italien peut déroger des normes en terme de marchés publics avec ces coopératives. En outre, elles peuvent bénéficier, sur certaines régions, d'exonérations de charges sociales du fait de leur statut.

Les coopératives sociales sont organisées en réseaux, pour relier ces dynamiques locales, opérer entre elles des transferts de ressources et promouvoir la naissance de nouvelles expériences. Cette organisation en réseau, à partir de consortiums provinciaux affiliés à un consortium national, permet de concevoir, développer, réguler, et évaluer la dynamique.

"Les coopératives sociales organisées en réseau reposent aujourd'hui sur trois paris :

- *poursuivre des objectifs sociaux au travers d'un système économique non orienté vers le seul objectif du profit. Des entreprises capables de fonctionner avec les règles du marché mais orientées vers une démarche solidaire;*

- *faire de ces entreprises des outils d'éducation et de développement social. Elles impliquent une démarche flexible toujours adaptée aux besoins ;*

- *organiser une démarche économique entrepreneuriale au travers de règles démocratiques et participatives. Le rôle et l'implication des personnes ne sont pas déterminés par leur valeur financière mais par leurs valeurs humaines en tant que personnes."*

Comparativement aux coopératives françaises, il est intéressant de consta-

ter que les coopératives sociales italiennes ont pour objectif, non pas de "maximiser les intérêts de leurs associés, mais de rechercher l'intérêt général de la communauté pour la promotion humaine et l'intégration sociale des citoyens. Les bénéficiaires de l'activité ne sont pas avant toute chose les associés de l'entreprise mais la communauté locale, ses habitants et plus particulièrement ceux en difficulté."

Les coopératives sociales sont répertoriées comme étant de deux types. Les coopératives de type A travaillent sur le champ des services socio-éducatifs et sanitaires. Ce sont des coopératives de travail occupant le secteur d'assistance sociale et sanitaire auprès de publics désavantagés, qui se sont développées sur un secteur autrefois occupé par la sphère publique. Les coopératives de type B travaillent quant à elles sur le champ de l'insertion professionnelle, à partir d'activités agricoles, industrielles, commerciales ou de services.

* * *

Les coopératives sociales se distinguent donc par leur finalité première : soit elles exercent des activités non marchandes pour répondre à des besoins sociaux, occupant alors un domaine relevant du service public (type A), soit elles se situent sur un marché concurrentiel, tout en s'engageant à intégrer parmi leurs salariés des personnes en difficulté (type B). ➔

"Les initiatives locales en Europe", CRIDA-LSCI, réalisé à la demande de la Commission Européenne (DGV, cellule prospective, 1997). Par Jean-Louis Laville et Laurent Gardin. Annexe sur l'Italie réalisée par Agostino Burini, avec Paolo Pezzati.



Le but non lucratif... ... dans le sport ?



Les coopératives sociales de type B, d'après leurs objectifs, nous renvoient au réseau français des entreprises d'insertion ayant reçu agrément de leur Direction du Travail pour bénéficier de subventions liées à l'embauche et à la formation de personnes en difficulté, leurs activités étant également situées sur un marché concurrentiel.

Si les coopératives sociales ajoutent à cette dimension la possibilité de créer en leur sein des espaces de participation pour les habitants, elles ne répondent pas non plus directement à la question du déficit grandissant d'activités comme le spectacle vivant, les services aux personnes.

Pour atténuer ces déficits "par nature", les apports de fonds publics et privés doivent être facilités (dons, subventions), et également, selon nous, des allègements de charges systématisés.

En ce qui concerne le premier point, il est admis que les coopératives sociales puissent recevoir des subventions, et il est intéressant de rappeler que rien n'empêche en France les sociétés privées d'en bénéficier également.

La loi française ira même jusqu'à le préciser à la fin des années 70 pour ce qui concerne les coopératives. En effet, les coopératives ouvrières de production et leurs unions "peuvent recevoir de l'État des encouragements spéciaux sous forme de subventions et d'avances. Elles peuvent recevoir des subventions des collectivités locales (article 53 de la loi du 19 juillet 1978)".

Pourtant, comme nous l'avons déjà relevé en introduction, les partenaires institutionnels et privés restent attachés aux garanties qui leurs sont données au travers du principe de "non-lucrativité", en vigueur pour l'instant dans le cadre unique du statut associatif.

C'est ce principe de non-lucrativité qui amènera des commentateurs à faire référence au domaine sportif en France et au droit britannique. Bernard Roux, dans l'ouvrage cité page 54, suggère l'idée de "la société à but non lucratif (SBNL) résultant d'une modification de la définition de la société en permettant, dans des cas précis (tel le spectacle vivant), d'intégrer une disposition irrévocable selon laquelle les bénéfices éventuels seraient obligatoirement mis en réserve et que le boni de liquidation serait dévolu à un autre organisme à but non lucratif. À vrai dire, cela existe déjà pour le sport. En Grande-Bretagne, les "sociétés à responsabilité par garanties" peuvent inclure, dans leurs statuts, la non-distribution des bénéfices."

La société à objet sportif

Pousser des organisations sportives professionnelles manipulant des masses financières importantes à se soumettre aux contraintes des sociétés anonymes tout en préservant une vocation non lucrative.

Dans le domaine du sport professionnel, la "société à objet sportif" est effectivement une société qui ne peut distribuer des bénéfices à ses actionnaires. Dans la rubrique "Dispositions financières", la loi stipule en effet que "après dotation de la réserve légale suivant les dispositions de l'article 345 de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966, les bénéfices sont affectés en totalité à la formation de réserves".

Mais il s'agit d'une société anonyme, au capital important dépassant dans de nombreux cas 600.000 F, dirigée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale, ou par un

directoire nommé par un conseil de surveillance (lequel est élu par l'assemblée générale des actionnaires), et dont la gestion est contrôlée par un commissaire aux comptes.

Si une telle forme de société a pu être créée pour réguler les mouvements de capitaux dans les milieux du sport professionnel, elle est difficilement adaptable aux micro-initiatives socio-économiques concernées par ce débat, n'incluant de plus aucune disposition relative à la participation de bénévoles.

* * *

Un regard sur cette forme juridique nous indique simplement que des dispositions législatives sont possibles pour garantir la non-lucrativité d'une personne morale, même si elle a la capacité de mettre en jeu des budgets et des rémunérations parfois très élevés.

Cette forme de société pose également la question de l'éventualité d'un statut conçu pour un secteur d'activité particulier, qu'il s'agirait de réglementer.

Or, si le spectacle vivant pourrait être considéré comme un secteur à part réclamant un cadre juridique spécifique, il nous semble que ce serait là opérer une segmentation trop marquée au sein du champ plus global des services dits de proximité, ou "services solidaires"* , de nombreuses similitudes dans les intentions reliant entre elles des initiatives culturelles à des initiatives se déployant sur d'autres secteurs, comme les services aux personnes, les services liés à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie... Préserver ce lien peut engendrer entre ces différents types d'activités des échanges bénéfiques au sein d'un réseau restant à créer.

* Selon la terminologie employée par l'économiste et sociologue Jean-Louis Laville.

... en Grande Bretagne !

Les sociétés britanniques à responsabilité limitée par garanties

Des formules souples dans un système libéral pour identifier la nature philanthropique d'une partie ou de la totalité des activités.

En Grande-Bretagne, la place de la culture est soit d'ordre strictement public, soit laissée au champ des initiatives privées avec toutes les recherches de partenariats que cela suppose.

Les activités du spectacle vivant ne sont que très partiellement différenciées d'autres activités et sont généralement structurées par des sociétés commerciales qui peuvent être des sociétés à responsabilité limitée à but non lucratif (*company limited by guarantee*).

Cette forme de société, ancienne puisqu'elle existait déjà au tout début du siècle, ne nécessite pas de dépôt de capital. La responsabilité des fondateurs n'est donc pas limitée au nombre de parts sociales détenues, mais, selon une traduction littérale, "au montant qu'ils ont entrepris de contribuer aux actifs de la société". Ainsi cette forme de société ne suppose pas au départ des apports financiers, mais des garanties sur biens propres apportées par les créateurs en cas de recouvrement de créances.

La *company limited by guarantee* a l'avantage de faciliter la négociation de financements privés (sponsoring) ou publics (État, fonds européens, conseils régionaux, mais aussi la loterie qui intervient de manière importante dans le secteur culturel), ouvre la possibilité d'obtenir des avantages fiscaux sur une part des activités exercées. Sous ce régime, une compagnie théâtrale par exemple peut se voir

accorder plus facilement la jouissance d'un local appartenant à la collectivité, bénéficiaire de subventions, et exercer certaines activités exonérées de TVA et de l'impôt sur les sociétés (comme proposer des stages de formation professionnelle ou des activités pédagogiques pour les enfants).

Ces "sociétés à responsabilités limitées par garanties", tout comme les sociétés commerciales, peuvent comme en France être des coopératives.

Quant à la possibilité d'y associer des contributions volontaires, on peut noter que rien n'interdit en Grande-Bretagne, et ce pour toutes les formes de société, d'accueillir des bénévoles pour participer aux activités.

On peut noter que dans ce pays, outre la société à but non lucratif, des systèmes d'habilitation, d'agrément, de labellisation, permettent à des sociétés commerciales de recevoir des fonds publics, ou à des structures non lucratives de faire appel aux dons.

Ainsi, les sociétés coopératives dites *bona fide* et les sociétés *d'intérêt public* (for the benefit of the community) sont réglementées par le texte *Industrial and provident societies* de 1965, et suivies par un organisme spécifique, le *Registrar of friendly societies*. Le champ couvert est vaste : des coopératives de vente, de travail, des sociétés de logement social, des clubs, des organisations sportives ou autres associations de volontariat... Plus de 10.000 structures sont enregistrées. Quels avantages ? Un statut renforcé et contrôlé, qui garantit une transparence en interne vis-à-vis des associés et en externe vis-à-vis des partenaires, une préférence quasi officielle pour l'octroi de subventions...

Les projets à caractère social, éducatif, philanthropique ou caritatif peuvent quant à eux être enregistrés sous

l'appellation *charity*. Ce sont principalement des structures sans but lucratif (société, trust, association) et qui ne doivent pas pratiquer d'actes de commerce, sauf quand l'activité commerciale constitue l'objet même à visée caritative ou sociale (comme la gestion d'une école par exemple), ou quand est majoritairement employé un public spécifique (entreprises d'insertion).

Ces structures bénéficient d'avantages fiscaux mais l'axe fort réside dans l'encouragement, par réductions d'impôts, des dons faits aux *charities* par tout un chacun, avec des avantages accentués pour les salariés et les entreprises.

Il y a 150.000 *charities* enregistrées, qui sont plutôt des organismes importants dotés d'actifs conséquents ; on y retrouve par exemple les associations de pratiques artistiques amateurs ou des organismes de recherche, certains théâtres et galeries...

* * *

En Grande-Bretagne, des démarches administratives simples, des coûts de démarrage limités ouvrent de nombreuses voies de progression à partir du lancement d'activités de taille modeste.

En cours de développement, les soutiens publics peuvent être facilités par une identification du caractère d'intérêt général des activités exercées et des objectifs poursuivis. Dans ce dernier cas, moyennant un contrôle plus aigu de la puissance publique, des allègements de charges conséquents peuvent être consentis.

C'est autour de cette notion d'utilité sociale, de finalité sociale, que se développe en France un débat sur le principe d'un agrément délivré par les préfets, (sujet traité dans *Culture & Proximité n°2*), et qu'en Belgique s'est récemment créé un nouveau statut juridique.

La société à finalité sociale belge



Ed. ced.samson, Belgique, 1996

Un statut pour les entreprises de l'économie sociale

Créer un nouveau statut pour permettre en particulier aux associations (ASBL) d'introduire plus de rigueur et de responsabilisation dans leur gestion, et de rassurer les financeurs, en particulier pouvoirs publics, sur l'intégrité de leurs objectifs.

La création d'un nouveau statut en Belgique paraît avoir été guidée par un double souci : limiter certains abus relevés dans la gestion des associations qui, même si elles ne réalisent pas de bénéfices, peuvent offrir des avantages en nature importants à certains de leurs membres (logements, véhicules, voyages...), et éclaircir la question de l'intervention d'associations sur des prestations marchandes qui, si elles se situent sur un marché concurrentiel, doivent en contrepartie identifier précisément les finalités sociales auxquelles leurs ressources seront affectées.

Ainsi, les pouvoirs publics, principalement locaux, qui financent les ASBL, (associations à but non lucratif), souhaitaient de plus en plus être rassu-

rés sur la clarté de leur gestion et son caractère désintéressé.

Un ouvrage rédigé par Luc Stolle, avocat au barreau de Gand, nous offre quelques rappels historiques et des commentaires sur la loi de 1995 qui institue les "sociétés à finalité sociale".

« Le sénateur Taminaux a introduit par deux fois, en 1990 et 1992, une proposition de loi sur les sociétés d'intérêt social, les sociétés de promotion d'intérêt social et les unions de sociétés d'intérêt social, visant à introduire en droit belge une société à finalité sociale.

Il ressort des travaux parlementaires qui ont donné lieu à la loi du 13 avril 1995 que l'introduction de cette nouvelle forme juridique se veut être un stimulant à la création d'emplois dans le secteur dit de "l'économie sociale". Ce secteur pourrait offrir une réponse importante aux problèmes qui découlent de la naissance d'une nouvelle société qui devra de plus en plus tenir compte du manque de travail dans les secteurs économiques traditionnels. »

Les sénateurs qui ont introduit la proposition de loi initiale visaient les « entreprises de type associatif, mettant en avant la solidarité plutôt que le profit personnel, même si elles se situent dans le domaine de l'activité économique dite "marchande". »

L'économie sociale, serait, entre autres, constituée :

- des entreprises se consacrant à la production de produits artisanaux, biologiques ou écologiques ;
- des entreprises contribuant au soulagement du chômage de longue durée par l'embauche importante de personnes qui ne peuvent prendre part au processus de travail ordinaire (personnes handicapées, peu scolarisées...)
- des entreprises comblant une lacune en satisfaisant les besoins

sociaux (culturels ou socioculturels) qui ne le sont ni par les entreprises commerciales, ni par les pouvoirs publics (principalement pour des raisons budgétaires), comme par exemple l'émancipation sociale, l'auto-détermination ou le développement d'une communauté déterminée. »

Le texte de loi demande l'intégration dans les statuts de différents engagements garantissant l'objet social de la société et un fonctionnement démocratique en son sein. Les éléments principaux peuvent être ainsi décrits :

• **La société à finalité sociale ne vise pas l'enrichissement des associés.**

Le bénéfice réalisé doit être affecté à l'objet social qu'elle s'est fixé, et son affectation n'est pas déterminée par l'assemblée générale annuelle mais précisée dans les statuts. Des répartitions entre les associés sont possibles,

Exemple d'affectation des bénéfices

- 1/20^e des bénéfices nets est prélevé en vue de constituer un fonds de réserve, et ce jusqu'à ce que ce fonds s'élève à 1/10^e du capital social.
- Un dividende annuel est distribué aux associés communs égal au taux d'intérêt fixé par le Roi (Les statuts doivent stipuler que les associés "ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité ou aucun bénéfice patrimonial", et qu'en tout état de cause le bénéfice direct limité que la société distribuerait à ses associés ne peut excéder le taux d'intérêt fixé par le Roi en exécution de la loi du 20 juillet 1955 portant institution du Conseil national de la coopération, appliqué au montant des actions réellement versé. Ce taux d'intérêt s'élève en 1996 à 6%.
- 50% du solde du bénéfice net et au moins 5% du chiffre d'affaires sont destinés à l'accompagnement des travailleurs moins doués ou moins scolarisés de la société à finalité sociale (c'est une finalité sociale "interne")
- le solde est affecté, pour moitié à une ASBL qui s'occupe de la réalisation d'études sur l'insertion des moins valides dans le circuit du travail, pour moitié à la promotion de l'entreprise dans le tiers-monde (ce sont des finalités "externes").

mais limitées.

• **La puissance votale est limitée**

Afin d'éviter que l'influence d'un ou de plusieurs associés ne soit trop grande sur le fonctionnement de la société à finalité sociale, la loi précise que les statuts doivent stipuler "nul ne peut prendre part au vote à l'assemblée générale pour un nombre de voix dépassant le dixième des voix attachées aux parts ou actions représentées ; ce pourcentage est porté au vingtième lorsqu'un ou plusieurs associés ont la qualité de membre du per-

Exemple de limitation de la puissance votale

Le capital d'une société à finalité sociale est représenté par 100 actions. Chaque action donne droit à une voix. Cinq associés sont présents à l'assemblée générale représentant l'intégralité des actions. Les associés C, D et E sont membres du personnel de la société à finalité sociale :

- A possède 60 actions
- B possède 20 actions
- C possède 10 actions
- D possède 5 actions
- E possède 5 actions

En vertu de la limitation de la puissance votale, personne ne peut toutefois disposer d'un droit de vote supérieur à 1/20^e du nombre de voix "présentes". Par conséquent, A, actionnaire majoritaire, quand bien même il s'allierait avec B, reste minoritaire face aux membres du personnel (à savoir 10 voix face à 15 voix pour le personnel).

Grâce à cette limitation de la puissance votale, les membres du personnel bénéficient d'une protection supplémentaire et devront être pris en compte même s'ils ne disposent que d'une petite participation.

sonnel engagé par la société".

• **Un "rapport spécial" sur la finalité sociale est réalisé chaque année**

Les statuts doivent imposer aux administrateurs ou gérants de "faire, chaque année, rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser le but social qu'elle s'est fixé ; ce rapport établira notamment que les dépenses relatives aux investissements, aux frais de fonctionnement et aux

rémunérations sont conçues de façon à privilégier la réalisation du but social de la société". Ce rapport oblige en quelque sorte les sociétés à finalité sociale de contrôler l'affectation de moyens au but social. Même si les modalités de réalisation de ce rapport sont encore un peu floues, il s'agirait là d'une forme d'autocontrôle, créant une responsabilité spécifique pour les organes d'administration.

C'est également une possibilité de contrôle pour l'administration, puisque ce rapport est joint au rapport de gestion qui doit être rédigé, approuvé et déposé auprès de la Banque nationale (de petites entreprises en restant exemptées). Luc Stolle note que "ce rapport doit empêcher que, comme cela se passe dans les ASBL, des rémunérations parfois élevées soient distribuées aux administrateurs, rémunérations qui semblent très souvent être des distributions de dividendes déguisées."

• **Le personnel possède le droit d'acquérir la qualité d'associé**

Au plus tard un an après son engagement dans la société à finalité sociale, chaque membre du personnel doit pouvoir acquérir la qualité d'associé. De même, si le contrat de travail est rompu, la personne perdra sa qualité d'associé dans un délai d'un an.

C'est la seule société belge dans laquelle la participation des travailleurs est définie comme un droit légal. Même dans le cas des SCOP françaises, un processus automatique de capitalisation des salariés est recommandé par les unions de SCOP comme devant être stipulé dans les statuts, mais n'est pas imposé par la loi.

* * *

La loi belge propose donc des concepts intéressants pour placer des personnes morales entre l'économie de marché et la solidarité, rassurant ainsi leurs partenaires, introduisant de la

démocratie dans les processus de décision, et engageant la responsabilité des gestionnaires dans une affectation plus claire des ressources de la structure au but social qu'elle s'est fixé.

Deux ans après la parution de la loi, 19 personnes morales se sont créées sous la forme de "société à finalité sociale", et une seule ASBL s'est transformée pour prendre ce statut. Les associations culturelles n'ont pas encore opté pour cette formule.

Il faut certes du temps pour qu'un nouveau statut soit bien compris, utilisé à bon escient, et que par effet "boule de neige" il soit amené à se développer.

Peut-être également, la naissance de ce nouveau statut ne s'est-elle pas offerte comme une réponse à des demandes formulées par des représentants du monde associatif, se fondant alors, comme ce fut le cas pour le mouvement coopératif, sur les revendications de la société civile et en particulier d'organisations fédératives ou syndicales structurées en réseaux.

Enfin, contrairement à ce qu'introduit la coopérative sociale italienne, la société à finalité sociale ne semble pas faire de place (ou en tout cas ne le précise pas) aux bénévoles, aux habitants souhaitant par leurs contributions volontaires s'impliquer dans le fonctionnement de ces structures, dans le développement de la qualité des services, dans un acte de solidarité passant par la réalisation, précisément, du but social de la société.

Faudrait-il, pour favoriser le développement des initiatives culturelles de proximité dans notre pays, organiser un mixage entre la coopérative sociale italienne et la société à finalité sociale belge ? Créer un statut à but non lucratif en s'inspirant de l'expérience britannique ? Ou tout simplement en rester aux principes d'agrément et d'habilitation provoquant des engagements assortis de contreparties ?

Éléments de synthèse

Entre le principe de l'agrément et la création d'un nouveau statut, on peut choisir. Le premier évite certes l'édiction de lois et décrets compliquant l'étendue des réglementations, mais renvoie à la subjectivité des décideurs qui jugeront de l'opportunité d'accorder ou non telle ou telle habilitation à une personne morale, à laquelle on demandera d'avoir déjà "fait ses preuves".

Un statut, c'est au contraire un "pacte social" par lequel des associés, selon un processus de choix qui leur appartient en propre, décident de s'unir et de créer de l'activité dans un cadre réglementé, garantissant aussi bien des contraintes librement acceptées que des avantages pouvant être obtenus dès le démarrage des activités.

Pour avancer sur l'idée de la création de sociétés à but non lucratif, nous proposerions, après ces différents éclairages venant de pays voisins, de porter attention aux points suivants :

La notion de but non lucratif doit être mise en valeur comme **contrepoint de la volonté de porteurs de projets à développer des activités par essence déficitaires**. Ces activités pourraient être catégorisées, sur propositions des acteurs de terrain. Un accord serait délivré par les pouvoirs publics après analyse économique de l'activité sur la base d'un comparatif entre prix de vente et prix de revient, et une évaluation succincte de la demande sociale, laquelle est repérable au travers des résultats enregistrés par les structures déjà existantes, en terme de quantité des ventes ou de volume de fréquentation des services proposés.

Le but non lucratif doit **rassurer les partenaires publics et privés pour l'attribution de subventions**. Aussi, un tel statut devrait s'assortir de dispositions visant à contrôler l'échelle

des rémunérations et des avantages en nature attribués aux actionnaires. L'enregistrement annuel voire la publication des comptes et d'un rapport moral précisant de quelle manière les ressources de la structure lui ont permis de poursuivre son objet social (selon l'idée belge), permettrait aux partenaires de cette structure d'en prendre connaissance à volonté. On peut imaginer qu'un tel rapport serait simplifié pour des sociétés de petite dimension, mais néanmoins demandé.

Les sociétés à but non lucratif devraient réserver **une place aux citoyens souhaitant accompagner bénévolement le développement** des activités, en leur offrant des avantages tels ceux déjà existants ou en négociation : congé de représentation, prise en charge de formations, assurances, indemnités accordées dans certaines limites... Un pouvoir de vote serait accordé aux bénévoles et usagers (comités consultatifs), pour qu'ils puissent influencer les décisions stratégiques, tout en restant minoritaire afin de garantir en premier lieu la préservation de l'outil de travail par ses salariés.

Pour la répartition des pouvoirs au sein d'une société à but non lucratif, on s'écarterait de l'idée d'une administration bénévole, comme dans les associations, pour **renforcer la responsabilité des dirigeants, tout en introduisant des règles plus démocratiques de partage des responsabilités entre les salariés**. Ces règles peuvent être celles des coopératives, ou prendre la forme d'une limitation de la puissance votale comme en Belgique.

Le **capital social** à souscrire et libérer serait **réduit** afin de faciliter le démarrage des activités, remplacé par un autre système de garan-

ties comme en Grande-Bretagne, ou préservé mais variable pour favoriser des capitalisations par le travail comme dans les coopératives.

La société à but non lucratif devrait **induire avec un certain automatisme des allègements de charges** (charges sociales, TVA, impôts sur les sociétés, taxes professionnelles). Une telle disposition aurait l'avantage de diminuer les besoins en subventions pour compenser les déficits économiques. Elle limiterait un peu le temps et l'énergie consacrés par les porteurs de projets à la négociation de financements avec des partenaires multiples, et éviterait par exemple que des fonds attribués à des associations par de petites communes soient pour une part non négligeable automatiquement reversés dans les caisses de l'État.

* * *

Comment espérer des avancées ? Sans doute à partir de l'expression d'un avis partagé par des acteurs de terrain suffisamment nombreux pour représenter une force de négociation avec les pouvoirs publics.

Il pourrait être intéressant de construire une proposition sur ce sujet, de la soumettre dans le cadre d'une grande consultation tant à des instances fédératives qu'à des responsables de micro-initiatives, voire des porteurs de projets – isolés mais souvent capables d'apporter des éclairages essentiels, issus de leur expérience de terrain –, pour recueillir avis et signatures.

Pour poursuivre ces réflexions préliminaires, les approfondir et les partager, nous serons heureux de recevoir et même de publier les réactions de nos lecteurs. ■

NB : Ces différentes réflexions se veulent une modeste contribution au mouvement de l'économie solidaire dans lequel nous nous inscrivons, et qui justifie notre signature de "L'appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire" paru dans *Le Monde* du 18 juin 1997.

PREMIÈRE REVUE
FRANÇAISE
DES QUESTIONS
D'IMMIGRATION

HOMMES & MIGRATIONS

40, rue de la Duée
75020 Paris
Tél. : 01 47 97 26 05
Fax : 01 47 97 99 77

IMAGINAIRE COLONIAL, FIGURES DE L'IMMIGRÉ

- DE L'INDIGÈNE À L'IMMIGRÉ, IMAGES, MESSAGES ET RÉALITÉS
par Nicolas Bancel et Pascal Blanchard
- LE CŒUR DES TÉNÈBRES OU L'AFRIQUE DES BELGES
par Jean-Pierre Jacquemin
- L'AFRIQUE, MAL AIMÉE DES MÉDIAS
par Colette Braeckman
- ONG : LES MÉDIATEURS MÉDIATISÉS
par Annick Honorez
- LES SYSTÈMES SCOLAIRES FRANÇAIS ET BELGE
par Jean Léonce Doneux
- UNIVERSALISME ET RACISME ÉVOLUTIONNISTE : LE DILEMME RÉPUBLICAIN
entretien avec Pierre-André Tuguieff
- LE PEN, VITROLLES ET LES LOIS DEBRÉ. VICHY BLUES ?
par Jacques Turnero

N° 1207 - mai-juin 1997 - 77 F (franco de port)

"Politiques publiques et musiques amplifiées"

Organisées à l'initiative de la région Aquitaine, par l'Adem-Florida et le Groupe d'Étude sur les musiques amplifiées en octobre 1995, les premières Rencontres Nationales "Politiques publiques et musiques amplifiées" ont réuni plus de 350 personnes.

L'ouvrage, qui s'appuie sur la richesse des contributions et débats de ces trois journées, montre que, depuis le début des années quatre-vingt-dix, ces musiques sont entrées dans l'ère de la professionnalisation et de la structuration.

Les musiques amplifiées sont successivement abordées sous l'angle des pratiquants et des publics ; de l'aménagement du territoire ; de l'œuvre, de l'ouvrage et des lieux, de la formation professionnelle et de l'insertion économique ; enfin de la structuration du secteur.

Disponible au GEMA (160 F)

CONTACT

GEMA - Xavier Migeot
10, rue Ledru-Rollin
Boîte Postale 181
47005 Agen Cedex
Tél : 05 53 47 78 90 / Fax : 05 53 47 78 91



Appel des fondateurs du café-musiques Le Sous-Marin

À Vitrolles, le Front national tente d'imposer sa politique d'exclusion. Un lieu culturel pour les jeunes en danger

« **D**ébut 87, en pleine période "alternatif & indépendant" marquée par les groupes comme Bérurier Noir, Ludwig Von 88, Mano Negra..., des jeunes de Vitrolles organisent des concerts, animent une émission de radio *Macadam massacre* et participent à différents fanzines, jeunes rockers imprégnés de l'esprit "*Do it yourself*" des années 77, marquées par les Sex Pistols, Clash...

Quelques années plus tard, fidèles à leur esprit, ces jeunes rockers développent une politique de "*Rock'n'stitution*" où ils démarchent la ville, le ministère de la Culture et le Conseil général des Bouches-du-Rhône pour obtenir une aide des collectivités territoriales afin d'ouvrir un lieu pour les jeunes dans le centre-ville de Vitrolles. Ainsi naît le Sous-Marin, labellisé café-musiques par le ministère de la Culture et doté d'un agrément Entreprise d'Insertion par l'économique délivré par le ministère du Travail (DDTEFP).

Lieu privilégié des jeunes vitrollais

Depuis, le Sous-Marin poursuit son projet artistique, social et économique avec ses partenaires : la DRAC, le Conseil général, l'ARCAM (Région), la DDTEFP, la DDASS et la ville de Vitrolles qui nous a accordés une subvention de 200 000 francs en 1996 représentant 20% de notre budget global. Par ailleurs, nous sommes liés à la municipalité par une convention de mise à disposition du local, dont le Front national voudrait nous voir partir.

Rock, Rap, Ragga, Jazz, Folk... Europe, Afrique, Amériques, Asie... en 1996, plus de 92 groupes en 42 concerts, 8 000 entrées, 700 adhérents, 400 heures d'atelier de répétition et d'aide technique aux groupes de musiques vitrollais et régionaux, co-organisation de la Fiesta de Primavera, de la Fête de la musique, du Carnaval, co-productions avec plus de trente associations. Plus de vingt bénévoles participent activement à l'ensemble de nos activités.

Le café-musiques est devenu le lieu de rencontres privilégié des jeunes vitrollais et des groupes de musique de la ville, qui assurent nos premières parties de concert.

Un comité de soutien

Fidèles à notre esprit antifasciste, antiraciste, à la veille du 1^{er} tour des élections municipales de 97 nous avons organisé une rencontre avec notre public, les groupes

vitrollais et les groupes Noir Désir, No One is Innocent, Massilia Sound System, Ludwig von 88 sur le thème "jeunes et artistes face aux idées du Front national". Lors de cette rencontre, bien évidemment, l'ensemble des participants ont affirmé le danger que représente le Front national.

Au lendemain de l'élection de Catherine Mégret, notre café-musiques a renforcé son engagement pour des cultures sans frontières, des cultures de paroles et de musiques qui racontent leurs identités et qui acceptent celles des autres, des cultures qui favorisent la libre expression des artistes et l'action sociale auprès des jeunes. **Un comité de soutien, sous la présidence d'honneur de Bertrand Cantat, chanteur et représentant du groupe Noir Désir, a été créé qui réunit plus d'une centaine d'artistes régionaux et nationaux, de lieux culturels de la France entière.**

Organiser la résistance

Lors d'une rencontre, à sa demande, la nouvelle adjointe à la Culture nous a tenu les mêmes propos que ceux de Catherine Mégret "mettre de l'ordre dans la culture (...) toute cette culture du rap n'est pas notre affaire (...) on doit faire attention à ce que les influences étrangères ne soient pas trop fortes (...) un musicien de rap ou un musicien noir ne ressentiront jamais les choses comme nous..."

Aujourd'hui, à l'issue du conseil municipal du 18 juin, qui a notifié la baisse de 50% des subventions aux associations et la suppression totale de celle qui nous était accordée, nous nous préparons à renforcer notre résistance contre cette politique fasciste, et nous continuerons à maintenir notre présence sur la ville. Le Conseil Général 13, le ministère du Travail nous ont d'ores et déjà apporté leur soutien. **Le Directeur régional des Affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, François Debanes-Gardannes, a apporté son soutien aux associations qui ont été privées de subventions par la ville. Le Sous-Marin devrait recevoir un soutien officiel et direct du ministère de la Culture.**

Un rassemblement le vendredi 27 juin est organisé pour dénoncer haut et fort la politique du Front national envers le tissu associatif.

Nous ne baisserons jamais les bras face aux idées du Front national, qui met notre ville en danger pour le présent et pour l'avenir ! Que ceux qui se battent pour la liberté d'expression et la pluriculturalité nous rejoignent dans ce combat. » Tél : 04 42 89 08 43

Propositions et appels de lecteurs à lecteurs

Apprendre avec les bulles

Développer la bande dessinée en tant qu'outil pédagogique pour lutter contre l'illettrisme

L'association **Latitudes** se fixe un double objectif :

- Sensibiliser les professionnels de la lutte contre l'illettrisme à l'intérêt de la bande dessinée et de son utilisation pédagogique.
- Sensibiliser les professionnels de la bande dessinée à la nécessité de la lutte contre l'illettrisme. Une action motivée à la fois par l'ampleur de ce fléau social qui relève de la responsabilité de chacun (2,3 millions de personnes en France sont touchées par l'illettrisme) et par le fait que la BD, véritable outil pédagogique, constitue une synthèse de l'écrit et de l'image particulièrement appropriée aux publics les plus en difficulté quel que soit leur âge.

MOYENS

Latitudes envisage la mise en place de plusieurs outils pour réaliser son objectif :

- Un **centre de ressources et d'échanges**, permettant la création, la mise à jour et la diffusion d'un fichier recensant l'ensemble des professionnels et des actions de la lutte contre l'illettrisme et de la BD.
- La **publication** d'un magazine spécialisé d'information (illettrisme et bande dessinée) destiné aux membres de **Latitudes**.
- La **création d'outils pédagogiques** (expositions, publications, méthodes...)
- Une **assistance aux professionnels** de l'illettrisme sous forme de colloques, séminaires et stages de formation afin d'établir des bilans, des échanges de méthodes de travail, d'idées et d'améliorer l'efficacité de la lutte contre l'illettrisme grâce à la bande dessinée.

APPEL

Latitudes fait appel à toutes les collectivités territoriales ainsi qu'aux associations confrontées à ce phénomène en France comme en Belgique, pour nous faire part des actions qu'elles mènent, de leurs réflexions, de leurs constats et de leurs attentes dans ce domaine.

Nous souhaitons au-delà de ces échanges établir un partenariat durable avec des institutions

CONTACTS

LATITUDES - Yannick BENEZECH - Jacques LAFFONT
11, rue Brown-Séquoard
75015 Paris
Tél : 01 43 20 72 25 - Tél/Fax : 01 34 43 72 07

Petites annonces

Recherche porteurs de projet

Dans le cadre du Pôle Local d'Économie Solidaire chevillais, nous recherchons des porteurs de projets qui souhaiteraient monter un café-musiques sur la ville de Chevilly-Larue (94).

Les personnes intéressées pourront bénéficier d'un soutien moral, technique (plan de financement, étude, etc.) et faire partie d'un club de créateurs d'entreprises.

Autour du pôle, nous créons des solidarités. Chevilly, ce n'est pas Paris ! C'est à côté de Villejuif, de Rungis, mais venez nous voir on ne sait jamais...

Service Économique
Tél : 01 45 60 18 00

Pour en savoir plus

Qu'est-ce que le Pôle Local ?

Ce Pôle est né de la rencontre entre la ville de Chevilly-Larue et le REAS (Réseau de l'Économie Alternative et Solidaire) en février 96.

La mise en place du Pôle Local pour 96-97 a pour but d'accompagner 10 à 15 créateurs d'entreprises pendant un an sur Chevilly-Larue.

Chaque chevillais peut à son niveau, à son rythme, y participer.

Plus qu'une aide à la création, le Pôle est un moyen de valoriser les richesses humaines de la ville.

Ce pôle est un outil original dans le sens où les citoyens y prennent part, le modèlent, l'enrichissent à travers leur projet (création d'entreprises), leur implication en tant que bénévoles (conseils à la création) et leur contribution financière (épargne locale).

Demande de stage du 1^{er} aout au 15 octobre 97

Étudiant en deuxième année à l'Institut d'Étude Politiques de Toulouse, je recherche un stage conventionné d'une durée de 1 à 2 mois entre le 1^{er} aout et le 15 octobre 1997.

Intéressé par les activités artistiques et culturelles, notamment la musique, et préparé par mes enseignements aux travaux administratifs, à la recherche documentaire et à la réalisation d'études, ainsi qu'au journalisme, à la communication et aux relations publiques.

Eric Morel
2 route du Mesnil
27320 Saint-Germain/Avre
Tél : 02 32 60 08 92 / Fax : 02 32 60 06 25

Demandes d'emploi

• En fin de formation DEFA, niveau III, titulaire d'un DEUG d'arts plastiques, je recherche un poste de direction (ou adjoint) dans le domaine culturel/socio-culturel (MJC, action culturelle, musiques amplifiées...) en Maine-et-Loire.

Expériences en programmation artistique et dans la gestion de lieux de répétitions mais aussi en animation socio-éducative et socioculturelle (CLSH,CVL,MJC,PIJ).

Olivier Bon
2, rue de la Voie Verte
92140 Clamart
Tél : 01 46 45 18 70 - 06 57 13 83 84

• Diplômé d'un Bac et d'un DEUG "Chargé de production" (Manager du monde de la musique) avec l'IRMA en 1997. Expériences d'assistant de production au Plan (Ris-Orangis) et Sur la Route du Rock. Passionné, je recherche un poste dans une salle de concert en Ile-de-France.

Philippe Sarrazanas
25, rue Raymond Lefebvre
94250 Gentilly
Tél : 021 45 47 95 37 F - Tatoo : 06 04 25 04 24

• Recherche poste d'agent de développement culturel

L'avantage de ne pas être trop jeune dans la profession, c'est de savoir appréhender, construire et inscrire des projets dans de nouveaux contextes. C'est aussi :

- Écouter ce que nous dit le corps social.
- Favoriser la rencontre entre créateurs et populations.
- Penser l'action culturelle comme facteur de développement local.
- Concilier les contraintes économiques et l'élaboration d'actions artistiques et culturelles.
- Monter des dossiers, rechercher des financements.
- Assurer le suivi, l'évaluation et la pérennisation du/des projets.

Si tout cela a un sens pour vous, alors je suis sûr que nous pourrions certainement évaluer les points communs existant entre vos attentes, mon profil, et vous pourriez apprécier mon sens aigu de l'anticipation.

Daniel Herbaut
Tél : 01 39 47 54 23

Culture & Proximité

La Lettre Culture & Proximité est réalisée par l'association OPALE, avec le soutien du ministère de la Culture, de la Direction de la Culture, du Développement et aux Formations, et de la Direction de la Musique et de la Danse de la Direction Interministérielle de la Ville.



Direction de la publication :

Bruno Colin

Comité de rédaction :

Luc de Larminat, Rjane Sourisseau, Bruno Colin

Ont collaboré à ce numéro :

Danièle Stantcheva, Frédéric Planet, François Benignor, Aurélie Hannagan, Jérôme Lefèvre, Béatrice Lemoine.

Correction :

ARTEXT
Bernard Teboul

Commission paritaire : 77319 AS
ISSN : 1253 - 0816

Conception maquette, mise en page :

Pierre Henri Fabre

Maquette de couverture :

Philippe Gallier

Illustration de couverture

Yves Magne

Imprimerie :

COMP DIT BEAUREGARD

Abonnements :

4 numéros trimestriels et 2 hors-série
Particuliers : 280 F
Collectivités locales, organismes, sociétés : 350 F
étranger : 380 & 410 F

Date de parution : juin 97

Reproduction interdite

Consacrée à des témoignages et des échanges de points de vue, la lettre trimestrielle "Culture & Proximité" se veut un instrument de liaison entre tous ceux qui ont fait le pari de placer l'expression artistique au centre des projets de développement local dans nos quartiers de villes et dans nos villages.

Elle apporte des outils de réflexion et d'action aux élus, représentants de l'Etat, entrepreneurs et professionnels de la culture, travailleurs sociaux... et citoyens curieux.

Chaque saison...

► **RÉGIONS**
Des lieux vivants, des initiatives culturelles inédites

► **DOSSIERS**
Les liens culturels au cœur des mutations humaines et socio-économiques

► **DÉBATS**
Entre lois et pratiques, recherches de nouvelles perspectives

Avec des colonnes réservées à vos avis et réflexions, des artistes en lumière, des informations pratiques, des annonces.

Et chaque année...
2 hors-série thématiques

Je m'abonne à la lettre Culture & Proximité ^{TARIFS} Institutions, Particuliers

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

Fax : _____

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Si l'adresse de facturation est différente,

opale

Editions

46, rue des cinq diamants 75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 2000 • Fax : 01 45 65 2300
E-mail : opale@club-internet.fr

organisation pour projets alternatifs d'entreprises

la lettre

CULTURE & PROXIMITÉ

PAROLES DE NOUVEAUX ACTEURS CULTURELS LOCAUX

Prix du numéro : **58 F**

Editions AS
58, rue Servan - 75011 Paris - France
Tél. : (33) 01 47 00 19 52 - Fax : (33) 01 43 55 81 94

opale — Editions
46, rue des cinq diamants - 75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 2000 • Fax : 01 45 65 2300
E-mail : opale@club-internet.fr
organisation pour projets alternatifs d'entreprises